

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(76^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

4^e séance du vendredi 25 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.** – Suite de la discussion d'une proposition de loi (p. 2335).

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 2335)

Article 1^{er} (*suite*) (p. 2335)

Amendement n° 32 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean-Pierre Foucher, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. – Rejet.

Amendement n° 33 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 23 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 24 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 25 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 26 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 30 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 27 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 28 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 29 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 6 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 7 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 35 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 37 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 34 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 36 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 38 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre.

Sous-amendement n° 131 de M. Brard à l'amendement n° 38 : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. – Rejet, par scrutins, du sous-amendement n° 131 rectifié et de l'amendement n° 38.

Amendement n° 47 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre.

Sous-amendement n° 132 de M. Brard à l'amendement n° 47 : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. – Rejet du sous-amendement n° 132 rectifié et de l'amendement n° 47.

Amendement n° 48 de M. Le Déaut : M. Julien Dray.

Sous-amendement n° 133 de M. Brard à l'amendement n° 48 : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. – Rejet, par scrutins, du sous-amendement n° 133 et de l'amendement n° 48.

Amendement n° 39 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre, le président. – Rejet.

Amendement n° 40 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre, le président. – Rejet.

Amendement n° 41 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 42 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

M. Jean-Yves Le Déaut.

Suspension et reprise de la séance (p. 2351)

Amendement n° 43 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 44 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 45 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre, Yves Fréville. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 46 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Rappels au règlement (p. 2354)

MM. René Couanau, Jean-Yves Le Déaut, le président.

Reprise de la discussion (p. 2355)

Amendement n° 3 corrigé de M. Bourg-Broc : MM. le président de la commission, le rapporteur, le ministre, Jean-Yves Le Déaut. – Adoption.

Amendement n° 50 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 8 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 9 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Retrait.

Amendement n° 52 de M. Le Déaut : M. Jacques Guyard. – Retrait.

Amendement n° 55 de M. Le Déaut : M. Julien Dray. – Retrait.

Amendement n° 53 de M. Le Déaut : M. Jacques Guyard. – Retrait.

Amendement n° 51 de M. Le Déaut : M. Jean-Yves Le Déaut. – Retrait.

Amendement n° 80 de M. Le Déaut. – MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 81 de M. Le Déaut. – MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 82 de M. Le Déaut : M. Jean-Yves Le Déaut. – Retrait.

Amendement n° 10 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 11 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 12 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Adoption par scrutin.

Amendement n° 54 de M. Le Déaut : M. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 49 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Adoption de l'article 1^{er} modifié.

Article 2 (p. 2360)

MM. Jean-Yves Le Déaut, Jacques Guyard, Julien Dray.

Amendement de suppression n° 2 de Mme Jambu : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

M. Jean-Yves Le Déaut.

Suspension et reprise de la séance (p. 2363)

Amendement n° 14 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 57 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 58 de M. Le Déaut : M. Jacques Guyard. – Retrait.

Amendement n° 13 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 62 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 60 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 59 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre, Yves Fréville. – Rejet.

Amendement n° 61 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 108 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 109 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 110 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 111 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 112 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 113 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 114 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 115 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 116 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 117 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 118 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 119 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 120 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 121 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 122 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 123 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 124 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 125 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 126 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 127 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 128 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 129 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 130 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 15 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

M. Julien Dray.

Suspension et reprise de la séance (p. 2372)

Amendement n° 134 de M. Fréville, dont la commission accepte la discussion : MM. Yves Fréville, le rapporteur, le ministre. – Adoption.

Amendement n° 63 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 65 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 67 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 66 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 68 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 72 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 73 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 71 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 16 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 64 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

L'amendement n° 17 de M. Le Déaut n'a plus d'objet.

Amendement n° 74 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre.

Amendement n° 135 du Gouvernement : retrait de l'amendement n° 74. – M. le rapporteur. – Adoption de l'amendement n° 135.

Amendement n° 5 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur, Jean-Yves Le Déaut. – Adoption.

Amendement n° 4 de M. Couanau : MM. René Couanau, le rapporteur, le ministre, Jacques Guyard. – Adoption.

Amendement n° 83 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 69 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 70 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 75 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre. - Retrait.

Adoption de l'article 2 modifié.

Après l'article 2 (p. 2377)

Amendements n° 84 à 103 de M. Le Déaut : M. Jean-Yves Le Déaut. - Retrait.

Amendement n° 104 de M. Le Déaut : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 105 de M. Le Déaut : M. Jean-Yves Le Déaut. - Retrait.

Amendement n° 106 de M. Le Déaut. - Retrait.

Amendement n° 107 de M. Le Déaut. - Retrait.

Amendement n° 18 de M. Le Déaut : MM. Jacques Guyard, le rapporteur, le ministre, René Couanau. - Adoption de l'amendement n° 18 rectifié.

Explications de vote (p. 2380)

MM. Jean Yves Le Déaut,
Jean-Pierre Brard,
René Couanau,
Jean de Boishue.

Vote sur l'ensemble (p. 2382)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble de la proposition de loi.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 2382).

3. **Ordre du jour** (p. 2382).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

Suite de la discussion d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi de relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (n° 311, 371).

Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles et s'est arrêtée dans l'article 1^{er} à l'amendement n° 32.

Article 1^{er} (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. - L'article 21 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 relative à l'enseignement supérieur est ainsi rédigé :

« Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont créés par décret après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« Les décrets portant création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent déroger aux dispositions des articles 25 à 28, 30, 31, 32, 34 à 36 et 38 à 42 de la présente loi. Les dérogations ont pour objet d'assurer la mise en place des nouveaux établissements. Elles peuvent également, dans tout établissement, permettre d'expérimenter des formules nouvelles de nature à favoriser l'ouverture des formations dispensées sur le monde socio-économique ou le développement des activités de recherche. Elles doivent assurer la participation des personnels et des usagers. »

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 32, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et du conseil économique et social régional du Pays de la Loire". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, mes chers collègues, l'amendement n° 32 est un amendement de fond. Certains ont prétendu que nous faisons de l'obstruction. Pourtant, comme vous le voyez, nous ne parlons que de trois régions, et non de la totalité des vingt-deux

régions françaises. Nous aurions pu le faire, mais nous avons voulu simplement illustrer la situation que l'on rencontre en matière d'enseignement supérieur dans un certain nombre de régions.

D'ailleurs, M. le ministre Fillon a l'art de retourner les situations. Il a dit, à la fin de la précédente séance, que nous étions contre le fait que les régions s'immiscent dans la marche des universités en les finançant. Nous n'avons jamais rien dit de tel. Nous ne sommes pas du tout opposés au cofinancement par plusieurs partenaires de l'université française. C'était d'ailleurs possible dans le cadre de la loi Savary de 1984. Ce que nous avons dit, c'est qu'en permettant une ouverture et des financements privés dans certaines régions, les mannes financières ne tomberaient pas sur les régions déjà déshéritées.

L'exemple des Pays de la Loire est un bon exemple. Il y a trois universités dans les Pays de la Loire : l'université de Nantes, l'université d'Angers et la toute jeune université du Maine, à laquelle, je le sais, M. le ministre est fort attaché.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'y ai fait mes études ! (Sourires.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Supposez, monsieur le ministre, que nous allions vers une certaine forme de privatisation des universités françaises. Et si, suivant le modèle indiqué par M. Pasqua - j'aurais pu choisir l'exemple d'une université que M. de Villiers souhaite fonder à La Roche-sur-Yon, mais je ne le ferai pas -, une université est créée dans la proche banlieue parisienne, que se passera-t-il ? Pour toute nouvelle université créée, avec un potentiel d'enseignants-chercheurs identique, nous aurons un appel de cerveaux, un appel d'enseignants vers la nouvelle université de la région parisienne, au détriment de la toute jeune université du Maine. Cette « pompe à synapses » (Sourires) fera que, au bout de quelque temps, des régions françaises n'arriveront plus à développer un système d'enseignement et de recherche de qualité. A terme, les potentialités de développement économique de ces régions seront affectées.

Je compte sur vous, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, pour que vous preniez en considération cet exemple frappant. J'ai développé cet après-midi l'argument général des conseils économiques et sociaux ; mais, dans ce cas précis, nous souhaitons que le conseil économique et social régional des Pays de la Loire puisse être associé à la création d'un nouvel établissement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 32.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement n° 32.

A titre personnel, j'émet un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour donner l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous savez combien le Gouvernement est attaché à l'unité de la République. Les arguments qui valaient pour la Corse valent pour les Pays de la Loire.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 32.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 33, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et du conseil économique et social régional de la Lorraine". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous comprendrez, monsieur le président, que je prenne l'exemple de la Lorraine,...

M. le président. J'aurais dû m'en douter ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. ... région qui vous est chère...

M. Bernard Debré. A tout le monde !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... et que je tiens à défendre ce dernier amendement à caractère régional. Après quoi, nous reviendrons au plan national.

La proposition de loi qui nous est soumise ne tient pas assez compte du développement des universités de province.

Le cas de cette région est un peu différent de celui que je viens d'évoquer. Elle compte plusieurs universités anciennes à Nancy, l'université de Nancy I et l'université de Nancy II, et l'Institut national polytechnique de Lorraine. Mais nous avons également, un peu comme dans le cas de l'université du Maine, une jeune université, qui est l'université de Metz. Vous constaterez que je ne parle pas de l'université dans laquelle j'ai moi-même enseigné ! (*Sourires.*)

Or cette jeune université de Metz rencontre les plus grandes difficultés pour obtenir des moyens, aussi bien en personnels enseignants qu'en ressources financières. La lecture du rapport sur la recherche et l'aménagement du territoire que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce débat démontre que le temps dont certains de nos collègues disposent pour effectuer des travaux de recherche est beaucoup plus faible dans ces nouvelles universités que dans les universités plus anciennes, dont les moyens en enseignants sont plus importants.

En supprimant l'article 1^{er}, comme nous l'avions préconisé, on ne s'interdirait pas diverses dérogations. Elles étaient d'ailleurs déjà prévues dans la loi de 1984, puis celle de 1992. Le rapporteur et différents intervenants l'ont rappelé. Mais nous souhaitons éviter que ne se développe une jungle universitaire, où certaines universités seraient mieux loties que d'autres et attireraient des crédits supérieurs, ce qui entraînerait des disparités.

Aussi serait-il très important, afin d'analyser les situations différentes au niveau des régions, de demander aux conseils économiques et sociaux régionaux, et, dans ce cas précis, au conseil économique et social de Lorraine, un avis autorisé avant de créer ou de développer un nouvel établissement public.

Vous vous bornez à nous dire, monsieur le ministre, que ce qui est vrai pour la Corse l'est pour les Pays de la Loire. Et sans doute allez-vous nous dire que c'est aussi vrai pour la Lorraine et pour toutes les régions françaises. Mais, au-delà des particularités de certaines régions, il existe de grandes disparités au niveau national dans l'implantation de nos universités. Il aurait été important, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, que, dans votre grande sagesse, vous preniez l'avis des conseils économiques et sociaux régionaux.

Vous ne semblez pas vouloir aller dans cette direction. C'est, à mon avis, une grave erreur, comme c'est une grave erreur de vouloir légiférer à la hâte, un soir d'été, sur deux textes très importants pour le système éducatif français.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. Jean-Yves Le Déaut. « Pas examiné ! » Voilà !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 33.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Ils votent contre la Lorraine !

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 23, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "de la conférence des présidents d'université et du conseil économique et social régional". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Cet amendement va dans votre sens, monsieur le ministre. Puisque vous avez refusé la présence de certains conseils économiques et sociaux régionaux dans les consultations, nous revenons ici au cadre national.

Nous vous proposons une double consultation.

D'abord, celle de la conférence des présidents d'université. Vous nous avez dit cet après-midi que vous l'aviez déjà, par deux fois consultée. C'est une excellente chose, et nous devons vous en rendre hommage. Mais la loi n'est pas faite pour les meilleurs ministres ; elle est plutôt faite pour ceux qui peuvent parfois être défaillants.

Dans ces conditions, il n'est pas indifférent d'inscrire dans la loi la nécessité de cette consultation de la conférence des présidents d'université. Vous ne pourrez qu'être d'accord sur cette proposition puisque vous l'avez vous-même pratiquée avec le souci de prendre aussi souvent que possible l'avis de cette conférence.

Je ne répéterai pas ce que mon collègue Le Déaut a dit sur la conférence des présidents d'université, pièce maîtresse de l'architecture universitaire et certainement élément le plus représentatif de l'ensemble de la communauté, et qui peut, pour toute mesure importante de dérogation, être un des outils permettant au Gouvernement de faire coller le mieux possible sa décision à la réalité universitaire.

Marier cet avis à celui du conseil économique et social nous paraît une excellente chose puisque, d'un côté, les universitaires seront représentés au meilleur niveau par la conférence des présidents et que de l'autre, le monde économique et social le sera, lui aussi, au meilleur niveau avec le conseil économique et social, lequel comprend des représentants des responsables d'entreprises et des grands secteurs de l'économie sociale, des représentants des salariés et des représentants de l'artisanat et du commerce, ainsi que du mouvement mutualiste de notre pays, dans toute la diversité de ses activités et de ses groupes sociaux. Ainsi, l'expérience universitaire croisera l'expérience sociale, et vous savez qu'elles sont au carrefour du progrès de notre université et de l'adaptation permanente de nos enseignements supérieurs, cette dernière étant nécessaire pour répondre aux besoins de l'économie et de l'organisation de la société.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous donniez votre accord à cette double consultation, puisque, en fait, vous la pratiquez déjà largement et que vous reconnaissez vous-même qu'elle vous permet d'avancer de manière plus assurée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 23.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 24, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : « de la conférence des présidents d'université et du CNOUS ». »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Toujours dans le même esprit qui nous anime depuis le début de cette discussion - essayer d'obtenir de la part de nos collègues et du ministre que, dans la recherche d'adaptations de notre Université, nous ne nous cantonnions pas simplement à l'avis du CNESER - nous proposons que soit recueilli l'avis de structures qui représentent des expériences ou des garanties au regard de ces évolutions.

Nous avons pris acte du vote négatif de l'Assemblée pour refuser l'avis de la conférence des présidents d'université, qui serait complémentaire de celui du CNESER. Et nous essayons de proposer un amendement qui vise à ouvrir une nouvelle perspective, en pensant que la sagesse des heures qui se sont écoulées va peut-être amener nos collègues à mieux réfléchir à notre proposition.

En défendant un précédent amendement, j'ai déjà dit tout le bien que je pensais du Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Par le présent amendement, nous proposons un système complémentaire : seraient requis l'avis du CNESER, instance composée d'élus, et l'avis de la conférence des présidents d'université, synthèse des conseils d'administration. De plus, un organe de la solidarité et de la vie associative du milieu étudiant pourraient constituer un bon complément à la réflexion sur l'évolution de terrain.

Nous voyons tous l'intérêt que représenterait une discussion entre les présidents d'université, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires et le CNESER. Toute la communauté universitaire se trouverait ainsi rassemblée.

S'il s'agit, comme nous l'a dit le Gouvernement, d'expériences limitées, il serait très souhaitable de recueillir l'avis de ces différents acteurs, qui pourraient apporter, avec leur spécificité propre, un éclairage qui éviterait la généralisation des processus dérogatoires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 24.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	90
Contre	478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 25, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : « du Conseil économique et social et du conseil économique et social régional ». »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Il s'agit incontestablement un amendement de repli. (Sourires.)

Nous avons compris, monsieur le ministre, que vous ne souhaitez pas consulter d'une manière obligatoire et légale la conférence des présidents d'université. Mais nous savons combien vous êtes attaché à la meilleure insertion possible de notre enseignement supérieur dans le milieu économique et social de notre pays et dans le jeu des forces qui font avancer notre économie.

Nous n'ignorons pas non plus que vous souhaitez que l'expérience des conseils économiques et sociaux s'exprime dans sa diversité : celle du Conseil économique et social national, où se retrouvent les grandes organisations représentatives du salariat, du patronat, de l'artisanat, de la recherche et de l'économie sociale, comme celles des conseils économiques et sociaux régionaux où est représentée la diversité de l'économie de notre pays, de sa géographie, de ses espaces, de son organisation, et donc les éléments qui donnent à chacune de nos universités sa spécificité, ses orientations particulières et, finalement, son efficacité.

C'est pourquoi nous proposons, par cet amendement, d'associer à la consultation le Conseil économique et social national et le conseil économique et social de la région qui accueille le nouvel établissement.

Nous aurions ainsi l'avantage d'un double avis, l'un collant aux grandes orientations du pays, l'autre tenant compte aux spécificités locales, ce qui donnerait à la décision qu'il vous reviendrait de prendre les meilleures bases de sûreté.

J'ajoute que ces conseils font fréquemment des études dans lesquelles la dimension de la formation est très souvent présente, et plus souvent encore pertinente. Ils sont à l'origine de nombre de réformes parmi les plus intéressantes qui sont intervenues ces dernières années et ils se révèlent, tant pour les conseils régionaux que pour le Parlement et le Gouvernement, des partenaires très utiles.

C'est pourquoi il nous semble souhaitable que vous acceptiez, ainsi que M. le rapporteur, cet amendement qui rendra coresponsables de l'évolution de notre université l'ensemble des forces économiques et sociales de notre pays. Vous savez combien cela est nécessaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est trop soucieux de l'indépendance des universités pour accepter qu'une décision de leurs conseils d'administration puisse être soumise à des organismes économiques et sociaux régionaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 25.
Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.
Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	92
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 26, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "du Conseil économique et social et du Conseil national des œuvres universitaires et sociales". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il s'agit là encore d'un amendement de repli.

Nous avons expliqué pourquoi nous souhaitons la suppression de l'article 1^{er}.

Monsieur le ministre, vous ne voulez pas que soient associés la conférence des présidents d'université, ni même, ce qui est plus grave encore, les conseils économiques et sociaux régionaux, à la négociation pour la création de nouveaux établissements.

Par le présent amendement, nous vous demandons au moins de prendre l'avis du Conseil national des œuvres universitaires et sociales.

Vous venez de nous dire que vous étiez trop soucieux de l'indépendance des universités pour demander leur avis à d'autres instances que leurs propres conseils d'administration. Je ne vois pourtant pas en quoi le fait, avant de créer un établissement, de s'entourer du plus grand nombre possible d'avis nuirait à l'indépendance des universités ! D'ailleurs, en ce domaine, combien de fois les avis des conseils économiques et sociaux régionaux et ceux du Conseil économique et social national, soucieux d'une répartition harmonieuse sur le territoire français, sont convergents !

Je prendrai un exemple que je connais bien, mais éloigné de ma région : la création de l'université de Lorient et de Vannes serait, à mon avis, une très bonne idée !

M. René Couanau. On évoque enfin la Bretagne !

M. Jean-Yves Le Déaut. Il est vrai qu'on ne l'a pas encore citée !

M. René Couanau. N'oubliez pas la Bretagne Nord !

M. Jean-Yves Le Déaut. M. Couanau est toujours d'accord quand on parle de la Bretagne (*Sourires*).

Le conseil économique et social régional demande une telle création, tout comme le Conseil économique et social national.

S'entourer d'avis dans la perspective de créer une université nouvelle me paraît être une bonne chose.

Quant à vous, monsieur le ministre, vous choisissez, une fois de plus, la voie du centralisme.

M. Jean-Pierre Brard. Démocratique !

M. Jean-Yves Le Déaut. Il ne l'est pas toujours !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut laisser les vestiges aux fossiles de l'histoire !

M. Jean-Yves Le Déaut. Au cours de la discussion générale, vous avez annoncé que vous vouliez aller plus vite, être plus moderne et expérimenter. Mais il faudrait essayer d'expérimenter à l'intérieur même du ministère. On ne peut que s'étonner de la lenteur de certaines procédures...

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis bien d'accord !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... mises en place par vos amis...

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Non !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si : les commissions de spécialistes existaient avant 1981 ; j'y ai même siégé !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous n'avez pas fait grand-chose en dix ans !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si, par exemple, vous arriviez à accélérer les procédures de remplacement de postes dans les universités, ce serait une bonne chose.

J'ai reconnu vos talents de prestidigitateur. En effet, vous nous expliquez que c'est grâce à une réforme de structures – par laquelle vous voulez, en fait prendre le pouvoir, et donner des moyens financiers à certaines universités – que vous allez mettre fin à tous les maux de l'université française.

En l'occurrence, j'espère que, dans votre grande sagesse, vous accepterez l'amendement n° 26, qui vous permettrait de recueillir les avis du Conseil économique et social, et du Conseil national des œuvres universitaires et sociales en plus de celui du CNESER.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'aura échappé à personne que tous ces amendements visent à amender la loi Savary. Or le Gouvernement souhaite que cette loi soit respectée. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est ça ! Et demain, il faudra respecter la loi Falloux !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 26.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	93
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 30, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : « du conseil économique et social régional et du Conseil national des œuvres universitaires et sociales. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je m'inquiète d'entendre le rapporteur prononcer, à propos de chacun de nos amendements, cette formule lapidaire : « Pas examiné ! »

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Je ne dis que la vérité !

M. Bernard Debré. Le rapporteur pourrait dire : « Pas examinable ! » (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. J'invite notre collègue à se référer aux *Journaux officiels* de 1983, que je tiens à sa disposition. Il découvrira quelques maîtres dans l'art du « pas examinable ».

Tous les amendements que nous défendons en ce moment sont des amendements de repli...

M. Bernard Debré. L'amendement de repli caractérise le socialiste !

M. le président. Monsieur Debré, je vous en prie !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... dans un débat qui porte à la fois sur la recherche, l'enseignement supérieur et l'aménagement du territoire, à travers l'intervention des conseils économiques et sociaux régionaux.

Si nous sommes, ce soir, obligés de discuter autant d'amendements, c'est parce que, chers collègues de la majorité, vous avez examiné le texte en catimini ! Le crible du Conseil d'Etat n'a pas eu l'occasion de jouer, aucun dialogue n'a été engagé avec les étudiants ou les organisations syndicales.

M. René Cousneau. A quoi sert le Parlement ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Le seul endroit où l'on puisse effectivement parler du sujet est le Parlement. Mais, au Parlement, le texte aurait dû être au moins discuté par la commission compétente ! Seulement, celle-ci avait une autre priorité : l'abrogation de la loi Falloux ! Il a fallu tout à l'heure aller chercher M. Péricard et nous avons dû attendre vingt minutes qu'il arrive et qu'il donne un avis conforme, avec le rapporteur, M. Foucher, pour continuer le débat sans que nos amendements soient examinés par la commission. Mon interrupteur a perdu une occasion de se taire !

M. Bernard Debré. Monsieur Le Déaut, quand on dit autant de bêtises que vous, on la ferme !

M. Jean-Pierre Brard. D'habitude M. Debré se montre mieux élevé !

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, je vais demander une suspension de séance si M. Debré continue à m'interrompre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Le Déaut. Ne vous laissez pas interrompre !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce qui est grave, c'est que nous travaillons dans de mauvaises conditions.

M. le ministre a tout à l'heure une allusion à la loi Savary. On peut certes adapter cette loi, je l'ai dit hier en défendant l'exception d'irrecevabilité et j'ai largement développé ce point. Nous n'étions pas contre une certaine forme d'adaptation et c'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à

faire. Or vous avez profité de cette ouverture non plus pour adapter mais pour saper les bases de ce que certains ont appelé hier une cathédrale.

Les modifications que nous proposons à la loi Savary sont un « plus », dans la mesure où elles tendent à davantage de concertation alors que vous voulez, vous, déroger aux articles 41 et 42 relatifs au régime financier des EPSCP. J'ai cité ces articles, et je ne recommencerai pas, ce qui montre bien que je ne fais pas d'obstruction. Je vous invite toutefois à les relire. Vous constaterez que les universités disposaient déjà de toutes les possibilités souhaitables et pouvaient même bénéficier de financements privés ou de la part des collectivités locales.

C'est en fait une prise de pouvoir que vous organisez par petits incréments, par petites touches, car ce qui a pu apparaître ce soir comme une question de procédure cache une manœuvre relativement habile touchant à la modification de la loi. M. Couanau opine d'ailleurs du chef ! C'est pour cette raison que nous souhaitons, dans le cadre de l'article 1^{er}, que le Conseil économique et social régional et le Conseil national des œuvres universitaires et sociales soient consultés dans le cadre de l'article 1^{er}.

M. Jean-Pierre Brard. C'est très convaincant !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Péricard, président de la commission. A la place de M. le rapporteur, je dirai : non examiné. Mais je voudrais rappeler une fois encore, à la suite de l'intervention de M. Le Déaut, que la commission a examiné normalement le rapport et les amendements déposés, qu'elle s'est réunie une autre fois en application de l'article 88 du règlement mais que, à ce moment-là, les amendements qui sont présentés maintenant n'avaient pas été déposés...

M. Jean-Yves Le Déaut. Ils l'ont été hier !

M. Michel Péricard, président de la commission. ... et que c'est la seule raison pour laquelle ils n'ont pas pu être examinés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 30.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 27, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : « de la conférence des présidents d'université, du CNOUS et du Conseil économique et social ». »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Vous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre – je me demande s'il s'agissait d'une formule pour détendre l'atmosphère ou si c'était votre conviction profonde – que vous refusiez ces amendements car vous teniez à être fidèle à la loi Savary et que vous ne vouliez pas l'amender.

Cette proposition de loi, certes, n'amende pas la loi Savary, elle permet plutôt de passer outre sans garanties, puisque chaque conseil d'université peut proposer ce qu'il veut et que c'est à vous seul qu'il revient de décider après avis du CNESER.

Cette procédure est mauvaise. Il s'agit d'une forme de déréglementation dont vous risquez vous-même d'être la victime si vous ne vous entourez pas de conseils suffisants.

Puisque, manifestement, l'idée de devoir consulter un binôme, qui pourrait être constitué soit du CNESER et d'une instance universitaire – la conférence des présidents – soit du CNESER et du Conseil économique, du CNESER et des conseils économiques régionaux, soit encore du CNESER et du CNOUS, etc. – ne vous agréé pas, nous proposons de renforcer la consultation en la triplant au lieu de la doubler, ce qui donnerait des garanties supplémentaires.

Nous proposons donc que soient consultés, pour chaque cas de saisine par un conseil d'université d'une modification importante, à la fois la conférence des présidents d'université...

M. Jean Marsaudon. Cela manque d'imagination !

M. Jacques Guyard. ... le conseil national des œuvres universitaires et scolaires et le Conseil économique et social. Vous aurez ainsi l'avis de toute la gamme des spécialistes du domaine universitaire – enseignants et étudiants aussi bien que gestionnaires – ainsi que de la communauté nationale dans toutes ses dimensions économique et sociale.

Comme le précise l'exposé sommaire de l'amendement, le mécanisme des avis tel que nous le proposons est sans doute le meilleur garde-fou pour aider le ministre à assurer et garantir l'unité de l'enseignement supérieur.

Aucun d'entre nous ne songe à donner un sens concret au terme de garde-fou, mais il nous paraît important de prendre toutes les précautions, par l'intermédiaire de ces consultations, pour corriger ce que la procédure que vous nous proposez a de choquant.

Il s'agit, en effet, d'une procédure de déréglementation qui permettra, sur l'avis d'une majorité d'un conseil d'université, d'engager de manière isolée n'importe quel changement dans l'université. Seul, face à ces demandes, vous risquez de ne pas être en position de résister, surtout dans des périodes de grande agitation politique et sociale.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je souhaite vivement que vous acceptiez cet amendement qui garantira la sérénité pour l'avenir de notre université.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Non examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si M. Guyard voulait m'écouter un instant, nous avancerions beaucoup plus vite, car il pourrait retirer toute une série d'amendements. Il vient, en effet, de nous expliquer que ceux-ci étaient destinés à renforcer les procédures de contrôle dans le cadre du régime de dérogation que nous proposons. Or le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 ne concerne pas les dérogations ; il n'est que la reprise de la loi Savary que nous ne voulons pas modifier sur ce point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Brard. Vous voulez faire la même chose avec la loi Falloux !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 28, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "de la conférence des présidents d'université, du CNOUS et du conseil économique et social régional". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Nous ne sommes pas arrivés, monsieur le ministre, à vous convaincre en utilisant les chiffres pairs.

Nous aurons peut-être plus de succès avec les chiffres impairs ! *(Sourires.)* Trois avis plutôt que deux, cela réveillera peut-être votre intérêt !

Ce chiffre de trois permettra de combiner différents éléments de la réalité universitaire.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai que l'arbitrage est plus facile à trois qu'à deux. Mais sept, ce serait mieux. C'est un chiffre biblique.

M. René Couanau. Il ne manquait plus que ça !

M. Julien Dray. Si l'on s'engage dans ce débat philosophique, monsieur Couanau, je ne suis pas sûr que vous vous en tiriez aussi bien que vous le croyez !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Nous proposons que soit requis l'avis de la conférence des présidents d'université, celui du CNOUS – je ne reprends pas toute l'argumentation que nous avons développée à ce sujet – ainsi que celui du conseil économique et social régional.

Nous allons d'ailleurs dans le sens d'une interview que vous avez donnée, monsieur le ministre, sur une radio publique.

A une question d'Annette Ardisson sur la proposition de loi que nous examinons ce soir, vous répondiez : « Ce n'est ni le projet de Charles Millon, ni la régionalisation des formations universitaires, sujet auquel je suis très opposé. » Je comprends mieux pourquoi M. Millon n'est pas ici ce soir !

M. Yves Fréville. M. Lang n'est pas là non plus !

M. Julien Dray. Avec de bonnes raisons !

Votre interview, monsieur le ministre, est très instructive.

Si je comprends bien, vous êtes contre la régionalisation des formations universitaires. Mais vous expliquez par ailleurs que ce texte a pour objectif de pratiquer des expérimentations, d'adapter l'organisation des formations de manière à tester de nouvelles formules et de permettre à notre système d'évoluer non pas brutalement par l'intermédiaire d'une réforme de structure, mais par la voie de l'expérimentation.

A la question : « Que pensez-vous des universités privées ? », vous répondiez ensuite : « L'université qui est en train de se créer dans les Hauts-de-Seine est une expérience intéressante. Elle restera très marginale car elle va coûter très cher » – c'est le cas de le dire ! Seule une région aussi riche que la région parisienne, en l'occurrence le département des Hauts-de-Seine, peut s'en payer une. »

Il est clair que mon département, par exemple, a du mal ne serait-ce qu'à respecter la convention qu'il a signée avec l'université du Val-d'Evry. M. Jacques Guyard pourra y revenir.

Je relève donc une contradiction entre ce que vous déclariez sur cette radio et le refus de notre amendement qui, d'un certain point de vue, reste fidèle à votre état d'esprit : bénéficier du maximum d'expérience pratique, donc consulter, respecter le cadre national des diplômes et notre système universitaire. Toutes les instances déjà citées devraient donc être consultées pour appuyer cette démarche. L'avis du conseil économique et social régional vous donnerait l'expérience pragmatique de terrain que vous voulez avoir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Non examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 28. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 29, ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "du CNOUS, du conseil économique et social régional et du Conseil économique et social". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Ce sera notre dernier amendement (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) sur le premier alinéa. Nous avons peine à croire en votre fidélité à la loi Savary dans la mesure où le deuxième alinéa détruit complètement l'article 21 de ladite loi.

C'est pourquoi dans une ultime tentative, nous vous proposons un dernier cocktail de consultations répondant à ce rythme ternaire que mon collègue Julien Dray vient de présenter excellemment. Il s'agit d'associer à la consultation d'abord le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, si important pour la vie quotidienne des étudiants, en particulier en matière de restauration scolaire et de logements dans la mesure où les changements dans l'organisation de leurs études les obligent souvent à déménager pour s'installer près de l'université.

Nous souhaitons vivement, ensuite, que le conseil économique et social régional soit également consulté. En effet, nous croyons profondément à l'utilité de l'imbrication de chacune de nos universités dans son milieu local, grâce en particulier aux échanges permanents avec les représentants des grandes professions du monde économique et social de la région. Enfin, mais nous avons déjà eu l'occasion de nous expliquer là-dessus, nous rappelons que le Conseil économique et social national est certainement le mieux placé, du fait de son expérience, des enquêtes et des multiples rapports qu'il a déjà publiés sur ces sujets, pour éclairer le ministre sur les décisions à prendre. Le Conseil a en effet produit, au cours des dix dernières années une série de rapports retentissants sur les problèmes de la formation initiale, de la formation professionnelle et de la formation permanente, qui ont tous eu une dimension universitaire importante et ont souvent amené les gouvernements, qu'il soient issus de la majorité de gauche ou de celle que vous représentez aujourd'hui, à prendre ou à infléchir un certain nombre de décisions.

Tel est l'objet de ce dernier amendement. Une fois de plus nous vous demandons, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, de l'examiner avec la plus grande compréhension.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Non examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 29. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 6, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 :

« Les décrets portant création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prévoir des adaptations aux dispositions de

la présente loi et les décrets pris pour son application, pour la durée strictement nécessaire à leur mise en place et n'excédant pas trois ans. Ces adaptations doivent assurer une participation des personnels et des usagers. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous en arrivons à une autre partie de l'article 1^{er}...

M. Pierre Lellouche. Déjà le deuxième alinéa !

M. Jean-Pierre Brard. Allez plutôt dans les banlieues, monsieur Lellouche ! Mais cela ne vous intéresse pas !

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur Lellouche, si vous souhaitez que nous avançons plus lentement, dites-le !

Nous l'avons dit dans la discussion générale : avec cet article 1^{er}, tout ce qui devait jusqu'à présent respecter les conditions fixées par la loi pourra devenir dérogatoire, et cela en l'absence de toute évaluation des dérogations mises en œuvre depuis un an dans sept universités, quatre en région parisienne, deux dans le Nord et une à La Rochelle.

Cet amendement tend à revenir à la loi de 1984, modifiée par le texte de 1992 sur lequel vous vous appuyez.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous souhaitiez beaucoup plus d'autonomie pour les universités et que nous, nous n'en voulions pas, alors que nous avions affiché la même volonté que vous.

Je tiens donc d'abord à vous démentir, mais aussi à vous rappeler quelques phrases qui ont été prononcées, pendant le débat de 1992, par certains des auteurs de cette proposition de loi. C'est assez succulent !

M. Bourg-Broc disait alors : « Cet article 5 nous paraît extrêmement dangereux car il permet au ministre de déléguer aux présidents d'universités aussi bien le recrutement que la gestion des personnels titulaires... »

M. le président. Monsieur Le Déaut, puis-je vous rappeler à l'objet de l'amendement ? Il me semble que vous êtes en train d'en sortir.

Veuillez ne pas lire le *Journal officiel*. Sinon, je devrais appliquer le règlement. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Pierre Brard. C'est notre Bible !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je ne fais cette lecture, monsieur le président, que pour appuyer mon argumentation. Alors que les dérogations étaient prévues pour trois ans, avec un système d'évaluation. Certains de nos collègues, il y a moins d'un an, ne souhaitaient pas de déconcentration au niveau des universités. Je comprends que vous ne désiriez pas que nous mettions l'accent sur la partie sensible des propos qu'ils ont tenus alors.

Cela dit, je vous laisse le temps de trouver l'article du règlement que vous voulez m'opposer, monsieur le président !

M. le président. Je l'ai !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si l'on n'a pas le droit d'organiser son argumentation, le débat démocratique n'est plus possible !

M. Eric Raoult. Vous n'avez pas d'argumentation !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce que je souhaitais indiquer, mais je n'ai pu aller jusqu'au bout de cette lecture, j'en ai seulement résumé la teneur,...

M. Jean-Pierre Brard. La quintessence !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... c'est que les collègues qui, aujourd'hui, sont nos censeurs condamnaient hier le fait

que, même pour trois ans, on accorde des dérogations aux présidents d'université pour leur permettre d'entreprendre des expérimentations.

Limitier les dérogations à trois ans au maximum, c'est l'objet de cet amendement. Avant de supprimer la totalité des contrôles prévus par la loi Savary, nous devons engager des expérimentations. Mais, de grâce, ayons le courage et l'honnêteté de les évaluer avant de les généraliser.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	90
Contre	481

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "peuvent déroger", insérer les mots : "pour une durée de trois ans". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Cet amendement montre bien que nous ne sommes pas hostiles aux dérogations à la loi Savary, qui prévoyait d'ailleurs elle-même des « adaptations ». Il est certain, en effet, que tout texte qui a dix années de vie a besoin d'évoluer, d'être aménagé et de faire l'objet d'expériences innovatrices. En une décennie, l'Université a profondément changé, en raison de l'accroissement des effectifs qu'elle accueille, mais aussi de par les formations nouvelles qu'elle a développées.

Simplement, nous pensons que les dérogations doivent être entourées d'un certain nombre de conditions : conditions de consultation – nous en avons parlé à propos du premier alinéa – conditions de durée et d'évaluation.

Pour ce qui est de la durée, je ferai référence à une expérience intéressante, citée hier par mon excellent collègue et ami Jean de Boishue, qui est celle de l'université d'Evry. Nous pourrions d'ailleurs tirer les mêmes conclusions des expérimentations lancées dans les sept universités nouvelles. Toutes ont deux ou trois ans d'existence et on a déjà pu constater, dans ce bref laps de temps, l'importance des initiatives que ces nouvelles structures ont prises, en particulier grâce au dialogue qui s'est instauré entre un conseil d'orientation, formé principalement de personnalités du monde

économique et social, et un conseil d'université plus représentatif de la tradition universitaire, même s'il comprend quelques représentants de la société civile.

En trois ans, on a vu naître et se développer une série de formations à finalité clairement professionnelle. Elles garantissent pourtant le haut niveau universitaire sans lequel il n'est pas d'enseignement supérieur digne de ce nom. Elles s'accompagnent également d'actions de recherche universitaire qui ont fait l'objet, dès leur conception et pendant toute la phase de mise en place, d'une concertation très étroite avec les grandes entreprises et les collectivités locales du secteur. C'est ainsi que les quatre filières d'instituts universitaires professionnalisés créées en Essonne ont été toutes quatre pensées avec de grandes, mais aussi de moins grandes, entreprises. Cela va de la SNECMA à Rhône-Poulenc en passant par l'UAP et bien d'autres, y compris des PME, car il est essentiel également que, dans le développement des nouvelles formations ou des nouvelles organisations de formations, la dimension des petites et moyennes entreprises soit prise en compte. On sait que, trop souvent, la nature même de notre organisation universitaire fait que les PME sont ignorées du monde de l'enseignement supérieur.

M. le président. Voulez-vous conclure, monsieur Guyard ?

M. Jacques Guyard. J'allais le faire, monsieur le président.

Cette expérience de l'université d'Evry est intéressante. Trois ans permettent déjà d'en mesurer les résultats. Nous ne sommes pas bloqués sur la durée de trois ans, vous le verrez dans les amendements suivants, mais cela nous paraît la durée minimum au bout de laquelle une évaluation doit intervenir. C'est pourquoi, mes chers collègues, je souhaite que cet amendement soit adopté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Guyard vient de nous démontrer avec beaucoup de talent tout l'intérêt que présentent les expérimentations dans les universités. Il vient également de nous démontrer que celles qui ont été conduites dans les universités nouvelles ne concernent pas seulement les structures, mais aussi les formations. Bref, il contredit totalement son collègue Le Déaut. Il comprendra donc certainement que le Gouvernement ne veuille pas mettre rapidement un terme à des expériences qui, de son avis même, sont réussies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	90
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "peuvent déroger", insérer les mots : "pour une durée de quatre ans". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Pierre Leilouche. Quatre ans ? Mais c'est la nuit du 4 août !

M. Julien Dray. Je suis très satisfait de défendre cet amendement et je vois que notre collègue, qui a évidemment de bonnes références historiques, connaît les raisons de mon attachement au chiffre 4.

M. Edouard Landrain. Tout à l'heure, c'était les impairs !

M. Julien Dray. Les impairs, c'était pour vous. (*Sourires.*) Moi, je suis plutôt partisan des chiffres pairs !

M. Edouard Landrain. On n'est pas au casino !

M. Julien Dray. Ce n'est pas un problème de martingale, c'est un sujet de réflexion : sur l'intérêt de la parité, par exemple !

M. Jean-Pierre Brard. Julien Dray, c'est pair et gagne !

M. le président. Monsieur Dray poursuivez ! Monsieur Brard, vous n'avez pas la parole !

M. Julien Dray. Jacques Guyard expliquait à l'instant que nous n'étions pas hostiles à une modification de la durée des expérimentations et que nous étions prêts à en discuter.

Nous avons donc proposé un premier amendement, mais il n'a pas reçu l'approbation de nos collègues. C'est pourquoi nous proposons maintenant de porter la durée des dérogations à quatre ans, ce qui me permet de répondre à la précédente intervention du ministre.

Nous ne sommes pas contre les expérimentations. Nous y sommes même plutôt favorables, pourvu qu'elles permettent un enrichissement, ce qui suppose évidemment que l'on puisse exercer un contrôle. Il faut veiller, en effet, à ce qu'elles ne soient pas pernicieuses pour notre système universitaire.

Voilà pourquoi, dans la loi Savary, les adaptations étaient permises. Et c'est ce qui explique toutes les initiatives que l'on doit aux universités expérimentales.

Maintenant, nous serions bien entendu gênés si ces expérimentations devenaient la règle pour le fonctionnement de l'Université. Aussi avons-nous déposé une série d'amendements sur leur durée, qui permettent d'établir des rapports évaluatifs d'étape. Vous verrez, au fil de ces amendements, que nous essayons de trouver une solution au problème qui nous est posé.

Le chiffre 4 est d'autant plus intéressant qu'il nous permet de nous mettre en cohérence avec le plan Université 2000, et donc de nous inscrire dans la continuité, ce qui correspond, si j'ai bien compris, au souhait de la majorité.

Cette réflexion me conduit, mes chers collègues, à m'interroger au passage sur le sens des élections que nous avons eues à subir dernièrement. De débat en débat, je constate, en effet, que la nouvelle majorité se situe de plus en plus dans la

droite ligne de celle qui l'a précédée, ce qui va finir par poser des problèmes, et je le comprends, à un certain nombre de ses élus. Dans le débat sur l'immigration, on n'a fait que citer Michel Rocard ; dans cette discussion sur les universités, on ne fait que citer Alain Savary.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et Claude Allègre !

M. Julien Dray. Je crois savoir aussi que, sur le plan économique, certains d'entre vous sont inquiets de la continuité dans laquelle s'inscrit l'action du nouveau gouvernement.

Voilà pourquoi nous essayons de faire bouger les choses avec des amendements comme ceux que nous proposons. Nous ne voulons pas, nous, être orthodoxes ; nous voulons au contraire trouver des solutions nouvelles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "peuvent déroger", insérer les mots : "pour une durée de cinq ans". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous comprenez qu'il m'est bien difficile de défendre cet amendement de repli.

M. Michel Péricard, président de la commission. Oh oui !

M. le président. N'hésitez pas à abréger ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. L'année dernière, en effet, alors que M. Lang proposait cinq ans, j'avais jugé, avec certains de mes collègues, que cette durée était trop longue pour des mesures dérogatoires. C'était, il est vrai, dans le cadre d'un bon travail parlementaire, bien différent de celui de ce soir. Le rapporteur, je m'en souviens, ne se contentait pas de répondre « pas examiné ! », et le ministre n'usait pas systématiquement du « contre ! ».

Nous avons donc réussi à amender le texte du Gouvernement en réduisant la durée des expérimentations à trois ans. Et me voilà réduit, ce soir, à adopter cette position de repli en me disant que mieux vaudrait cinq ans que des mesures dérogatoires *ad vitam aeternam*. Je vais donc essayer de la défendre.

Si M. le ministre fait semblant de ne pas comprendre notre démarche, c'est plutôt qu'il la comprend trop bien. Je vous épargnerai une citation *in extenso*, pour déférer au souhait de M. le président, mais j'ai trouvé dans un journal de ce soir un bon article, où l'on pouvait lire en substance que, si la méthode du Gouvernement est à droite – ce qui est normal – elle est aussi en trompe l'œil puisqu'elle consiste à prétendre que la réforme universitaire ne va pas loin alors qu'elle sape, en réalité, au plan du pouvoir et au plan du financement, les fondements de la loi Savary.

Autrement dit, monsieur le ministre, les justifications que vous mettez en avant pour appuyer cette réforme ne sont pas celles qui correspondent à son vrai contenu. Ainsi en va-t-il des expérimentations, puisque la loi Savary vous donne déjà les moyens d'expérimenter. Sinon, expliquez-nous comment M. Chevènement aurait pu mettre en place les magis-

tères. On peut être pour, on peut être contre, mais c'est une nouvelle formule pédagogique. D'ailleurs, je vois mes collègues centristes opiner du chef.

Bien sûr, on peut aller plus loin ; vous pouvez montrer que vous avez plus d'imagination synaptique en matière d'expérimentation. Néanmoins, monsieur le ministre, nous souhaitons qu'il n'y ait pas de bouleversement. Essayez, en effet, d'imaginer une situation où vous auriez non pas dix demandes de dérogation mais, dès le lendemain du vote de cette loi, 100 à 150. Eh bien, il n'y aurait plus d'Université française, mais un patchwork d'universités toutes régies par des règles différentes. Certaines iraient vers le futur et la modernité, mais d'autres reviendraient aux anciennes féodalités. Cette balkanisation, cet émiettement des formations et des universités, n'est pas le souhait que nous formons pour notre Université française.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, vous savez l'admiration que beaucoup d'entre nous ont pour Jean-Pierre Chevènement et pour le courage avec lequel il a souvent su dénoncer la politique du parti socialiste.

M. Jean-Pierre Brard. Et vous celle de Balladur ! Vous donnez des verges pour vous faire battre !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En l'occurrence, Jean-Pierre Chevènement a eu raison de créer les magistères. Mais M. Jospin a empêché que cette formule ne s'étende à l'ensemble de l'Université française. Nous, nous voulons donner aux universités qui le souhaitent la possibilité d'organiser des magistères.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "peuvent déroger", insérer les mots : "pour une durée de trois ans renouvelable une fois". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Nous connaissons tous la formule : « Il faut donner du temps au temps. » (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*) En présentant nos amendements nous avons voulu essayer de voir comment cette formule, utile pour le pays, pourrait s'appliquer aux mesures dérogatoires que vous voulez mettre en place dans l'enseignement supérieur.

M. Pierre Bédier. Elle ne vous a pas vraiment réussi !

M. Julien Dray. Nos collègues de la majorité ont estimé que la période de trois ans prévue dans la loi de 1992 ne permettrait pas de mener les expériences à leur terme. Il fallait laisser du temps au temps, et c'est pourquoi ils ont déposé leur proposition de loi.

Nous voulons bien l'admettre, mais nous pensons, nous, qu'il faut contrôler ce processus du temps qui est donné au temps. Aussi proposons-nous une durée de trois ans renouvelable une fois, ce qui permettrait de donner à ces expériences le temps de s'épanouir, tout en procédant à une évaluation réelle de l'intérêt qu'elles présentent pour notre système universitaire.

Je crois donc très honnêtement qu'il s'agit d'un amendement très équilibré et très utile. L'Assemblée ferait preuve d'intelligence en faisant sienne cette proposition.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné. Contre à titre personnel !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 34.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	555
Nombre de suffrages exprimés	542
Majorité absolue	272
Pour l'adoption	62
Contre	480

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 36, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "peuvent déroger", insérer les mots : "pour une durée de quatre ans renouvelable pour deux années supplémentaires". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Le résultat du scrutin sur l'amendement précédent montre clairement à toute l'Assemblée que le débat politique progresse puisque les votes évoluent d'un scrutin à l'autre. (*Sourires.*)

L'amendement n° 36 porte, lui aussi, sur l'évaluation et la durée des expérimentations.

Monsieur le ministre, une expérience qui ne s'arrêterait pas ne serait plus une expérience et la multiplication d'expériences pérennisées aboutirait, comme l'indiquait mon collègue Le Déaut, à la disparition de l'Université française.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous aurions à la place un beau patchwork !

M. Jacques Guyard. Oui, un patchwork ou quelque chose qui ne ressemblerait à rien. Nous glisserions ainsi vers l'anarchie universitaire. Or je suis convaincu monsieur le ministre - c'est au moins un point que nous avons en commun - que l'anarchie n'est pas votre référence principale. Nous devrions donc trouver un compromis sur le problème de l'évaluation et de la durée des dérogations.

Puisque, manifestement, la durée de trois ans vous paraît trop courte, nous faisons un effort et vous proposons une durée de quatre ans, renouvelable pour deux années supplémentaires. Vous disposerez ainsi, monsieur le ministre, de six années avant d'être obligé de prendre en compte le résultat de l'évaluation de ces expérimentations si intéressantes pour le monde universitaire et de les intégrer éventuellement à l'organisation générale de l'enseignement supérieur français.

Je suis sûr que vous serez sensible à l'effort que nous faisons pour aller dans votre sens.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si M. Guyard avait lu le texte de la proposition de loi jusqu'au bout, il aurait vu que le Gouvernement est favorable à une évaluation au bout de trois ans pour toutes les expérimentations.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 38, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, supprimer les mots : "25 à". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il s'agit, par cet amendement, de tester la capacité d'amendement du Gouvernement sur le texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984.

La proposition de loi qui nous est soumise introduit, par dérogation, un bouleversement total de toutes les structures actuelles des universités : conseil d'administration des universités, conseil d'administration du conseil scientifique des universités, conseil des études et de la vie universitaire. Elle permet aussi et c'est nouveau – car vous l'aviez masqué – de déroger, dans les universités, facultés ou UFR, à l'organisation des composantes internes de l'université.

Puisque vous ne voulez pas supprimer l'article 1^{er}, nous vous proposons, par cet amendement de repli, de supprimer du dispositif prévu à l'article 1^{er} la référence aux articles 25, 26 et 27 de la loi du 26 janvier 1984, qui concernent les structures de l'université.

Cette proposition ne devrait pas susciter votre opposition, monsieur le ministre, puisque vous nous aviez indiqué que les structures ne vous intéressaient pas et que seul le souci de résoudre les problèmes de premier cycle et d'expérimenter de nouvelles formules vous animait. Rien ne vous empêchera de continuer à expérimenter après avoir supprimé les articles 25, 26 et 27. Ceux-ci, en effet, indiquent, pour le premier, que les universités regroupent diverses composantes, pour le deuxième, que le président et les trois conseils assurent l'administration de l'université, et pour le troisième, que le président est élu par les trois conseils et qu'il dirige l'université.

En outre, les possibilités de faire appel à des personnalités extérieures dans les conseils d'administration des universités, qui sont, à l'heure actuelle, de 20 à 30 p. 100 paraissent tout à fait suffisantes.

Si vous avez la volonté de ne pas sous-représenter le collège des étudiants, ni celui des maîtres de conférence, ni celui des personnels techniques des universités, tout en ayant la possibilité de faire appel dans une proportion de 20 à 30 p. 100 à des personnalités extérieures, il vous suffit d'accepter de supprimer les articles 25, 26 et 27.

J'entends déjà le rapporteur nous dire, toujours par la même formule lapidaire : « Pas examiné. » Mais, monsieur le rapporteur, monsieur le président de la commission, il ne tenait qu'à vous d'examiner avant cet amendement pour en saisir toute la pertinence !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Le Déaut nous propose, une fois encore, de revenir sur la loi de juillet 1992, votée par le groupe socialiste, et qui prévoit la possibilité de déroger aux dispositions des articles 25, 26 et 27. Nous souhaitons, pour notre part, en rester au texte de M. Jack Lang.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, contre l'amendement.

M. Jean-Pierre Brard. Non, monsieur le président, je présente un sous-amendement à l'amendement n° 38.

M. Jean-Yves Le Déaut. Le débat devient intéressant. Peut-être M. Brard aura-t-il plus de chance que nous !

M. le président. Je n'en ai pas été saisi, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous le fais parvenir immédiatement.

M. le président. Je suis donc saisi d'un sous-amendement, n° 131, présenté par M. Brard et les membres du groupe communiste, ainsi rédigé :

« Compléter l'amendement n° 38 par les mots : "ainsi que le mot trente". »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, j'en conviens volontiers, il eût mieux valu écrire : « le nombre 30 ». Serait-il possible de rectifier la rédaction de ce sous-amendement ?

M. le président. Le sous-amendement est donc ainsi rectifié.

M. Jean-Pierre Brard. D'accord, monsieur le président.

Je suis effaré, monsieur le ministre, de vous entendre dire que vous êtes le suppôt, à titre posthume, du gouvernement qui vous a précédé.

Comment pouvez-vous défendre la loi de 1992 ? Ce n'était pas une bonne loi ! Mais nous, contrairement à vous, sommes constants dans nos opinions. Il est vrai qu'en la matière vous avez eu un illustre prédécesseur : n'était-ce pas en effet Edgar Faure qui disait, quand on l'accusait d'être une girouette, que ce n'était pas les girouettes qui tournaient, mais le vent. *(Sourires.)*

Mais revenons-en à mon sous-amendement.

Dans l'article 1^{er}, vous demandez en fait un blanc-seing. Vous voulez que les décrets remplacent la loi. J'ai appris par la presse que des députés étaient inscrits à l'ANPE, mais vous semblez vouloir grossir les rangs des chômeurs, puisque, en procédant par décret, vous vous substituez à nos délibérations et nous n'aurons plus rien à faire.

Alors que les articles de la loi de 1984 auxquels il est fait référence contiennent des dispositions extrêmement importantes, vous proposez, subrepticement, de donner au Gouvernement le pouvoir de les modifier ou de les abroger, sans avoir à en référer au Parlement. Voilà qui est inacceptable et contraire à nos traditions démocratiques.

Il est vrai que, depuis votre arrivée au pouvoir, vous vous êtes lancé dans une sorte de restauration du régime qui vous a précédé et qui, il faut aussi le reconnaître, n'avait pas été beaucoup entamé par vos prédécesseurs.

L'article 30 de la loi de 1984 prévoit que :

« Le Conseil scientifique comprend de vingt à quarante membres ainsi répartis :

– « de 60 à 80 p. 100 de représentants des personnels. Le nombre des sièges est attribué pour la moitié au moins aux professeurs et aux autres personnes qui sont habilitées à diri-

ger des recherches, pour un sixième au moins aux docteurs n'appartenant pas à la catégorie précédente, pour un douzième au moins aux autres personnels parmi lesquels la moitié au moins d'ingénieurs et de techniciens ;

– « de 7,5 à 12,5 p. 100 de représentants des étudiants de troisième cycle – ce qui est fort peu – ;

– « de 10 à 30 p. 100 de personnalités extérieures, qui peuvent être des enseignants-chercheurs ou des chercheurs appartenant à d'autres établissements. »

Ainsi, monsieur le ministre, vous demandez tout simplement à l'Assemblée, au détour d'une énumération d'articles, de vous donner le pouvoir de liquider cette disposition. Or nous sommes très attachés au Conseil scientifique dont les pouvoirs sont très clairement définis au même article 30. Permettez-moi de vous en rappeler les termes :

« Le Conseil scientifique propose au conseil d'administration les orientations des politiques de recherche, de documentations scientifiques et techniques, ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés, sur les programmes et contrats de recherche proposés par les diverses composantes de l'université, sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement et sur le contrat d'établissement. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche, notamment dans le troisième cycle. »

Ce réel outil de démocratisation de l'enseignement supérieur, placé sous le contrôle de personnes compétentes, vous auriez le pouvoir quasi absolu de le supprimer ou de le modifier. Il résulte pourtant de dispositions qui ont été votées par la représentation nationale !

M. Jean-Yves Le Déaut. Très juste !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 131 rectifié ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le groupe communiste est donc constant dans ses choix...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un hommage du vice à la vertu !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... à la différence du groupe socialiste qui combat les textes Savary et Lang. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le groupe communiste est contre la liberté que nous voulons donner aux conseils d'administration des universités. Car, je le rappelle, ce n'est pas le ministre qui décidera des dérogations, mais les conseils d'administration élus dans les universités. Ils pourront, s'ils le souhaitent, enrichir le conseil scientifique de personnalités supplémentaires, par exemple internationales, ...

M. Jean-Pierre Brard. Sous-amendez le texte, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... qui viendront lui apporter leur concours.

Le Gouvernement est donc contre l'amendement n° 38 et le sous-amendement n° 131 rectifié.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 131 rectifié.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	575
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	93
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Jean-Pierre Brard. J'ai gagné une voix ! (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	91
Contre	483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. René Couanau. Ça baisse !

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 47, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer au chiffre : "25", le chiffre : "26". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. L'amendement n° 47 propose en fait de retirer la référence à l'article 25 de la loi Savary du texte qui nous est proposé.

En effet, l'article 25, qui définit les composantes de l'université, leur mode de création et parfois même de gestion, est un article clé de la loi Savary. Il précise la place des instituts ou écoles, des unités de formation et de recherche des départements et des laboratoires et indique s'ils sont créés par arrêté du ministre ou après proposition de l'instance universitaire. Bref, c'est toute la vie quotidienne de l'université qui est déterminée par l'article 25.

Il laisse d'ailleurs à l'université une assez grande marge de manœuvre puisque – l'autonomie est l'objet du texte – il lui confie le soin d'organiser les bibliothèques, dont on connaît l'importance dans la vie de l'université, et les centres de documentation.

Domaine peut-être encore plus important de la vie économique et sociale du pays et dans lequel les universi-

taires ont fait la preuve qu'ils savaient prendre toute leur place : le développement de la formation permanente. L'université l'organise dans une grande liberté.

Enfin, l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants est un aspect de la vie universitaire dont nous connaissons tous l'importance. Notre souci commun, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, est de diminuer le taux d'échec dans l'enseignement supérieur et donc d'améliorer les conditions de l'information et de l'orientation des étudiants afin qu'ils puissent affronter avec beaucoup plus de sûreté leurs études.

L'article 25 est donc un article clé. Pouvoir y déroger trop aisément paraît très dangereux pour l'homogénéité et l'efficacité de l'enseignement universitaire. C'est pourquoi nous proposons de le retirer de l'article 1^{er} de la proposition de loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je viens d'être saisi d'un sous-amendement, n° 132, présenté par M. Brard, M. Carpentier et les membres du groupe communiste et apparenté, ainsi rédigé :

« Compléter *in fine* l'amendement n° 47 par : « ainsi que le mot 31 ». »

Il convient, je pense, de procéder à la même rectification que précédemment et de remplacer « mot » par « nombre ».

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je rectifie en effet mon sous-amendement, monsieur le président, comme vous venez de l'indiquer.

Monsieur le ministre, vous m'avez objecté, à propos de l'article 30 de la loi de 1984, que je m'opposais à la démocratisation des conseils d'université dans la mesure où vous proposiez de leur donner des pouvoirs. Mais le pouvoir que vous proposez de leur donner est celui de supprimer des facultés démocratiques !

Ce n'est certes pas aller dans le sens de l'élargissement démocratique que de donner le pouvoir à certains des partenaires de supprimer des règles de fonctionnement démocratiques qui ont fait leur preuve.

En ce qui concerne l'article 31, la philosophie est un peu la même.

Cet article concerne le conseil des études et de la vie universitaire qui « comprend de vingt à quarante membres ainsi répartis : de 75 à 80 p. 100 de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants, d'une part, et des étudiants, d'autre part, les représentations de ces deux catégories étant égales et la représentation des personnes bénéficiant de la formation continue étant assurée au sein de la deuxième catégorie ; 10 à 15 p. 100 de représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ; de 10 à 15 p. 100 de personnalités extérieures.

« Le conseil des études et de la vie universitaire propose au conseil d'administration les orientations des enseignements de formation initiale et continue, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, et à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il examine, notamment, les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation. Il est garant des libertés politiques et syndicales étudiantes. »

Cette dernière phrase est particulièrement importante. Vous comprenez, monsieur le ministre – même si cela ne semble pas vous intéresser beaucoup – que nous ne pouvons accepter qu'il soit de la compétence du conseil des universités d'exclure les étudiants de sa composition, car cela altérerait son fonctionnement démocratique.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 12 rectifié ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 132 rectifié.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 47.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 48, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer au chiffre : « 28 », le chiffre : « 27 ». »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Si la soirée n'était pas déjà aussi avancée, je développerais longuement notre argumentation. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je ne l'aurais pas fait en ancien combattant, racontant comment a été conçu l'article 28 lorsqu'a été élaborée la loi Savary. Mais cet article est un des éléments clefs de la vie universitaire et nous sommes au cœur des problèmes que nous avons soulevés dans la discussion générale.

En effet, l'article 28 concerne la composition des conseils d'administration et la proportion des différentes composantes de la communauté universitaire.

Tous nos collègues savent bien que la participation a donné lieu à un débat essentiel au sein de l'université. Toutes les organisations syndicales étudiantes, dont une qui m'est chère puisque j'en ai été l'un des fondateurs, l'UNEF indépendante et démocratique, ont, pendant des années, refusé de siéger dans les conseils d'administration des universités parce qu'elles ne pouvaient pas y trouver pleinement leur place. Le seul moyen de dialogue qui nous restait, à nous étudiants, était d'envahir ces conseils où nous ne pouvions pas nous exprimer.

M. Eric Raoult. L'aveu !

M. Julien Dray. Nous n'aimions pas ce procédé parce que nous étions des étudiants sérieux, désireux de travailler et que nous avions autre chose à faire. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Raoult. Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd !

M. Julien Dray. Et puis, ce genre d'initiative n'était pas non plus un bon exemple pour les étudiants.

Nous sommes tous soucieux d'un bon fonctionnement de la vie démocratique, du respect des institutions, qui permettent un très utile dialogue. Notre amendement est d'ailleurs conforme au souhait du Premier ministre qui, lorsqu'il a pris ses fonctions, a organisé une concertation avec les organisations syndicales pour relancer le dialogue social qu'il jugeait indispensable.

La présence, au sein de l'université, d'institutions dans lesquelles toutes les composantes de la communauté universitaire sont représentées est un élément essentiel. S'il n'y avait pas eu l'article 28 - c'est peut-être une révélation pour l'histoire - l'organisation syndicale à laquelle j'appartenais n'aurait pas pris la décision de participer aux élections universitaires.

M. Daniel Pennec. C'eût été mieux !

M. Robert Pandraud. Voilà qui aurait été dramatique !

M. Julien Dray. Oui. Cela aurait été négatif pour la vie de nos universités !

Monsieur Pandraud, puisque vous décidez de prendre part à ce débat sur l'avenir de nos universités - il était temps, parce que vous en êtes un élément essentiel (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et que vous y avez déjà fortement contribué il y a quelques années -...

M. Robert Pandraud. Merci !

M. Julien Dray. ... je vous rappelle le rôle essentiel qu'a joué l'UNEF indépendante et démocratique dans le combat pour la démocratisation et pour la construction d'universités de masse.

Hier, M. le ministre, parce que j'avais cité le nom des principaux initiateurs de la présente proposition de loi, me disait que ce n'était pas très correct. Ce n'était pas une incorrection ; c'était le simple constat de ce qui s'est passé pendant vingt ans et qui fait partie de notre patrimoine commun. Je n'y peux rien si, pendant vingt ans, les initiateurs de cette proposition de loi se sont opposés à la construction d'une université de masse.

Dès 1964, M. Fouchet - non, pas notre éminent collègue, mais un autre éminent collègue, à l'époque ministre de l'éducation nationale -...

M. Jean-Yves Le Déaut. Il était député de Toul !

M. le président. Monsieur Le Déaut, n'interrompez pas M. Dray !

M. Robert Pandraud. M. Dray parle pour l'histoire !

M. Julien Dray. Ne mélangeons pas les considérations géographiques et les problèmes d'organisations syndicales, sinon nous n'allons plus nous y retrouver.

M. Daniel Pennec. Ringard !

M. Julien Dray. Pendant vingt ans, la vie universitaire a été rythmée par des projets du type de celui que vous proposez.

La réforme Fouchet, c'était déjà la limitation du nombre d'étudiants, qui a généré mai 1968.

La réforme Guichard, c'était le *numerus clausus* à l'entrée des universités, notamment avec la création des CFPM.

La réforme Saunier-Seité, en 1976, avec la mise en place des DEUG, procédait du même état d'esprit !

Les organisations syndicales agissaient, non pas par *a priori* idéologique (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Daniel Pennec. N'importe quoi !

M. Julien Dray. ... mais en s'appuyant sur la volonté exprimée par l'ensemble de la jeunesse de ce pays, volonté saine que nous avons tous saluée, de pouvoir continuer des études.

M. le président. Monsieur Dray, il faudrait conclure.

M. Julien Dray. De manière pratique, la jeunesse de ce pays avait compris que la meilleure façon de s'en sortir,

d'avoir un avenir, était de disposer du meilleur bagage culturel. Voilà le dialogue qui a été instauré par la loi Savary en 1983.

M. le président. Merci, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Il faudrait déjà avoir conclu. Votre temps de parole est épuisé.

M. Julien Dray. Monsieur le président, comprenez l'importance que j'attache à ce sujet !

M. le président. Une dernière phrase, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, j'ai été souvent interrompu, j'ai perdu un peu le fil de ma démonstration, et je dois remettre en ordre mes idées.

M. Daniel Pennec. Retournez à l'école !

M. le président. Monsieur Dray, l'Assemblée est suffisamment éclairée.

Je suis saisi d'un sous-amendement n° 133, présenté par MM. Brard, Carpentier et les membres du groupe communiste et apparenté, ainsi rédigé :

« Compléter *in fine* l'amendement n° 48 par : "ainsi que les nombres 34 à 46". »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sous-amendement, monsieur le ministre, a pour objet d'exclure les articles 34 à 46 de la loi Savary du champ des dérogations possibles.

En effet, on ne saurait accepter de déroger, par exemple, à l'article 35 qui dispose : « Le conseil d'administration, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend de 30 à 60 p. 100 de personnalités extérieures et des représentants élus des personnels et des étudiants. Les enseignants et assimilés doivent être en nombre au moins égal à l'ensemble des autres personnels et des étudiants. »

« Le conseil élit pour un mandat de trois ans, au sein des personnalités extérieures, celui de ses membres qui est appelé à le présider. Le mandat du président est renouvelable. »

Monsieur le ministre, vous donnez la possibilité au conseil d'université d'abroger ces dispositions, c'est-à-dire d'entamer des libertés qui ont été consenties par la loi de 1984.

L'article 35 poursuit : « Le conseil d'administration détermine la politique générale de l'établissement, se prononce, sous réserve de la réglementation nationale, sur l'organisation générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale. » Encore une disposition, monsieur le ministre, que vous proposez de pouvoir abroger !

« Il propose les mesures propres à favoriser la vie de la communauté. Il vote le budget et approuve les comptes, il fixe la répartition des emplois qui sont alloués par les ministres compétents. »

Dans des domaines aussi importants, vous laissez la possibilité de faire marche arrière.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Marche avant !

M. Jean-Pierre Brard. Marche avant, comme les écrivains ! C'est clair ! Vous aurez une médaille aux prochains jeux Olympiques ! Si nous regardons les choses d'une façon plus objective, votre démarche est tout à fait cohérente : aujourd'hui, cette proposition de loi sur l'enseignement supérieur, demain la proposition de loi modifiant la loi Falloux, qui a pour objectif d'effacer les acquis de la révolution de 1948 !

Je reviens à mon sous-amendement.

Le conseil d'administration « autorise le directeur à engager toute action en justice. Il approuve les accords et conventions signés par le directeur, et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, prises de participation, créations de filiales, acceptations de dons et legs, acquisitions immobilières. Il exerce le pouvoir disciplinaire dans les conditions définies à l'article 29.

« La composition et les attributions des deux autres conseils sont celles qui sont fixées par les articles 30 et 31. »

On peut imaginer, monsieur le ministre, qu'un conseil d'administration donne des pouvoirs exorbitants à un président de conseil, ce que vous rendez possible par l'abrogation potentielle des articles que j'ai évoqués dans ce sous-amendement et dans les précédents.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 133 et sur l'amendement n° 48 ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examinés !

M. Jean-Pierre Brard. A quoi sert une commission ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre le sous-amendement et, n'ayant pas réussi à suivre la démonstration de M. Dray...

M. Julien Dray. Je peux la reprendre ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... il propose le rejet de l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 133.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	90
Contre	483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 48.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	566
Nombre de suffrages exprimés	566
Majorité absolue	284
Pour l'adoption	83
Contre	483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 39, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "34 à", les mots : "35,." »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il s'agit d'un amendement très important qui tend à supprimer de la liste des articles auxquels il pourra être dérogé l'article 34, qui fixe les principes d'administration des écoles et instituts extérieurs aux universités.

Examinons ces principes.

« Le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou l'école... Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

« ... Il dispose des prérogatives qui sont celles du président de l'université, sous réserve de la présidence du conseil d'administration. »

Quant aux conseils d'administration, ils ne peuvent excéder quarante membres. La proportion de personnalités extérieures y est beaucoup plus forte - de 30 à 60 p.100. Le nombre de représentants des enseignants et de personnels assimilés doit être au moins égal à celui des représentants de l'ensemble des autres personnels et des étudiants. Il a le même pouvoir disciplinaire.

On s'aperçoit que les écoles et instituts bénéficient déjà de dispositions dérogatoires. Pourquoi, dès lors, ouvrir de nouvelles possibilités de dérogation ?

J'ai oublié un point important : le directeur est choisi « sans considération de nationalité ». Est-ce ce point qui a conduit certains des promoteurs de la proposition de loi à vouloir déroger à la loi actuelle ? « Sans considération de nationalité » signifie que le directeur peut avoir n'importe quelle nationalité.

On ne nous a fourni jusqu'à présent aucune explication sur les dérogations supplémentaires qui pourraient être accordées aux instituts et écoles. Peut-être pourrez-vous le faire maintenant, monsieur le ministre ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les conseils d'administration des universités apprécieront la nature des soupçons que le groupe socialiste fait peser sur eux.

M. le président. J'indique à l'Assemblée que, sur l'amendement n° 39, j'avais été saisi d'un sous-amendement, présenté par M. Brard et les membres du groupe communiste, ainsi rédigé : « Compléter *in fine* cet amendement par : "ainsi que les nombres 25 à 28". »

Cette partie de l'alinéa ayant déjà été examinée, le sous-amendement tombe.

Je mets aux voix l'amendement n° 39.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "à 36" le mot : ", 36". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Je serai bref, M. Le Déaut ayant déjà longuement parlé des instituts et écoles extérieurs à l'université.

L'amendement n° 40 vise à retirer de la liste des articles auxquels il pourrait être dérogé l'article 35 qui fixe pour les instituts et écoles extérieurs aux universités les règles d'exercice de la démocratie universitaire.

Le conseil d'administration de ces établissements comporte au maximum quarante membres et comprend entre 30 et 60 p. 100 de personnalités extérieures – soit entre douze et vingt-quatre. Les personnalités extérieures peuvent donc y avoir la majorité absolue. Avec un tel pourcentage, toute catégorie intéressée à la participation à ce conseil d'administration est assurée d'y trouver une place.

Etant donné cette extrême ouverture – caractéristique d'ailleurs de la loi Savary – je ne vois vraiment pas l'intérêt de permettre d'y déroger.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. J'avais été saisi d'un sous-amendement à l'amendement n° 40, mais il n'est pas recevable.

M. Jean-Pierre Brard. Pourquoi ?

M. le président. Car il est ainsi rédigé : « Compléter *in fine* cet amendement par : "ainsi que la dernière phrase de cet alinéa". »

M. Brard, après avoir lu le texte qui résulterait de son sous-amendement, conviendra avec moi qu'il n'était pas recevable.

Je mets aux voix l'amendement n° 40.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 41, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "à 36" le mot : ", 35". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Mon vieux père, instituteur de la République, me disait souvent que l'art de se faire comprendre était l'art de rabâcher.

M. André Santini. Eh bien ! Il a réussi ! (Rires.)

M. Julien Dray. Monsieur Santini, je ne manquerai pas de recommander à mon père de lire dans le *Journal officiel* le compliment que vous venez de lui faire.

M. Jean-Pierre Brard. Faites-lui dédicacer !

M. Pierre Lellouche. Allez, il faut tenir encore six heures !

M. Julien Dray. Monsieur Lellouche, vous devriez être sensible à ces références culturelles ! Vous les partagerez avec moi, je crois.

M. le président. Monsieur Lellouche, laissez M. Dray s'exprimer !

M. Jean-Yves Le Déaut. En tout cas, à dix à l'heure, on ne fait pas d'excès de vitesse !

M. le président. Monsieur Le Déaut, seul M. Dray a la parole.

M. Julien Dray. A chaque fois que je défends un amendement, on essaie de me faire perdre le fil de ma démonstration.

L'article 36 de la loi Savary définit la manière dont le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels.

En autorisant des dérogations à tous ces articles – dont l'article 36 – vous entendez modifier les structures de direction des instituts et écoles extérieurs aux universités. De ce fait, vous remettez en cause la longue conquête de l'autonomie universitaire et de l'équilibre que nous devons à la loi Savary, qui, par la composition de leurs conseils d'administration et le mode de désignation de leur président, a permis aux différentes composantes de l'université de participer à la vie de celle-ci.

Vous avez cherché à nous convaincre qu'il ne s'agissait que de mesures très ponctuelles. En réalité, il est à craindre que certains de ceux que nous avons appelés – de manière un peu excessive – des mandarins, par l'influence qu'ils exercent dans les conseils d'administration, ne se constituent leur enclave personnelle. Nous reviendrions alors au système des facultés, que nous avons tous condamné, considérant que c'était la pluridisciplinarité préconisée par la loi Savary qui avait engendré un véritable dynamisme à l'intérieur de l'université.

Par cet amendement, comme par les autres, nous essayons d'éviter cette situation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 41.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	93
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 42, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer au mot : "38", le mot : "39". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, cet amendement est l'un des amendements les plus importants que

nous ayons à défendre. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Santini. On aurait dû commencer par là ! (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Il faut toujours des travaux préliminaires !

M. Jean-Yves Le Déaut. En effet, l'article 38 de la loi de 1984 fixe les principes généraux de la composition des conseils et du mode de représentation en leur sein. A notre avis, il ne faut pas y déroger.

Nous avons vécu, dans les universités, la difficile mise en place de la loi Savary et le travail de sape accompli par certains membres des conseils d'université – ce que j'appellais hier le "tout-mandarin" – qui n'ont d'ailleurs pas mis en place de 1984 à 1986 ce qu'exigeait l'article 38, et pas davantage de 1986 à 1988. Ce qu'ils refusent, c'est l'élection des représentants de l'ensemble des personnels et des étudiants au scrutin proportionnel au plus fort reste.

M. le ministre n'a pas souhaité modifier les structures. Il n'en parle pas. Il veut seulement de nouvelles expérimentations. Il n'empêche que c'est bien à cela qu'on aboutit !

Les directeurs d'UER qui ont refusé d'appliquer l'article 38 avaient de bonnes excuses : la proportionnelle ne pouvait permettre la représentation de certaines catégories trop peu nombreuses – ici un chimiste, là un physicien, ailleurs un mathématicien.

En tout état de cause, que les représentants au conseil d'université soient élus au scrutin majoritaire ou au scrutin proportionnel ne modifiera en rien les problèmes des premiers cycles universitaires, les possibilités d'expérimentation, ni la liaison entre la formation et le marché du travail.

C'est là en fait que réside tout le camouflage de ce texte. En apparence, il reste modeste, nous parle de grandes choses sur lesquelles nous sommes d'accord : plus d'autonomie, plus de déconcentration, plus de contractualisation. A tout cela, nous disons oui, monsieur le ministre. Mais ce que nous ne voulons pas, c'est que vous touchiez à la représentation des étudiants. Toutes les composantes, dans une université, ont le droit d'être représentées ; tout était prévu à cet égard dans la loi de 1984.

Lorsqu'on fera une évaluation – j'espère que vous nous y conviendrez, monsieur le ministre – dans quelques années, on s'apercevra qu'il vous aura surtout été demandé des dérogations à l'article 38 afin de se retrouver entre mandarins dans les conseils d'université, comme dans les anciennes facultés. Ce sera le retour des fédéralités. Entre ces "mandarins fossiles", comme on les a appelés et les "Rambo de l'ultra-libéralisme", vous aurez le plus grand mal, monsieur le ministre, à jouer votre rôle de garde-fou ou de filet de sécurité.

Voilà pourquoi nous vous demandons de faire un effort – quoique vous n'en ayez fait aucun depuis le début de cette soirée – et de supprimer la possibilité de déroger à l'article 38.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. J'avais été saisi d'un sous-amendement, mais il n'est pas recevable.

M. André Santini. Il était de M. Brard !

M. le président. Il porte, en effet, sur une partie du texte que nous avons déjà examinée.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de la discrimination !

M. le président. Certes non ! Vous m'en voyez navré ! (*Sourires.*)

Je mets aux voix l'amendement n° 42.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Je demande une suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante, est reprise à zéro heure, le samedi 26 juin 1993.*)

M. le président. La séance est reprise.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 43, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après le mot : "38", insérer le mot : ", 40". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Nous souhaitons que l'article 39 ne fasse pas partie des dispositions auxquelles pourront déroger les décrets portant création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, par une raison très simple : nous ne voyons pas l'intérêt de toucher au système actuel.

L'article 39 fixe la représentation des différentes composantes dans les conseils et leur équilibre numérique. Il prévoit que les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des conseils électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ainsi que les modalités de recours contre les élections sont fixés par décret. Autrement dit, il renvoie, pour l'essentiel, à un décret. Les choses ne sont pas figées et je ne vois pas très bien l'intérêt de toucher à la loi.

La seule modification que crée l'article 39, c'est que la représentation des professeurs et personnels de niveau équivalent soit égale à celle des autres personnels. Il n'y a rien là de vraiment révolutionnaire. On pourrait donc retirer l'article 39 de la liste des dispositions auxquelles il est possible de déroger sans toucher à l'architecture de votre texte.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 43.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 44, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "à 42", les mots : "39, 41, 42". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Cet amendement vise à préserver l'article 40 de la loi Savary.

Cet article fixe la qualité des personnalités extérieures membres de la direction des universités et je ne vois pas du tout en quoi il fait obstacle à la mise en place de formules pragmatiques nouvelles.

Ne pas l'appliquer signifierait que l'on veut éliminer telle ou telle catégorie de personnalités extérieures. Une telle tentative d'exclusion serait mal vue par les catégories visées, d'autant que le choix des personnalités extérieures a toujours été un élément important de la vie des conseils d'administration des universités. A moins, encore une fois, que nous ne soyons dans la logique que nous avons critiquée tout à l'heure d'entités se constituant leur propre identité en excluant telle ou telle catégorie de personnels, permettant ainsi à certains responsables universitaires de se tailler leur territoire en rompant tel ou tel équilibre.

Tout le monde est attaché au respect d'un certain nombre de principes. J'ai beau réfléchir, honnêtement, je ne vois pas en quoi la suppression de l'article 40 va dans le sens de ce que souhaite M. Fillon. J'aimerais bien qu'il me réponde cette fois-ci. Il me semble que, emportés par leur élan, les auteurs de la proposition de loi n'ont pas fait attention. Un signe positif pourrait peut-être nous être donné dans cette discussion, qui montrerait que nos efforts ne sont pas totalement inutiles, car le maintien de l'article 40 ne générerait rien à l'avenir le fonctionnement de nos universités.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je voudrais mettre en garde les députés du groupe socialiste, car la communauté universitaire aura vraiment beaucoup de mal à comprendre pourquoi, depuis le début de cette soirée, ils s'acharnent contre une loi qu'ils ont votée : la dérogation à cet article était prévue dans la loi de juillet 1992.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 44.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	562
Nombre de suffrages exprimés	562
Majorité absolue	282
Pour l'adoption	86
Contre	476

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 45, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "38 à", insérer le mot : "40". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Monsieur le ministre, je vous ai déjà plusieurs fois indiqué qu'il ne s'agissait pas pour nous, dans ces amendements, de revenir sur les dispositions des lois votées à la suite des modifications de la loi Savary, puisque les expérimentations étaient limitées dans le temps.

Cet amendement est, en quelque sorte, un amendement de repli puisqu'il se borne à supprimer la possibilité de dérogation à l'article 41 de la loi de 1984.

Les dérogations aux articles 41 et 42 - qui traitent du régime financier des universités - n'étaient pas prévues dans la loi Savary ni dans les modifications apportées en 1992.

Le régime financier des universités tel qu'il est défini à l'article 41 leur permet de recevoir les crédits attribués par l'Etat, des legs, donations et fondations, des rémunérations de services, des fonds de concours, des participations des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles et subventions diverses, des droits d'inscription, des subventions d'équipement ou de fonctionnement des régions, départements et communes et de leurs groupements. Les crédits de fonctionnement qui ne sont pas inclus dans le budget civil de recherche sont attribués sous forme d'une dotation globale.

L'article 42 indique comment les établissements votent leur budget.

On peut se demander quelle philosophie inspire la suppression de ces articles 41 et 42, ou plutôt la possibilité d'y des déroger.

Avez-vous actuellement, pour mener à bien certaines expérimentations, des blocages financiers au niveau des universités ? Je ne le pense pas !

En revanche, grâce à la possibilité de dérogations à ces articles, on peut maintenant aller vers une privatisation de l'université. On peut ne plus être du tout dans un système d'université de service public, et l'on peut très bien accepter une université totalement privée, qui n'a plus rien à voir avec le service public d'enseignement supérieur.

C'est sans doute ce que l'on nous prépare dans les Hauts-de-Seine avec l'université dont on a déjà eu l'occasion de parler.

Vous nous répondez, monsieur le ministre, par des formules lapidaires. J'aurais souhaité que vous nous indiquiez ce qui, réellement, va changer et ce qui fait, selon vous, blocage dans les articles 41 et 42. Au lieu de cela, vous nous demandez un blanc-seing. D'autres articles vont dans le sens d'un retour à certaines « féodalités ». Dans le cas présent, vous faites un cadeau aux tenants de l'ultralibéralisme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. La parole est M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Cet amendement me paraît important parce que, pour la première fois, nous quittons peut-être le *filibustering*...

M. Jean-Yves Le Déaut. Le français est interdit au *Journal officiel* !

M. Yves Fréville. ... pour véritablement examiner le texte.

Les dérogations au statut financier des universités n'étaient pas prévues dans la loi de 1992. Une innovation est donc introduite par rapport à la loi Savary rectifiée. Il est tout à fait logique qu'une discussion s'engage pour savoir si l'on peut déroger aux articles 41 et 42 de la loi.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous avez raison, mais le ministre n'a rien dit !

M. Yves Fréville. Je vais l'interroger, et je suis sûr que nous parviendrons ainsi à démontrer qu'il est justifié de déroger aux articles 41 et 42.

M. Jean-Yves Le Déaut. Pourquoi vous répondrait-il alors qu'il ne nous a pas répondu ?

M. Yves Fréville. Les universités ne peuvent pas déroger à des dispositions légales, et celles-ci sont nombreuses : l'article 1^{er} de l'ordonnance organique sur les lois de finances indique très clairement que les emplois et la répartition des emplois ne peuvent figurer que dans les lois de finances ; la loi de finances pour 1951 donne au ministre, et à lui seul, la possibilité de fixer les droits d'inscription. Il est clair que l'on ne pourra pas déroger à cette disposition légale, pas plus qu'aux dispositions du décret sur la comptabilité publique. Les universités devront continuer à voter leur budget en équilibre réel. Le compte financier devra être adopté. Des comptes annexes devront être prévus. Les emprunts devront continuer à être approuvés par le ministre des finances. Ces dispositions sont intouchables.

Voyons maintenant l'aspect positif des demandes de dérogation. Lorsque mes collègues et moi-même avons préparé cette proposition de loi, nous avons en vue deux choses.

Premièrement, une disposition concernant les emplois et l'utilisation des crédits d'emplois.

Vous savez, mes chers collègues que, lorsque des emplois sont affectés aux universités, il est fréquent, dans la situation actuelle, que ces emplois restent vacants.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est vrai !

M. Yves Fréville. Comment sont-ils utilisés aujourd'hui ? Pour avoir longtemps été rapporteur du budget de l'enseignement supérieur, je peux vous dire qu'ils sont utilisés en gestion par l'échelon central, qui recrute dessus des attachés temporaires d'enseignement et de recherche ou qui les transforme en cours complémentaires.

Prenons le cas d'un traitement d'universitaire de 200 000 francs – je cite un chiffre rond – avec trois heures de cours complémentaires, ce qui représente, disons, 10 000 francs : l'Etat central conservera pour lui un bénéfice de 190 000 francs !

Par notre proposition, nous voulons que, si ces emplois ne sont pas utilisés, ils puissent, à condition que ce soit prévu dans les statuts de l'université, être transformés en crédits utilisables par celle-ci, étant bien entendu que serait respectée la règle de la spécificité des crédits, car des crédits votés par le Parlement comme crédits de personnel ne peuvent être transformés en crédits de matériel. Cela offrirait une très grande souplesse et généraliserait une possibilité qui est actuellement ouverte à une université, celle de Compiègne.

Ainsi, nous opérerions un transfert de l'échelon central à l'échelon local et nous faciliterions la gestion des crédits de personnel. Tel est le premier objectif.

Le second concerne la gestion des ressources propres. Celles-ci – M. Dray le disait hier – devraient être gérées à l'intérieur des universités. Ces dernières connaissent parfois des difficultés pour les utiliser. En effet, si une université a obtenu des crédits de recherche par un contrat avec des entreprises privées, elle ne sera pas libre de les utiliser comme elle l'entend...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est important, monsieur le président !

M. Yves Fréville. En effet, monsieur le président ! C'est très important !

M. le président. Tout ce qui se dit dans cette assemblée est important, mais il y a un règlement, et je ne peux pas me montrer plus libéral vis-à-vis d'un membre de la majorité que vis-à-vis des membres de la minorité !

M. Jean-Yves Le Déaut et M. Jacques Guyard. Très bien !

M. le président. Ils m'en feraient reproche très légitimement !

M. Jean-Pierre Brard. Voilà qui est juste !

M. le président. Aussi, mon cher collègue, je vous prie de conclure.

M. Yves Fréville. Je conclus, monsieur le président.

Une université, disais-je, n'a pas toute liberté d'utilisation de ses crédits. Elle ne peut pas, en particulier, cotiser aux ASSÉDIC pour les chercheurs qu'elle recrute. Avec notre proposition de loi, elle pourra désormais le faire.

Telles sont, monsieur le président, mes chers collègues, les deux idées qui fondent cette dérogation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Fréville a raison d'insister sur ces deux points, car nous sommes là au cœur du dispositif que nous souhaitons voir mis en œuvre.

Les dérogations aux articles 41 et 42 ne sauraient donner aux universités le droit de déroger aux principes de la comptabilité publique, ni aux décisions prises par le Gouvernement sur les droits d'inscription. En revanche, elles leur permettraient, par exemple, de recruter sur leurs crédits, comme contractuels, des cadres d'entreprise, de manière à développer des formations professionnalisées ou de signer des conventions avec des entreprises pour développer l'apprentissage et, d'une manière plus générale, les formations en alternance.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 45.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	92
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 46, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, substituer au mot : "42", le mot : "41". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Je remercie notre collègue Fréville, grâce à qui le débat s'est ouvert ce soir et a débouché sur une explication de fond concernant un point important de la proposition de loi.

Ce débat montre clairement la difficulté dans laquelle nous nous trouvons. Le fait qu'il s'agisse d'une proposition de loi et qu'il n'y ait pas eu de discussion préalable dans toutes les instances habituellement consultées en matière de législation universitaire fait que nous allons très vite.

Je suis convaincu que, si sur ces deux articles – celui sur lequel Jean-Yves Le Déaut est intervenu et celui sur lequel

j'interviens maintenant - il y avait eu une consultation des organismes consultatifs universitaires et une réelle discussion en commission, nous serions arrivés à des rédactions susceptibles de recueillir un accord très large dans cette assemblée.

Un assouplissement des règles de fonctionnement financier des universités est effectivement nécessaire. La faiblesse générale de ce texte, liée à ses conditions de préparation, réside dans le fait que les dérogations ouvrent très largement la voie à des changements et que le seul frein possible est le ministre, ainsi que les règles générales du droit dont parlait M. Fréville. Mais, en fin de compte, le ministre seul peut exercer un blocage. Ce n'est pas sain !

Il n'est pas bon qu'un texte de loi assouplissant une législation antérieure soit aussi imprécis.

On ne sait pas, par exemple, qui vote les nouvelles dépenses. Sont-ce les conseils d'université dans leur ensemble, les conseils d'unité de formation et de recherche, ou les conseils d'établissement ?

De surcroît, l'article 42, sur lequel j'interviens plus précisément, fixe, pour l'essentiel, la règle de l'équilibre budgétaire et de la publicité nécessaire du budget - deux données qui sont des reprises de dispositions quasi constitutionnelles ou de réglementation générale de la finance publique.

J'indique que l'adoption de ce texte peut constituer, à nos yeux, un motif d'annulation pour inconstitutionnalité. En l'état, nous le considérerions, pour notre part, comme inconstitutionnel. Mais nous préférierions, à l'évidence, que la rédaction soit amendée, de façon qu'elle soit inattaquable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ça, c'est original !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement s'est déjà exprimé, monsieur le président. Il est contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 46. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

Rappels au règlement

M. René Couanau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. René Couanau, pour un rappel au règlement.

M. René Couanau. Monsieur le président, notre assemblée doit examiner, après le texte qui nous occupe, la proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales.

Le rapport vient d'être mis en distribution.

Le groupe UDF souhaite que le débat sur ce sujet s'effectue dans la plus grande clarté.

Avant d'en arriver à la proposition définitive de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, quatre propositions de loi avaient été déposées. Après avoir franchi différents filtres, elles se sont finalement heurtées à des risques d'irrecevabilité, au moins pour certains articles, au titre de l'article 40 de la Constitution.

Le groupe UDF souhaite que soient évacuées, à ce stade, toutes les incertitudes qui pourraient polluer la discussion de ce texte important, en donnant lieu, un peu comme ce soir, à des motions et à des batailles de procédure qui n'apporteraient rien au débat.

C'est pourquoi, monsieur le président, je demande, en vertu de l'article 92 du règlement, que le bureau de la commission de finances se prononce au plus vite, avant l'ouverture de la discussion, sur la recevabilité au regard de l'article 40 de la Constitution de la proposition finale et des conclusions adoptées par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en sa séance du 25 juin sur le texte relatif aux conditions de l'aide aux investissements les établissements d'enseignement privés par des collectivités territoriales.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je suis navré par ce que je viens d'entendre.

Lorsque la séance s'est ouverte, à quinze heures trente, nous avons souligné que le Parlement travaillait dans la précipitation. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Ainsi que nous l'avons expliqué, il n'est pas bon que nous examinions des textes aussi importants en fin de semaine, en fin de session, un soir d'été, avec des climatiseurs qui ne marchent pas,...

M. le président. Ils marchent d'autant moins, mon cher collègue, qu'il n'y en a point !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... en tout cas dans une assez forte chaleur.

Je pense quant à moi qu'un risque d'inconstitutionnalité du texte sur l'enseignement supérieur existe. C'est ce que j'ai d'ailleurs soutenu en défendant une exception d'irrecevabilité. Nous déposerons d'ailleurs un recours, comme vient de le dire mon collègue Jacques Guyard.

Maintenant, alors que l'opposition *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)*, je voulais dire : la majorité.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous avez cédé à un vieux réflexe !

M. Jean-Yves Le Déaut. Alors donc que la majorité est depuis trois mois au pouvoir et qu'elle peaufine ses textes, M. Couanau se demande si l'article 40 ne pourrait pas être invoqué à propos du texte sur l'enseignement privé.

Je suis content que M. Couanau l'ait dit publiquement, car nous pensions tout bas ce qu'il a dit tout haut.

A minuit et demi, un de nos collègues propose donc de réunir la commission des finances...

M. Yves Fréville et M. René Couanau. Son bureau !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... afin que l'on tranche la question. Mais que fait le Gouvernement ? Que font ses experts ? Quelle imprécision ! Quelle impréparation ! Comment voulez-vous que, dans ces conditions, nous puissions faire confiance à un travail législatif digne de ce nom ?

M. Couanau a lui-même montré - je suis content que cette dénonciation émane de la majorité - l'état d'impréparation de la discussion des textes qui nous sont présentés.

Dans ces conditions, monsieur le président, je sollicite une suspension de séance *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, dont la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pourra tirer profit pour examiner dans de bonnes conditions les textes qui nous sont soumis. Nous pourrions ainsi clairement débattre et éventuellement amender des textes bien ficelés.

M. Jacques Guyard. Très bien !

M. le président. Permettez-moi de rappeler les termes de l'article 92 de notre règlement :

« Les dispositions de l'article 40 de la Constitution peuvent être opposées à tout moment aux propositions, rapports et amendements par le Gouvernement ou par tout député.

« Pour les propositions ou rapports, l'irrecevabilité est appréciée par le bureau de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Celui-ci peut également, à tout moment, opposer de sa propre initiative cette irrecevabilité.

« La procédure législative est suspendue en l'état jusqu'à la décision du bureau de la commission des finances qui entend l'auteur de la proposition ou du rapport et peut demander à entendre le Gouvernement en ses observations. »

En conséquence, je donne acte à M. Couanau de sa demande et à M. Le Déaut de son rappel au règlement. C'est dite qu'en application de l'article 92 du règlement, c'est au bureau de la commission des finances qu'il appartient d'apprécier la recevabilité de la proposition de loi.

Il va donc être saisi immédiatement par mes soins et je précise que la discussion ne pourra s'engager, le cas échéant, que lorsqu'il aura fait connaître sa décision.

M. Jean-Yves Le Déaut. Sur le deuxième texte ?

M. le président. Cela va sans dire !

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais à cette heure, les membres du bureau de la commission dorment.

M. le président. On va les réveiller, mon cher collègue !

M. Jean-Yves Le Déaut. M. Barrot est dans la Haute-Loire !

M. le président. Maintenez-vous votre demande de suspension de séance, monsieur Le Déaut ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, monsieur le président. Je vous en demanderai une un peu plus tard. *(Sourires.)*

M. le président. Soit !

Reprise de la discussion

M. le président. M. Bourg-Broc a présenté un amendement, n° 3 corrigé, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après la référence : "42", insérer les mots : ", à l'exception de l'article 38-1". »

La parole est à M. Michel Péricard, pour soutenir cet amendement.

M. Michel Péricard, président de la commission. L'amendement n° 3 corrigé de M. Bourg-Broc est un amendement sérieux.

M. Julien Dray. Pourquoi ? Les nôtres ne le sont pas ?

M. Michel Péricard, président de la commission. Je dis que celui-ci est sérieux. Mes collègues apprécieront !

Il prévoit simplement qu'il ne pourra être dérogé à l'article 38-1 de la loi du 20 juillet 1992, lequel dispose que nul ne peut être membre d'un conseil des établissements publics d'enseignement supérieur s'il a fait l'objet d'une condamnation pour un crime ou d'une condamnation à une peine d'emprisonnement pour un délit.

C'est bien le moins et c'est pourquoi je demande à l'Assemblée d'adopter cet amendement, sans scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission a examiné cet amendement. Elle l'a retenu car il s'agit de dispositions qui sont applicables aussi bien dans le cas général que dans le cas de dérogations.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est évidemment favorable à cet amendement qui vient préciser le texte d'une manière opportune.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur Le Déaut, voulez-vous intervenir contre l'amendement ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Je vais être contre, pour pouvoir parler. *(Rires.)*

M. le président. Soyez bref !

M. Jean-Yves Le Déaut. Moi non plus, je ne veux pas de criminels dans l'université, mais je voudrais être sûr que l'article dont il s'agit fait bien partie de la loi du 26 janvier 1984.

M. Michel Péricard, président de la commission. Le texte de l'amendement est bon !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La loi de 1992 a intégré cet article dans la loi de 1984.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3 corrigé.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 50, ainsi rédigé :

« Supprimer les deux dernières phrases du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. J'ai été quelque peu surpris par l'intervention de M. Péricard, qui a porté un jugement de valeur sur un amendement particulier. J'ai cru comprendre que, par défaut, il en tirait une conclusion négative sur les autres.

M. Pierre Lellouche. Mais non ! Ne soyez pas triste !

M. Julien Dray. Me i de me rassurer, monsieur Lellouche ! Sans cette utile précision, je me serais senti pénalisé dans mon travail. Or vous avez remarqué tout le soin que j'y apporte depuis le début de la soirée, j'ai l'impression d'adopter une démarche extrêmement sérieuse en essayant de corriger les avatars d'un projet dont nous avons pu constater tout à l'heure l'imprécision.

Par l'amendement n° 50, nous proposons de supprimer les deux phrases suivantes :

« Elles peuvent également, dans tout établissement, permettre d'expérimenter des formules nouvelles de nature à favoriser l'ouverture des formations dispensées sur le monde socio-économique ou le développement des activités de recherche. Elles doivent assurer la participation des personnels et des usagers. »

Je pense immédiatement à l'argumentation que va développer le ministre : il s'agit de la loi Savary, rétorquera-t-il. Aussi, ne répéterai-je - la politique, étant, selon Jules César, l'art de répéter. *(Rires.)*

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. N'importe quoi ! *Bis repetita non placent !*

M. Pierre Lellouche. M. Dray est un César de banlieue !

M. Julien Dray. Quand les processus dérogatoires ont été lancés par la loi Savary, ils étaient contrôlés dans le temps et

limités en nombre. C'est pourquoi on pouvait accepter la notion de « formules nouvelles », telle qu'elle figurait dans la loi. Mais à partir du moment où vous ouvrez la porte à une généralisation, cette notion prend un tout autre sens, car on peut y mettre tout et n'importe quoi. L'imprécision même de cette formule peut donner lieu à une construction pour le moins bizarre.

Il convient de donner des garanties. Vous ouvrez la boîte de Pandore et nous craignons que, par la suite, vous ne soyez pas capables de bien maîtriser ce qui se passera.

Je m'abstiendrai cependant d'engager une discussion sur les termes « formules nouvelles ». Mais c'est afin d'éviter toute difficulté aux services du ministère, appelés à rendre des avis, que nous proposons cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement ne souhaite pas modifier la loi de 1992.

M. Jean-Yves Le Déaut. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 50.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé :

« Dans la troisième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, supprimer les mots : "dans tout établissement". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Les mots que nous proposons de supprimer ne sont pas mineurs. En effet, ils permettraient, s'ils étaient maintenus, d'introduire, dans tout établissement d'enseignement supérieur, les modifications, les dérogations autorisées par la loi sans aucune limite.

Il ne s'agit plus là d'expérience ou de dérogation limitée, mais d'une ouverture, dont rien ne permet de prévoir où elle s'arrêtera, aux possibilités de dérogation et d'innovations positives, mais aussi - c'est toujours un risque - de repliement sur soi ou d'expériences conduisant à l'échec.

Ce qui est en cause, c'est l'égalité des universités, c'est-à-dire le fonctionnement, sur l'ensemble de notre territoire, d'un réseau d'universités plaçant dans la même situation, avec les mêmes chances de succès, les jeunes de notre pays, qu'ils habitent la région parisienne, le Midi, la Lorraine ou le nord de la France.

La véritable égalité, celle que nous défendons, est celle de la valeur des diplômes délivrés par les universités, en particulier des diplômes nationaux, et des conditions de travail des étudiants.

Je crains beaucoup - j'espère que le temps ne me donnera pas raison - que la rédaction proposée n'ouvre la voie à la différenciation entre les universités d'élite, à flux restreints ou parfois élevés, et des universités « parkings », des universités « poubelles », des universités qui accueillent dans des conditions de plus en plus médiocres le plus grand nombre d'étudiants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé :

« Dans la troisième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "formules nouvelles", insérer les mots : "pour une durée de trois ans". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Le rapporteur se contente de dire : « Pas examiné. » J'ai connu des rapporteurs qui ajoutaient qu'à titre personnel ils étaient pour ou contre. Mais, ce soir, le nôtre s'en tient à deux mots, et ce sont sans doute ces mêmes mots qu'il prononcera à propos des 134 amendements que nous avons déposés.

Mais revenons à l'amendement n° 9.

Nous sommes attachés à l'évaluation de toute formule nouvelle et de toute expérimentation. C'est d'ailleurs ce qui se fait avec la contractualisation, qui permet, à partir du moment où les universités l'ont décidé, à la suite d'une réelle discussion dans les conseils, d'expérimenter une formule : après évaluation, trois ou quatre ans plus tard, on remet les pendules à l'heure.

Le texte qui nous est soumis est très imprécis.

M. Couanau, s'agissant d'un autre texte, a parlé de la recevabilité financière et notre collègue Yves Fréville a dit des choses très importantes sur un article majeur. Tout cela montre bien que les propositions de loi d'origine parlementaire sont une bonne chose à condition qu'on joue le jeu et qu'elles soient réellement examinées en commission. En l'occurrence celle-ci n'a pas travaillé sur les amendements que nous défendons ce soir, et c'est dommage. Elle en a examiné trois le premier jour...

M. Michel Péricard, président de la commission. Il fallait en déposer d'autres !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... mais en laissé cent trente-quatre de côté, alors qu'ils ont été déposés hier. C'est regrettable !

M. Michel Péricard, président de la commission. Ils ont été déposés trop tard !

M. Jean-Yves Le Déaut. La durée de trois ans que nous proposons va dans le sens de la contractualisation.

Au point où en est arrivée la discussion, je m'interroge.

Nous sommes gentils, monsieur le président : vous avez pu constater que nous ne faisons pas d'obstruction, nous ne demandons pas de suspensions de séance, ni de vérification du quorum. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Nous pourrions le faire, mais nous ne le faisons pas !

Quoi qu'il en soit, je m'étonne que 100 p. 100 des amendements de la majorité soient adoptés alors qu'aucun des nôtres ne l'est.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Attendez ! Cela va venir !

M. Jean-Yves Le Déaut. Cela montre bien qu'il n'y a de votre côté, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, aucune volonté de dialogue, aucune volonté de discussion !

Nos amendements ne sont pas examinés en commission et, en séance publique, nous avons l'impression de nous battre contre des gens qui ne veulent rien entendre !

L'heure avance et nous essayons d'être constructifs. Mais vous n'êtes aucunement réceptifs à nos appels répétés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement. Elle a ajouté, à l'article 2, un alinéa qui prévoit qu'au bout de trois ans le ministre peut demander une évaluation et, s'il le veut, mettre fin à l'expérimentation.

La commission a donc travaillé, et anticipé sur votre amendement, monsieur Le Déaut.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour les motifs que vient d'exposer M. le rapporteur, le Gouvernement est contre l'amendement, qui n'ajoute rien au texte de la proposition de loi.

M. le président. Sous le bénéfice de ces observations, monsieur Le Déaut, acceptez-vous, ce qui serait une nouvelle illustration de votre souci de constructivité, de retirer votre amendement ? *(Sourires.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Je vais à nouveau montrer que nous sommes de très bonne volonté, ce que ne semblent comprendre ni le ministre ni le rapporteur, qui vient d'être plus prolix que d'habitude. *(Sourires.)*

Je retire donc l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 9 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 52, ainsi rédigé :

« Dans la troisième phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "formules nouvelles", insérer les mots : "pour une durée de quatre ans". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Dans le même esprit que M. Le Déaut, et pour saluer la prolixité du rapporteur, élément nouveau dans cette nocturne exceptionnelle, je retire l'amendement n° 52.

J'observe cependant que la disposition à laquelle M. le rapporteur a fait allusion n'a pas exactement le même sens à l'article 2 qu'à l'article 1^{er}. Mais nous faisons confiance à la commission sur ce point.

M. le président. L'amendement n° 52 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 55, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "formules nouvelles", insérer les mots : "pour une durée de cinq ans". »

Cet amendement est-il maintenu ?

M. Julien Dray. Non, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 55 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 53, ainsi rédigé :

« Dans la troisième phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "formules nouvelles", insérer les mots : "pour une durée de quatre ans renouvelable pour deux années supplémentaires". »

Cet amendement est-il maintenu ?

M. Jacques Guyard. Il est retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 53 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Dans la troisième phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "formules nouvelles", insérer les mots : "pour une durée de trois ans renouvelable une fois". »

Cet amendement est-il aussi retiré ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Oui !

M. le président. L'amendement n° 51 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 80, ainsi rédigé :

« Compléter la troisième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "notamment la recherche sur le sida". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il s'agit d'un amendement très important.

La rédaction de l'article 1^{er} est imprécise. La fin de son troisième alinéa dispose en effet que les dérogations « peuvent également, dans tout établissement, permettre d'expérimenter des formules nouvelles de nature à favoriser l'ouverture des formations dispensées sur le monde socio-économique ou le développement des activités de recherche. Elles doivent assurer la participation des personnels et des usagers. »

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, j'ai dit que vous étiez un prestidigitateur. Ce n'est pas en dérogeant aux dispositions des articles 25 à 28, 30 à 32, 34, 36 et 38 à 42 et en changeant les structures que vous réussirez à améliorer la situation, mais tout simplement en donnant aux universités des moyens financiers et en personnel. Les structures, cela sert à prendre le pouvoir, mais pas à améliorer les conditions de travail dans l'université.

Vous parlez de recherche. Il en est justement question dans notre amendement : « notamment la recherche sur le sida ». *(Sourires.)* Le Gouvernement sourit, alors que la pandémie du sida est fantastique ! Savez-vous qu'il y a, à l'heure actuelle, aux Indes, un million de séropositifs ? Savez-vous, monsieur le ministre, que dans certaines régions de Thaïlande 25 p. 100 des conscrits sont actuellement séropositifs, que cette maladie est en train de se développer dans les pays du tiers monde. Et M. Chermann, qui était député lors de la précédente législature, a dit ici même ce qu'il fallait absolument faire.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je présidais ce jour-là !

M. Jean-Yves Le Déaut. En effet, monsieur le ministre, vous étiez alors vice-président.

M. Chermann disait qu'il fallait absolument développer les efforts de recherche dans ce domaine et augmenter très notablement les crédits, notamment pour la recherche d'un vaccin. Des voies nouvelles s'ouvrent d'ailleurs. Notre pays était à la pointe de la recherche en 1983, lors de la découverte du virus ; il a perdu cette avance. Puisque vous souhaitez développer les activités de recherche – c'est écrit dans l'article 1^{er} – vous devez le faire dans ce domaine dont l'importance est essentielle pour les prochaines années.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'adoption de cet amendement reviendrait à restreindre le champ de la recherche universitaire qui, par définition, est général. Donc le Gouvernement ne peut pas l'accepter.

Il en va de même des amendements suivants qui procèdent de la même méthode. Peut-être M. Le Déaut pourrait-il les retirer, ce qui nous permettrait d'accepter un autre amendement susceptible d'apporter une précision intéressante au texte de la proposition de loi.

M. le président. Quel est le numéro de cet amendement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de l'amendement n° 12.

M. le président. Cette perspective est-elle de nature à vous conduire au retrait de l'amendement n° 80 et éventuellement des suivants, monsieur Le Déaut ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Cela n'a aucun rapport !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 80.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 81, ainsi rédigé :

« Compléter la troisième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "notamment la recherche biologique". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Cet amendement va dans le même sens que le précédent et il ne s'agit en aucune manière de restreindre le champ de la recherche.

Du fait des rapports qui existent entre l'enseignement supérieur et le milieu économique, certains secteurs de recherche ont eu des développements exponentiels au cours des dernières années. C'est le cas de la recherche biologique, laquelle a connu de grandes avancées depuis la découverte, en 1958, de la double hélice de l'ADN qui a conduit à des découvertes fondamentales en biologie moléculaire et a permis les progrès que vous connaissez en matière de génétique. Or nous ne sommes pas persuadés que le niveau des crédits que vous comptez affecter à la recherche biologique soit à la mesure des efforts que nous devrions accomplir.

Vous avez déjà refusé un amendement de même nature sur le sida ; je crains donc que vous n'adoptiez la même attitude pour les différents domaines de la recherche et que le rapporteur ne s'appête à prononcer encore une fois ces mots lapidaires : « Pas examiné » ! Néanmoins, il nous paraissait important d'en parler.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Vous avez raison, monsieur Le Déaut : la commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 81.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 82, ainsi rédigé :

« Compléter la troisième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "notamment la recherche clinique". »

La parole est M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 82 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Supprimer la dernière phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984. »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. La phrase que cet amendement tend à supprimer nous paraît étonnante placée à cet endroit du texte. Nous ne sommes plus exactement dans le domaine du droit, mais davantage dans celui de la psychanalyse, car, à coup sûr, cette phrase n'est pas du tout nécessaire. En effet, je ne ferai à aucun de vous le procès de croire que vous envisageriez de supprimer la participation des personnels et des usagers à la vie de l'université. Même ceux d'entre vous qui sont les moins attachés à la pratique démocratique ne s'y risqueraient pas. L'histoire récente a donné des leçons à tout le monde en la matière. Alors, pourquoi le préciser ? Cela relève vraiment de l'acte manqué ! On a voulu le dire pour ne pas faire peur. Cela révèle-t-il des pulsions malsaines profondes ?

Le texte serait plus net, plus clair et plus conforme à la volonté réelle du Gouvernement et des auteurs de la proposition de loi si cette phrase était supprimée. On ne pourrait ainsi vous reprocher d'avoir des arrière-pensées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement mais la disposition qu'il vise à supprimer figure dans la loi de 1984.

M. Jacques Guyard. Bien sûr ! C'est pourquoi ce n'est pas la peine de la répéter !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. La position du groupe socialiste est totalement incohérente. Depuis le début de la soirée, il nous demande de renforcer la représentation des personnels et des usagers, et voilà que maintenant il veut que l'on retire du texte qu'il a voté en 1992 la mention expresse de leur consultation obligatoire. Les intéressés apprécieront !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Nombre de votants	564
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	82
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "la participation", insérer les mots : "dans les différentes composantes de chaque établissement". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Dans le souci d'élever le débat, je commencerai par citer ces propos de Rousseau sur l'éducation : « Oserais-je exposer ici la plus grande, la plus importante, la plus utile règle de toute l'éducation ? Ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre. » (*Sourires.*) C'est dans cet état d'esprit que nous proposons l'amendement n° 11.

Nous essayons de compléter la démarche entreprise en ajoutant dans le texte une précision qui nous est très chère parce qu'elle a conduit à une composition équilibrée des conseils d'université.

Nous rejoignons là tous les éléments du débat. Il faut éviter qu'à l'occasion de procédures dérogatoires ne se constituent des conseils d'administration d'un type particulier qui élimineraient des composantes de la vie universitaire, les étudiants, par exemple, ou les enseignants.

Nous proposons donc de maintenir dans ce texte l'esprit de la loi Savary. Il s'agit, certes, d'un amendement de repli mais vous comprendrez bien que nous ne puissions accepter certaines choses au niveau de la direction des universités, c'est-à-dire des structures, l'état d'esprit qui consiste à rassembler les différentes composantes de la communauté universitaire pour permettre un véritable échange. Nous proposons de le rappeler pour éviter tout dérapage. Tout le monde devrait être d'accord. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Il serait donc encore mieux de l'écrire clairement. Nous pourrions faire cet effort. Cela montrerait que la discussion est utile, qu'elle permet d'apporter des précisions.

Voilà pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de prendre cette réflexion en considération. Nous n'avons pas perdu de temps, nous allons au contraire en gagner.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 12, ainsi rédigé :

« Compléter la dernière phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "avec voix délibérative". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Nous aurions certainement retiré cet amendement si vous aviez accepté le précédent, car, je le répète, cette discussion sur la participation des personnels et des usagers est régie par les textes fondamentaux relatifs à l'Université.

Puisque vous reprenez, dans l'article 1^{er}, cette notion de participation des personnels et des usagers, il convient de préciser dans le sens que vient d'indiquer Julien Dray les droits de leurs représentants.

L'amendement n° 12 tend donc à préciser que c'est avec voix délibérative que participent à la vie universitaire et aux décisions correspondantes chacune des trois composantes représentées - les personnalités, les personnels, les usagers - chacune s'exprimant avec les mêmes droits et les mêmes devoirs pour le bien commun qu'est, au sens littéral du mot, l'université.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement. Personnellement, j'y serais favorable, car il est tout à fait contraire à l'amendement n° 10 que nous venons de repousser.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est pour cet amendement qui vient utilement préciser le texte. Toutefois, monsieur Guyard, il ne faut pas confondre les composantes de l'université et les catégories de personnels qui siègent aux conseils d'administration. Les composantes, ce sont les UFR.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	569
Contre	3

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 54, ainsi rédigé :

« Compléter la dernière phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "dans une proportion comprise entre 15 et 20 p. 100 pour les premiers, entre 25 et 30 p. 100 pour les seconds". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je ne sais pas quels sont les trois irréductibles...

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Mais c'est vous ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut ... qui ont voté contre l'amendement précédent, mais je vais vous demander à tous de faire un nouvel effort sur celui-ci, puisque vous êtes dans de bonnes dispositions. A l'heure actuelle, le rendement est faible pour le groupe socialiste : un seul amendement adopté sur trente-quatre, soit à peine 3 p. 100 !

Nous venons de prévoir que la participation des personnels et des usagers serait assurée « avec voix délibérative ». Je vous invite maintenant à préciser dans quelle proportion : entre 15 et 20 p. 100 pour les premiers et entre 25 et 30 p. 100 pour les seconds. Bref, ce deuxième amendement complète le premier et nous aimerions que le rapporteur s'exprime à ce sujet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 54.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 49, ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984 par l'alinéa suivant :

« Cependant, avant l'extension des possibilités de dérogation définies ci-dessus à tout autre établissement, un rapport au Parlement doit faire l'évaluation des expérimentations en cours autorisées par la loi n° 92-678 du 20 juillet 1992. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Pour défendre cet amendement, je commencerai par livrer à la réflexion de l'Assemblée une citation d'Auguste Comte, pour que nul ne puisse mettre en doute ma culture encyclopédique. (*Sourires.*)

« La saine politique ne saurait avoir pour objet de faire marcher l'espèce humaine, qui se meut par une impulsion propre, suivant une loi aussi nécessaire, quoique plus modifiable, que celle de la gravitation. Mais elle a pour but de faciliter sa marche en l'éclairant. »

Si nous pouvions évaluer les expériences actuelles, nous pourrions éclairer les expériences à venir, éviter ainsi les erreurs, nourrir une réflexion collective pour toute la communauté universitaire sur ce qui a réussi et ce qui a échoué, notamment en ce qui concerne le régime financier. Il serait bon, en effet, de rassembler les éléments dont nous disposons sur les difficultés financières de plusieurs universités nouvelles.

Avant de généraliser le processus, il serait utile de prendre le temps d'organiser une mission d'évaluation. C'est un principe très important pour l'ensemble de nos politiques publiques : évaluer à chaque étape ce qui a été fait, donner à la représentation parlementaire les moyens de maîtriser ses décisions législatives, lui éviter de les accumuler sans en mesurer les conséquences. C'est là une réflexion qui dépasse largement la discussion que nous avons aujourd'hui et qui renvoie à des réformes institutionnelles souhaitables.

Mais si, dans le cadre de ce débat, nous pouvions faire un petit pas et éviter certaines erreurs, je crois que ce serait utile. J'insiste auprès de vous, monsieur le ministre. L'amendement que nous proposons me semble de bon sens. Tous les universitaires qui siègent sur ces bancs savent par expérience que, parmi les initiatives qui ont été prises beaucoup étaient des erreurs. Je n'en reprendrai pas la liste, mais ces précédents devraient vous convaincre de la nécessité d'évaluer les expérimentations. M. Devaquet n'est plus là, mais il est certain que si, en 1986, il avait disposé d'instruments d'évaluation, bien des erreurs lui auraient été épargnées.

Encore une fois, c'est par souci de responsabilité à l'égard de votre dispositif, monsieur le ministre, que nous défendons cet amendement. De votre propre point de vue, il serait utile de répondre positivement à notre demande.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement qui, à mon sens, aurait dû être déposé en 1992, au moment où la loi sur les expérimentations a été votée. Au demeurant, dans notre proposition, au dernier alinéa de l'article 2, il est prévu une évaluation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 49.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le palais :

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	570
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	89
Contre	480

(*L'Assemblée nationale n'a pas adopté.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié par les amendements adoptés.

(*L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté.*)

Article 2

M. le président. « Art. 2. - L'article 22 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 précitée est ainsi rédigé :

« Les établissements déterminent, par délibérations statutaires prises à la majorité des deux tiers des membres en exercice du conseil d'administration, leurs statuts et leurs structures internes conformément aux dispositions de la présente loi et des décrets pris pour son application et dans le respect d'une équitable représentation dans les conseils de chaque grand secteur de formation et de recherche.

« En vue d'expérimenter des formules nouvelles, les établissements pourront, par délibération statutaire prise à la majorité des membres en exercice du conseil d'administration, demander à bénéficier des dérogations prévues à l'article 21 ci-dessus et modifier en conséquence leurs statuts et leurs structures internes, pour mieux les adapter à leurs missions et en particulier pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

« Aux mêmes fins, chacune des composantes d'un établissement peut proposer au conseil d'administration une modification de ses propres statuts.

« Les statuts ainsi modifiés sont transmis au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette transmission vaut demande de dérogation. Sauf observations de la part du ministre dans le délai de deux mois, les statuts modifiés sont considérés comme approuvés. Le ministre peut s'opposer, dans ce délai, aux demandes de dérogations qui lui paraissent contraires, notamment, aux missions de l'université, à la cohérence du système d'enseignement et de recherche et au caractère national des diplômes.

« A l'expiration d'un délai de trois ans suivant son entrée en vigueur, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut faire procéder à l'évaluation d'une formule dérogatoire. Au vu des résultats de cette évaluation, le ministre peut mettre fin à la dérogation. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, inscrit sur l'article.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous regrettons, bien sûr, que l'article 1^{er} ait été adopté avec aussi peu de modifications. S'agissant notamment du régime financier, les nombreuses questions que nous avons posées, avec d'autres, ont montré l'impréparation de ce texte. Je souhaite donc que, malgré l'heure tardive, l'examen de l'article 2 se déroule dans de meilleures conditions.

Pour le placer sous de bons auspices, je commencerai par une citation de Jules Ferry, qui nous est cher, sur l'égalité de l'éducation : « L'égalité, c'est la loi même du progrès

humain ! C'est plus qu'une théorie : c'est un fait social, c'est l'essence même et la légitimité de la société à laquelle nous appartenons. »

Or je ne suis pas persuadé, et je m'en suis expliqué hier en défendant l'exception d'irrecevabilité, que l'article 2 aille vers cette égalité à laquelle nous sommes tous attachés.

D'abord, vous nous avez expliqué à plusieurs reprises, monsieur le ministre, que, même si ce texte était d'origine parlementaire, il ne nécessitait aucun dialogue, dans la mesure où les conseils d'administration des universités étaient le meilleur des filtres. Vous nous l'avez dit si souvent que, pour mériter une méthode aussi redondante d'apprentissage, nous devons être de bien mauvais élèves.

Mais, si vous avez une telle confiance dans la capacité des conseils d'administration des universités et surtout des conseils des UFR, pourquoi donc avoir abaissé la majorité nécessaire à toute modification statutaire ? Quand on fait confiance à quelqu'un, on lui demande une adhésion totale. Si vous passez des deux tiers à 50 p. 100, c'est que vous craignez que des catégories d'enseignants perspicaces ne refusent les modifications que vous leur proposerez.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Les mandarins ? (Sourires.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Ils existent, mais ce n'est pas à eux que je pense.

Ensuite, le deuxième alinéa de l'article 2 commence par les mots : « En vue d'expérimenter les formules nouvelles ». Jamais l'expérimentation chère à Claude Bernard n'aura été autant invoquée pour faire passer des textes qui n'ont rien à voir avec elle !

Cet article, qui est au cœur même du dispositif, nous paraît dangereux. Même si le ministre peut, dans un délai de deux mois, s'opposer aux demandes de dérogation qui lui paraîtraient contraires aux missions de l'Université, ce deuxième filtre nous apparaît insuffisant. Même si, à l'initiative de M. Foucher, le dernier alinéa prévoit qu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant son entrée en vigueur, le ministre peut faire évaluer une formule dérogatoire et décider de la supprimer, je ne vois pas pourquoi il le ferait puisqu'il a une confiance totale dans le jugement des conseils d'administration.

Si vous êtes arrivés, à l'article 1^{er}, à saper des pans entiers de la loi Savary et, par petites touches successives, à la dénaturer, il existe, à l'article 2, un principe constitutionnel auquel vous vous heurterez : celui de l'indépendance des professeurs.

La proposition de loi, *a priori*, ne porte pas atteinte à ce principe, mais les dérogations auxquelles cet article fait directement référence n'étant pas encadrées, il y a un risque d'atteinte à l'égalité de traitement parce que la dérogation devient la règle et la norme un élément statistique.

A ce risque d'émiettement statutaire, on oppose le fait que l'élaboration des statuts est soumise à l'approbation ministérielle. Mais ce régime d'approbation atteste l'insuffisance des garanties législatives et constitutionnelles. A notre avis, le pouvoir du ministre est trop discrétionnaire - en quelque sorte, le fait du prince. De plus, l'énumération des motifs de refus n'est certes pas limitative, mais elle comporte des lacunes. C'est pourquoi nous souhaiterions que, dans un esprit de travail législatif cohérent et sérieux, nous retournions en commission pour assurer un encadrement législatif à ce régime d'approbation. A notre sens, il n'y en a aucun et si nous n'y remédions pas, le Conseil constitutionnel le dira.

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. L'article 2 m'évoque une pensée de Confucius qui fut le sujet d'un des derniers concours de

mandarins dans la Chine de l'impératrice Ts'eu-Hi. C'était, je crois, aux alentours de 1907, et voici cette pensée : « Un est trois et trois est un. »

Au vrai, l'Université relève de la même pensée. Elle est composée de trois grands éléments, les usagers, les personnels et ce qu'on appelle les personnalités extérieures, c'est-à-dire les représentants de la société civile, économique, sociale, culturelle. C'est de leur équilibre que dépend la bonne marche de l'Université, qui est une, comme le début de son nom l'indique.

Ainsi que Jean-Yves Le Déaut l'a souligné, le fait d'établir les statuts à la majorité des deux tiers puis de les modifier à la majorité simple sur des points qui peuvent être assez fondamentaux pour en changer l'équilibre général apparaît relativement curieux. En fait, nous serions prêts à discuter d'une modification des règles de majorité si la suite du texte était suffisamment précise. Or, si M. le rapporteur et M. le ministre ont indiqué, que le dernier paragraphe de l'article 2 créait une procédure d'évaluation, ce n'est pas une procédure obligatoire puisque le ministre décide ou non de faire procéder à l'évaluation de telle formule dérogatoire.

Depuis maintenant plusieurs années, l'Université est entrée dans un mode de gestion de son développement qui rencontre un accord assez général et a fait la preuve de son efficacité : c'est la procédure contractuelle. Dans le cadre d'une procédure contractuelle, nous serions prêts justement à discuter d'une modification des règles de majorité et d'un assouplissement très fort des modes de prise de décision à l'intérieur des conseils des établissements ou de leurs unités internes. Mais le texte ne fait aucune allusion à cette procédure qui permet d'échanger et d'aller vers un résultat clair pour chacun des partenaires. C'est pourquoi je demande, comme M. Le Déaut, que l'article 2 soit renvoyé à la commission des affaires sociales afin que nous puissions réellement en discuter.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Guizot, je crois, disait : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances publiques. » C'est bien là l'impression que vous nous laissez.

M. René Couanau. Dray citant Guizot !

M. Julien Dray. Conscients des difficultés financières que vous allez rencontrer à cause de la politique que vous menez - des personnes beaucoup plus éminentes que moi, aux responsabilités bien plus importantes que les miennes, l'ont déjà signalé ces dernières semaines - vous avez frayé, pour résoudre les problèmes universitaires, une porte de sortie qui nous inquiète.

Ne disposant pas des moyens budgétaires nécessaires pour assumer vos responsabilités dans le cadre du développement de l'université de masse, vous allez essayer de généraliser les procédures dérogatoires afin de trouver des financements extérieurs. Mais comme vous savez bien que de tels procédés rencontreront des résistances et qu'il est plus difficile d'obtenir une majorité des deux tiers qu'une majorité de 51 p. 100, vous essayez de modifier les dispositions en vigueur.

Vous avez choisi la fuite en avant : sachant que vous allez avoir des problèmes financiers, vous décidez de modifier, par procédures dérogatoires, les processus de financement des universités, mais, présentant une résistance au sein des universités et sachant qu'il vous faudra réunir des majorités pour engager ces procédures, vous les changez. Elles ne seront donc plus des deux tiers ; la majorité simple suffira.

Tout au long de la discussion, vous n'avez cessé de nous répéter que l'article 2 reprenait les termes de la loi Savary : « Les établissements déterminent, par délibérations statutaires prises à la majorité des deux tiers des membres en exer-

cice, leurs statuts et structures internes. » Seulement, vous savez très bien ce qui va se passer. Tant que les dérogations sont très limitées, comme c'était le cas avec la loi Savary, on reste dans le cadre de formules expérimentales cadencées dans le temps. Mais lorsqu'on entre dans la logique dans laquelle vous voulez vous engager, on risque évidemment de se trouver confronté aux situations que vous prévoyez. Voilà pourquoi vous essayez de modifier la composition des conseils d'administration !

Tout le dispositif prévu à l'article 2 renvoie à la responsabilité du ministre. Ayant un esprit républicain et ayant justement relu, dans le cadre des discussions constitutionnelles que nous venons d'avoir, le fameux *Coup d'Etat permanent*, je me permettrai de vous citer, une fois encore, une réflexion importante.

M. René Couanau. C'est de Confucius ?

M. Julien Dray. Non, de François Mitterrand. *Le Coup d'Etat permanent* est un ouvrage sur les institutions de la V^e République : « A chaque recul de la souveraineté populaire, à chaque disparition de la République, correspond un retour en force, façon dissimulée de la justice régaliennne. »

Voilà le problème que pose cet article 2 : ce n'est plus la République dans les institutions qui sont les nôtres qui prendra des décisions, mais un simple ministre, lequel pourra apprécier les demandes qui seront formulées.

Certes, monsieur le ministre, vous nous avez assuré tout au long de la discussion qu'il n'y aurait pas généralisation du nouveau système et que vous seriez capable de le maîtriser. Mais, dès lors qu'un processus n'est pas limité dans le temps, votre parole est une garantie bien insuffisante !

Il serait donc utile, pour limiter la portée de ces dispositions et apporter des garanties, que la discussion s'engage à nouveau en commission sur l'article 2.

M. le président. Mme Jambu, Mme Jacquaint et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 2. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. L'article 22 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 est précis. Il indique bien les conditions de modification des statuts et structures internes des établissements. Utilisées à de nombreuses reprises, ces dispositions ont bien fonctionné. Pourquoi alors vouloir les changer ? On ne comprend pas votre démarche, ou plutôt on la comprend trop bien.

Statuts et modifications doivent être votés dans les mêmes conditions. Sans cela, l'adoption statutaire perdrait toute sa signification.

En conséquence nous demandons la suppression de l'article 2 et un scrutin public sur cet amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission a examiné cet amendement et l'a repoussé.

M. Jean-Pierre Brard. Peut-on savoir pourquoi, monsieur le rapporteur ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ne peux pas laisser dire que l'Université française fonctionne de manière satisfaisante : il y a aujourd'hui, je n'ai cessé de le répéter tout au long de ce débat, 60 p. 100 d'échecs en premier et en second cycles. Qui peut prétendre qu'elle n'a pas besoin d'évoluer et de s'adapter aux conditions du monde d'aujourd'hui ?

M. Julien Dray. Vous pratiquez la fuite en avant !

M. Jean-Yves Le Déaut. L'Université va mieux depuis dix ans !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous considérons pour notre part que c'est précisément pour éviter que des minorités – par exemple les minorités de mandarins auxquelles vous avez fait allusion – ne puissent bloquer l'évolution de l'Université qu'il faut que les demandes de dérogations puissent être adoptées à la majorité simple. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, je pense que vous ne résistez pas aux heures qui passent. C'est certainement ce qui explique que vous ayez mal compris ou mal écouté ce que j'ai expliqué. Je n'ai pas parlé des résultats universitaires, j'ai dit que les textes actuels fonctionnaient bien.

En instituant la majorité simple, vous permettrez la prise de pouvoir progressive par une minorité qui pourra résulter, de l'absence de certains à une réunion. Comme vous permettrez que des textes soient progressivement abrogés, chaque université aura peu à peu un statut de fait différent de celui de la voisine. C'est ainsi que se créeront des inégalités qui, pour une part, résulteront de l'inégalité de richesse entre les régions où se trouvent implantées ces universités.

Bref, si vos intentions étaient aussi pures que vous l'affirmez, il ne serait vraiment pas nécessaire de modifier ce qui existe, sur ce plan au moins.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ne vois pas comment des majorités pourraient finalement donner le pouvoir à des minorités !

M. Jean-Pierre Brard. Des majorités de circonstance !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais non car, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur Brard, le texte prévoit que les décisions de dérogation ne pourront être prises qu'à la majorité des membres en exercice, et non pas seulement des membres présents du conseil d'administration.

Les textes en vigueur, vous le savez bien, ne permettent pas les évolutions, ni notamment dans le domaine des formations nouvelles. Voilà pourquoi le gouvernement précédent avait voulu tenter sur les universités nouvelles une série d'expérimentations qui visaient, en allégeant les contraintes, à créer des universités plus souples.

Nous voulons poursuivre l'expérimentation en l'étendant à toutes les universités. C'est la raison pour laquelle je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la continuité dans la déréglementation !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	91
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Pour vous faire plaisir, monsieur le président : nous demandons cinq minutes de suspension de séance. (*Sourires.*)

M. le président. La séance est suspendue pour permettre au groupe socialiste de se réunir !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à une heure quarante-cinq, est reprise à une heure cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "des membres", les mots : "des deux tiers des membres". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. L'article 2 de la proposition qui nous est soumise confirme la nécessité d'une majorité des deux tiers des membres en exercice du conseil d'administration pour adopter les statuts, mais ne prévoit qu'une majorité simple pour les modifier.

Plus qu'une nuance, c'est un changement majeur dans la mesure où une modification des statuts est, aux yeux de tout le monde, un acte aussi important que leur adoption puisqu'elle peut porter sur l'intégralité desdits statuts.

Nous ne sommes pas fermés à la discussion sur une majorité qualifiée - je l'ai indiqué dans mon intervention sur l'article 2 - mais elle ne peut s'inscrire que dans une procédure de négociations permettant à chacune des parties, le conseil et le ministre, de savoir à quoi l'on s'engage et vers quoi l'on va. En l'occurrence, nous ne trouvons pas dans le texte les garanties nécessaires.

C'est pourquoi, par l'amendement n° 14, je propose, avec mes collègues du groupe socialiste, de substituer aux mots : « des membres », les mots : « les deux tiers des membres en exercice du conseil d'administration », c'est-à-dire de rétablir la parité entre la majorité qui adopte les statuts et la majorité qui les modifie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	93
Contre	478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 57, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "conseil d'administration", insérer les mots : "après avis conforme du conseil scientifique". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Pour modifier les statuts des universités, il y aura évidemment consultation des conseils d'administration, mais nous proposons d'ajouter « après avis conforme du conseil scientifique ».

Dès lors que les dérogations proposées sont importantes et généralisées, il convient de prévoir « un avis conforme » qui assure une qualité objective et scientifique aux dérogations.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les problèmes statutaires ne peuvent relever de la compétence du conseil scientifique ; ils ne peuvent être que de la compétence du conseil d'administration.

Le Gouvernement est donc contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 57.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 58, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "conseil d'administration", insérer les mots : "après avis du conseil des études et de la vie universitaire". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Nous retirons cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 58 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "du conseil d'administration", insérer les mots : "et compte tenu de l'avis des représentants du personnel et des étudiants". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Autant les modifications statutaires peuvent être du ressort du conseil d'administration, autant nous souhaitons que les modifications des structures internes ne puissent être modifiées que compte tenu de l'avis des représentants du personnel et des étudiants.

De même, monsieur le ministre, que vous avez accepté d'ajouter dans l'article 1^{er} « avec voie délibérative », vous pourriez accepter, ici, l'avis des représentants du personnel et des étudiants. Puisque des dérogations sont prévues, il convient de réaffirmer le principe fondamental de la démocratie universitaire selon lequel les composantes représentées le sont à égalité de droits. Ce principe est - nous l'avons rappelé plusieurs fois - un principe constitutionnel. Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, que vous acceptiez cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Accepter cet amendement reviendrait à rendre inconstitutionnel ce texte.

Il y a quatre catégories dans les conseils d'administration ; on ne saurait privilégier deux de ces catégories par rapport aux autres.

Le Gouvernement est donc contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	550
Nombre de suffrages exprimés	550
Majorité absolue	276
Pour l'adoption	68
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 62, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après le mot : "établissement", insérer les mots : "sauf les instituts ou écoles extérieurs, les UFR et les départements et laboratoires". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. L'amendement est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 62.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 60, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après le mot : "établissement", insérer les mots : "sauf les UFR et les départements laboratoires". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Nous n'avons pas insisté sur l'amendement précédent dans la mesure où il était, sans doute, excessivement large.

Nous souhaitons que les modifications de statuts, qui seraient apportées en application de cette proposition de loi, portent sur les structures générales de l'université, les éléments nouveaux de l'organisation universitaire, les formations nouvelles, ou les éléments de recherche nouveaux.

Nous souhaitons donc exclure des diverses composantes de l'université qui peuvent modifier leurs statuts, d'une part les unités de formation et de recherche, qui représentent l'université de masse, l'endroit où se trouve le plus grand nombre d'étudiants, et d'autre part les départements laboratoires qui sont, eux, le cerveau de l'université, là où s'élabore le savoir nouveau et qui doivent donc être protégés d'un changement trop facile de leurs statuts.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 60.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 59, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 après le mot : "établissement", insérer les mots : "sauf les UFR". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il s'agit là d'un amendement de repli par rapport à l'amendement précédent dont nous aurions aimé qu'il fût accepté. Mais le taux d'acceptation de nos amendements semble faiblir... *(Sourires.)*

J'aimerais que la commission et le Gouvernement, soucieux de respecter les droits de la minorité au Parlement, tiennent compte de l'important travail législatif que nous avons réalisé, surtout dans les amendements qui vont venir.

Pour ce qui est de l'amendement n° 59, il est évident que c'est dans les UFR qu'est accueillie la grande majorité des étudiants. De 800 000 il y a quelques années, leur nombre sera bientôt passé à 2,5 millions. Autoriser les UFR à changer leurs statuts entraînerait sur notre territoire des disparités dans les conditions d'enseignement.

Le troisième alinéa de l'article ne doit donc pas s'appliquer aux UFR de droit commun.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En entendant M. Le Déaut, je ne peux pas m'empêcher de penser à Alain, qui disait : « La vraie difficulté, c'est de savoir ce qu'on veut prouver. » *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville, contre l'amendement.

M. Yves Fréville. Je suis contre l'amendement, en effet, puisque je souhaite que les UFR puissent proposer au conseil d'administration une modification de leurs propres statuts.

Mais il serait utile de préciser les conditions de vote de ces propositions. Pour respecter le parallélisme des formes, on pourrait indiquer que, s'il s'agit d'une modification normale

des statuts, la majorité des deux tiers est requise et que, s'il s'agit d'une expérimentation, la majorité simple suffit. A défaut, subsisterait une certaine ambiguïté.

M. Jacques Guyard. Voilà que le travail de la commission se fait en séance publique !

M. Yves Fréville. Je suis à la commission des finances, je ne peux pas participer aux réunions de la commission des affaires culturelles !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Fréville, pour les modifications de statuts des composantes d'un établissement, le vote sera à la majorité des deux tiers, puisqu'on ne précise pas qu'il est à la majorité simple. Je ne sais pas si c'est ainsi que les auteurs de la proposition de loi l'entendaient, mais en tout cas, c'est ainsi que le Gouvernement comprend ce texte.

M. Julien Dray. Il faut le préciser !

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, vous avez cité Alain. Je citerai Lao Tseu : « Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. » (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 59.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 61, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après le mot : "établissement", insérer les mots : "sauf les départements laboratoires". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Il s'agit de préserver les départements laboratoires. Ces structures de qualité ont été mises en place pour favoriser la recherche universitaire. Si les départements laboratoires pouvaient avoir des statuts dérogatoires, on imagine bien ce qui pourrait se passer. Une partie de notre recherche passerait progressivement sous la tutelle de ceux avec qui elle aurait à négocier des contrats et son indépendance se trouverait mise en cause.

Ces départements laboratoires marchent bien. Pour l'instant, ils n'ont pas de problèmes. Ils sont un des grands progrès réalisés par nos universités ces dernières années. J'ai moi-même vécu une expérience personnelle dans un de ces laboratoires à l'université Paris-Nord. Je crois qu'il faut les protéger, d'autant plus que c'est dans ces départements laboratoires que des « mandarins » seront le plus tentés de profiter de leur indépendance pour trouver des financements afin de réaliser leurs propres projets sans tenir compte des préoccupations des étudiants, qui sont bien différentes des leurs.

Nous devons veiller à conserver la situation actuelle et à empêcher la création de petites unités de recherche, disposant de leurs propres ressources financières et devenant, de ce fait, des entités à part.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Fouchor, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 61.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 108, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'œnologie". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Baudelaire disait : « Un homme qui ne boit que de l'eau a un secret à cacher à ses semblables. » L'université doit pouvoir débusquer ces secrets. (*Sourires.*)

Nous connaissons la qualité des vins français. C'est l'une de nos productions les plus fortes. Elle a fait l'objet de beaucoup de discussions lors de l'examen de la loi Evin.

A l'occasion de l'examen de la présente proposition, qui tend à permettre à nos universités de suivre l'évolution de la société et de s'adapter aux nouveaux métiers, il serait intéressant de mentionner, en référence illustrative, la filière œnologie qui répond à notre tradition. Ce serait une manière de rendre hommage aux métiers du vin.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Fouchor, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Dray, je ne sais plus si c'est Jules César ou Verlaine qui disait : nous vivons dans un temps où, Dieu merci ! perdre son temps ne déshonore plus personne. (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 108.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 109, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'écologie". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, je vous répondrai en citant Léon Gambetta : « C'est l'essence même du suffrage universel de ne pouvoir stipuler sur sa propre aliénation. » (*Sourires.*)

Par l'amendement n° 109, nous souhaiterions intégrer dans l'Université la filière de l'écologie, qui n'a pas encore été suffisamment prise en compte. Et les filières écologiques existantes elles-mêmes n'ont pas suffisamment pris en compte les grands bouleversements qui agitent notre planète : déforestation des pays du Sud, pluies acides sur des forêts comme celle des Vosges, qui, elles, ne sont pas tropicales... (*Rires.*)

M. Pierre Albertini. Pas encore !

M. Jean-Yves Le Déaut. En effet, monsieur Couanau, mais le réchauffement de l'atmosphère n'est pas un mot creux : l'augmentation a été de 0,8° en moyenne sur les cent dernières années et les spécialistes prédisent qu'elle sera de deux à trois degrés au cours des prochaines années. Cela entraînerait l'inondation de pays situés au niveau de la mer, comme la région du Nil, le Sri-Lanka ou les pays baltes. (*Rires.*)

Au-delà de ces graves questions, il s'agit d'adopter une approche pluridisciplinaire. (*Rire général.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Le Déaut !

M. René Couanau. On s'écarte du sujet !

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais non ! Le retour aux anciennes facultés interdirait une approche pluridisciplinaire. Pour quoi mieux intégrer la filière écologie à l'Université ? Pour sauver notre planète ou, en tout cas, y contribuer par le développement des recherches.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 109.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 110, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière du droit de l'environnement". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Avec cet amendement, nous restons dans la même veine, monsieur le président, et nous allons dans le sens souhaité par M. le ministre, puisque nous proposons des thèmes propres à justifier les dérogations et l'élaboration de structures nouvelles de formation ou de recherche.

Le droit de l'environnement est un exemple particulièrement significatif. Il a beaucoup de mal à entrer dans nos universités parce qu'il est typiquement pluridisciplinaire. Il suppose, en effet, que l'on mêle un niveau de connaissances satisfaisant dans les domaines de la chimie, de la biologie et du droit. Et pas seulement du droit français, puisque des textes concernant l'environnement sont régulièrement publiés par la Communauté européenne – sur ce point aussi, le travail de l'Assemblée a progressé – et que ce sont souvent aussi des accords internationaux qui permettent d'améliorer la protection de l'environnement.

Le fonctionnement actuel de notre université ne permettant pas d'intégrer suffisamment cette filière, nous ouvrons, par cet amendement, des perspectives aux innovations souhaitées par la proposition de loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 110.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous passons à la parapsychologie !
(*Rires.*)

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont, en effet, présenté un amendement, n° 111, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de la parapsychologie". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. En proposant cet amendement, nous essayons d'ouvrir la réflexion universitaire sur des préoccupations nouvelles. D'ailleurs, le comportement de certains de nos collègues montre bien l'utilité d'une réflexion sur cette discipline. (*Rires.*)

Je voudrais illustrer mon propos en citant Alain Touraine.

M. Pierre Albertini. C'est une association osée !

M. Julien Dray. « Il faut quitter le calme rassurant des utopies et des prophéties, fussent-elles catastrophiques, pour descendre dans le mouvement déconcertant mais réel des relations sociales. » (*Rires.*) La citation est en elle-même un exposé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas eu la chance d'examiner cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement pense que Balzac a eu tort de dire que l'ennui naquit un jour de l'université. (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 111.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 112, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière des médecines dites "douces". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Cet amendement se situe dans la continuité de ce que nous avons essayé de définir. De nouvelles professions voient le jour. On nous explique qu'il faut ouvrir les filières universitaires sur les métiers nouveaux. Nous connaissons tous les brillantes réussites commerciales réalisées dans le domaine des médecines douces, notamment sur le plan littéraire.

M. René Couanau. Vive Rika Zarái !

M. Julien Dray. Il y a donc des possibilités dans ce domaine. Il faut permettre à l'université de mener une réflexion sur cette nouvelle filière. Inscrivons-la dans la loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 112.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 113, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière des mathématiques des algorithmes". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. L'amendement est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 113.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 114, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière du droit européen et communautaire". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Sous votre présidence, monsieur le président, nous ne pouvions que défendre un tel amendement.

Vous avez fait il y a quelques mois une intervention qui a marqué la réflexion sur l'Europe. Vous avez, à plusieurs reprises, appelé l'attention sur le droit communautaire. Nous voulons permettre à l'université française d'être à la pointe de cette réflexion et de former des jeunes dans ce domaine. Nous pensons faire œuvre utile en donnant à notre université la possibilité d'être en prise avec la réalité communautaire.

Je suis certain que M. le ministre, qui a contribué lui aussi à la réflexion sur l'Europe, sera attaché à voir cette précision inscrite dans la loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est attaché à refuser cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 114. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 115, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de la pharmacie homéopathique". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je m'étonne que M. le ministre, qui nous parle depuis trente-cinq heures et demie d'expérimentation, s'oppose à la mise en place de filières nouvelles expérimentales.

Je ne citerai pas Mithridate, faute d'avoir ses œuvres à la bibliothèque (*Sourires*) mais je crois qu'il aurait pu nous aider à intégrer la filière de la pharmacie homéopathique. C'est très important, et vous savez qu'il y a actuellement un débat sur la mémoire de l'eau.

Notre collègue Foucher, qui n'a pas étudié le sujet en commission mais qui le connaît néanmoins, sait bien que la pharmacie homéopathique pose un vrai problème. Il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. (*Rires.*) Il faudrait donc mettre en place une filière de recherche expérimentale qui pourrait nous permettre de trancher cette délicate question.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais on enseigne déjà la pharmacie homéopathique.

M. Jean-Yves Le Déaut. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 115. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 116, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière des faibles radioactivités". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Cette fois-ci, je suis sûr que M. le rapporteur sera favorable à cet amendement. En effet, les faibles radioactivités posent problème dans le département dont il est l'élu, et il le sait.

Un rapport récent vient de nous montrer que tout ce qui est radioactivité fait peur. Becquerel est une unité très petite (*Rires*), avec une désintégration par seconde. Nous avons dans nos 7 000 becquerels en moyenne, dus au potassium 40. Il y a une faible radioactivité dans le granit des Vosges...

M. René Couanau. En Bretagne également !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... comme dans celui de Bretagne.

Il y a une part d'irrationalité dans la façon dont les gens abordent les problèmes de faible radioactivité et il est donc nécessaire de mieux déterminer la limite entre une très faible radioactivité et une radioactivité importante. Aucune filière ne traite ces problèmes dans notre pays. Il serait, je crois, très important d'en créer une et de mettre en place, également, une filière d'épidémiologie pour étudier les effets de seuil. On ne sait pas s'il y a une proportionnalité dans les risques de cancérisation, y compris avec une très faible radioactivité. C'est une vraie question.

M. Foucher n'a sûrement pas examiné le problème en commission, mais l'a peut-être fait dans d'autres cadres. Puisqu'on parle d'expérimentation, on devrait absolument créer une filière des faibles radioactivités.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais, monsieur Le Déaut, les UFR qui voudront créer de telles filières pourront le faire grâce à la présente loi.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous devriez le préciser !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui est faible, c'est surtout l'argumentation de M. Le Déaut, plus que la radioactivité !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 116. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 117, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de neurobiologie". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Nous venons de présenter une série d'amendements et nous espérons bien en voir adopter quelques-uns dans la mesure où, manifestement, nous adoptions un profil bas : pharmacie homéopathique, médecine douce, faible radioactivité, nous n'essayons pas de passer en force ! (*Sourires.*)

Puisque, décidément, vous refusez, nous revenons à des sujets plus importants.

Intégrer dans l'université de manière plus efficace la filière de la neurobiologie, voilà un vrai sujet, vous en conviendrez, qui concerne étroitement l'intrication de la médecine ou de la chirurgie et de la biologie sous ses formes les plus élaborées. C'est un domaine en plein mouvement mais qui a du mal à se développer parce qu'il est à la frange de deux grands secteurs de notre université.

J'espère donc que vous intégrerez cette filière qui, de plus, peut permettre une série d'améliorations de la santé de nos concitoyens à laquelle, je pense, chacun d'entre vous est attentif, à la fois pour eux et pour notre sécurité sociale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 117. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 118, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière matériaux nouveaux". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Toujours dans le même état d'esprit, il s'agit d'essayer de trouver des exemples susceptibles d'illustrer ce que pourraient être des nouvelles pratiques dérogatoires.

Nous avons fait plusieurs propositions. Elles n'ont pas été retenues. Mais la filière matériaux nouveaux, tout le monde en comprend bien l'intérêt.

C'est en effet l'un des domaines où la compétition économique et industrielle va se développer dans les années à venir. Or nous savons tous que la recherche universitaire a été un élément essentiel ces dernières années en termes de créativité.

Donner la possibilité de créer des unités susceptibles de prendre en considération ce domaine de compétition économique, et de créer par là même des emplois, nous semble particulièrement utile.

Nous avons présenté toute une série de propositions. Il faudra bien qu'une au moins soit prise en considération !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 118. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 119, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'endocrinologie". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Que dit l'article 2 ? « En vue d'expérimenter des formules nouvelles, les établissements pourront, par délibération statutaire prise à la majorité des membres en exercice du conseil d'administration, demander à bénéficier des dérogations prévues à l'article 21 ci-dessus et modifier en conséquence leurs statuts et leurs structures internes, pour mieux les adapter à leurs missions et en particulier pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. »

Nous avons proposé une trentaine de filières à expérimenter. Nous aurions pu continuer à l'infini.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, de manière un peu agressive, que mon argumentation était faible. Je pense que, s'il avait existé une filière d'endocrinologie, vous n'auriez pas eu cette montée d'adrénaline qui a entraîné ce réflexe d'agressivité, qui fait partie des réflexes ancestraux de l'homme. C'est le réflexe de la peur et de la fuite. *(Rires.)*

M. René Couanau. Qui provoque le rire !

M. Jean-Yves Le Déaut. Développer la filière de l'endocrinologie permettrait de mieux comprendre ces comportements humains, et peut-être aussi de dépasser le comportement répétitif qui vous pousse à toujours dire : « Contre ! »

Je crois, monsieur le président, que mon argumentation était bonne. M. le ministre a d'ailleurs l'air d'avoir moins d'adrénaline et d'être plus calme. *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 119. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 120, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de la physique nucléaire". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. La simple référence à la physique nucléaire montre bien quelle démarche nous voulons avoir. Nous avons des savants qui ont occupé des responsabilités dans la recherche nucléaire. Permettre à l'université de s'ouvrir et de constituer une vraie filière de la physique nucléaire serait œuvre de modernité utile.

Monsieur le ministre, nous sommes à l'amendement n° 120. Nous avons proposé un ensemble de filières nouvelles. Tout au long de la discussion, vous nous avez expliqué que l'objectif était d'ouvrir l'université française pour répondre aux évolutions de la société, que ce soit en termes de recherche, de métiers ou de formations. Une fois que nous aurons énuméré toutes nos propositions, je ne vois pas ce qu'il restera comme filières dérogatoires possibles et je ne comprendrai plus alors l'utilité de cette loi. Nous avons essayé de voir quels pouvaient être les domaines nouveaux sur lesquels l'université pouvait se pencher. Peut-être en avons-nous oublié. Mais vous devriez alors prendre l'initiative et nous faire des propositions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 120.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 121, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de biologie moléculaire". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. La biologie moléculaire est peut-être, de toutes les disciplines scientifiques, celle qui connaît les mutations les plus impressionnantes.

J'ai la chance d'avoir dans la ville dont je suis maire le centre de recherches mis en place à l'initiative de l'Association française contre les myopathies. A la suite de l'extraordinaire mouvement de solidarité collective que constitue le téléthon, des moyens de laboratoire impressionnants ont été rassemblés, qui ont permis une avancée théorique gigantesque, certainement l'une des plus grandes découvertes de ces dix dernières années, sur la structure du génome humain.

Nous sommes là, typiquement, dans un domaine où convergent deux disciplines scientifiques que l'on n'avait pas du tout l'habitude de marier. Les recherches ont pu aboutir à des résultats étonnants et très prometteurs face à des maladies que l'on considérait jusqu'à maintenant comme impossibles à vaincre.

Les recherches sont au carrefour de la science des automatismes, pour faire des analyses en très grand nombre, par centaines de milliers, et, bien sûr, de la biologie, de manière à aboutir à des résultats utilisables médicalement. Ce n'était ni tout à fait le domaine de l'INSERM, donc de la recherche médicale classique et des unités d'enseignement médical, ni celui de la biologie telle que cette discipline fonctionne dans nos universités, et les deux techniques ne se mariaient pas. Il a fallu que viennent de l'extérieur de l'université à la fois l'initiative et le financement pour que l'on aboutisse à un résultat qui met aujourd'hui la France au même niveau que les États-Unis dans un domaine essentiel à la santé des hommes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 121.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 122, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'embryologie". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Toujours dans le même souci, je propose que l'on développe la filière de l'embryologie.

En défendant mon exception d'irrecevabilité, j'ai parlé d'un risque de balkanisation, d'émiettement des universités,

de régionalisation de l'enseignement supérieur avec des universités riches et des universités pauvres, et j'ai qualifié ce danger d'embryonnaire.

Nous avons en France de bons spécialistes de l'embryologie, notamment le professeur Testard, mais je souhaiterais que, dans le cadre de votre ministère, vous développiez les recherches dans ce domaine car des problèmes se posent non seulement au niveau scientifique, mais aussi au niveau éthique. Nous en avons beaucoup parlé avec M. Mattéi lors de la discussion de la loi sur la bioéthique, une loi que nous ne voyons d'ailleurs pas revenir devant notre assemblée, alors qu'on nous l'avait promis.

Dans la bioéthique, on parle d'embryons surnuméraires. Nous examinons ce soir une loi surnuméraire, et nous aurions plutôt dû rester dans le cadre de la loi de 1984, largement modifiée en 1992.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Alain, que je citais tout à l'heure, monsieur le président, disait que jamais un orateur n'a pensé en parlant. (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 122.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 123, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'économétrie". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Je crois que chacun des membres de l'Assemblée et chacun des citoyens de ce pays sera sensible à la nécessité de mieux intégrer dans l'université la filière de l'économétrie.

Nous mesurons, certes, les difficultés économiques qui sont les nôtres aujourd'hui. Nous n'en mesurons que trop bien, hélas ! les conséquences. Pour mieux en étudier les causes, je crois qu'il serait plus qu'utile de bénéficier de tout l'apport de la science.

L'économétrie n'est pas une discipline typiquement française. Elle a beaucoup grandi outre-Atlantique. Elle apporte des éléments de compréhension dont je ne dis pas qu'ils pourraient à coup sûr nous permettre de vaincre le chômage, de relancer la production et de mieux équilibrer les revenus, mais qui permettraient peut-être d'éviter que le Gouvernement ne retire près d'une centaine de milliards à la consommation des Français alors que l'on veut relancer l'économie, croyant que la crise que nous connaissons est une crise de l'offre alors qu'il s'agit de toute évidence d'une crise de la demande.

Voilà quelques réflexions que nous pouvons partager les uns et les autres et qui montrent à quel point une approche économétrique, plus calculée, plus scientifique des difficultés que nous vivons, donc une recherche scientifique dans ce domaine, nous permettraient d'avancer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 123.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 124, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'histoire moderne et contemporaine". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Je commencerai par rappeler ce que disait Montesquieu : « L'éducation consiste à nous donner des idées et la bonne éducation à les mettre en propositions. » C'est ce que nous essayons de faire tout au long de cette discussion.

Je ne comprendrais pas que notre assemblée ne soit pas sensible à l'amendement n° 124, qui tend à mieux intégrer dans l'université française la filière de l'histoire moderne et contemporaine.

Il faut comprendre le réel pour mieux le transformer. Bien analyser l'histoire des hommes et leurs évolutions est un élément essentiel de l'avenir de notre pays et il me semblerait donc utile que cet amendement soit adopté par notre assemblée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 124.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 125, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière des biotechnologies". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Permettez-moi, monsieur le ministre, de répondre à votre dernière citation d'Alain par une citation de Régis Debray qui s'applique particulièrement aux réponses de ce soir : « Entre une pratique sans tête et une théorie sans jambes, il n'y aura jamais à choisir. » (*Rires.*) Il a écrit cette phrase dans le maquis en Amérique du Sud.

S'agissant des biotechnologies, je veux marquer toute l'importance du développement de ce secteur pour notre pays.

Je disais à votre prédécesseur que, à l'heure actuelle, on favorise, dans notre pays, de vastes programmes dans des disciplines concernant les grands secteurs technologiques et que toute discipline nouvelle a du mal à trouver ses marques et à se développer.

C'est particulièrement vrai pour les biotechnologies. La biologie et la biologie moléculaire, dont a très bien parlé mon collègue Guyard, se sont développées avec un temps de retard par rapport aux autres disciplines.

Trouver un régime de croisière dans ces conditions est dès lors très difficile.

Le génie génétique, qu'on appelle génie, ingénierie ou manipulation suivant qu'on est pour ou qu'on est contre,

s'est développé au cours des dernières années, comme du reste les cultures de cellules ou la microbiologie. Un certain nombre de disciplines qui font partie des biotechnologies peuvent contribuer à valoriser fortement notre industrie agroalimentaire.

Alors, monsieur le ministre, bien que vous n'avez pas accepté les expérimentations dans les domaines importants que nous avons évoqués tout à l'heure, nous espérons que, dans ce cas, vous allez accéder à notre proposition.

Parler de biotechnologie à trois heures du matin peut paraître bizarre, bien que nous soyons encore assez nombreux dans l'hémicycle. Mais si nous avons abordé, en séance publique, la question des secteurs expérimentaux sur lesquels l'université française pourrait travailler, c'est parce que nous ne nous sommes pas réunis en commission pour aborder des sujets sérieux. Nous en sommes donc réduits, en séance publique, à faire un travail de commission !

Je tiens, une nouvelle fois, à déplorer nos mauvaises conditions de travail.

M. le président. Monsieur Le Déaut, vous parliez au passé de votre souhait de voir intégrer dans l'Université un certain nombre de filières. Serait-ce que les amendements n° 126 à 130, qui n'ont pas encore été défendus, sont retirés ? (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Si M. le ministre accepte les biotechnologies ! Mais il n'accepte rien ! Notre taux de réussite faiblit d'amendement en amendement !

M. le président. J'avais mal compris ! (*Sourires.*)

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Le Déaut, vous devriez craindre que les progrès du génie génétique n'aboutissent un jour à la disparition des députés du parti socialiste. (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas Jules Ferry qui a dit cela ! (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 125.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 126, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de l'immunologie". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. L'amendement n° 126 me paraît devoir être, de toute évidence, adopté par notre Assemblée. Je dirai même qu'il serait inquiétant pour elle de ne pas l'adopter. (*Sourires.*)

Nous sommes, en effet, parmi les rares citoyens français à bénéficier, de par la Constitution, d'une immunité. Et l'ensemble de nos citoyens ne comprendraient pas que le bénéfice que nous nous sommes ainsi accordé et que nous a confirmé la Constitution, nous ne cherchions pas à l'étendre à l'ensemble des citoyens français ! (*Sourires.*)

D'autant que l'immunité parlementaire n'est pas seule en cause - encore que chacun d'entre vous sache combien il est dangereux de la perdre. (*Sourires.*)

Le développement de maladies où le contrôle immunitaire est essentiel, comme le sida, marque bien que nous ne pouvons pas en rester là et que nous devons développer cette science au profit de l'ensemble de la population.

Mes chers collègues, ayons le courage de sortir de notre immunité et dotons-nous des moyens de l'accorder aux autres ! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 126. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 127, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière informatique". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. La filière informatique s'est déjà développée dans notre pays. Mais, comme le disait très bien mon collègue Julien Dray hier, la filière logiciel n'avait pas été favorisée par rapport au progiciel et aux machines au cours des dernières années.

La filière informatique se porte bien au niveau de l'enseignement et de la recherche, ce qui n'est pas forcément le cas au niveau industriel, puisqu'un certain nombre de sociétés françaises connaissent de grosses difficultés de financement.

Il n'est pas adroit d'avoir mis l'une de ces sociétés, la société Bull, dans la liste des sociétés privatisables. Chacun s'accorde à dire que ce n'est pas au moment où cette entreprise rencontre des difficultés et où la Communauté européenne a reproché à notre pays d'avoir voulu augmenter son capital, qu'il faut la vendre par appartements. En effet, son prix sera un prix très bas et que très vite, avec de tels procédés, cette grande société nationale pourrait se retrouver aux mains de sociétés étrangères, à un prix beaucoup plus bas que sa valeur actuelle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 127. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 128, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière sociologie". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre, vous avez parlé tout à l'heure de la disparition des députés socialistes. En écoutant mes collègues Jacques Guyard et Jean-Yves Le Déaut, je me dis que ce n'est vraiment pas souhaitable. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ne l'ai pas souhaitée !

M. Julien Dray. Quelle compétence ! Quelle connaissance des filières nouvelles ! (*Sourires.*) Tout le monde a pu constater la qualité de leurs références, et le *Journal officiel* la montrera.

Vous nous avez parlé pendant plusieurs jours des filières nouvelles. Nous les connaissons bien, et nous avons compétence pour en parler. Je crois que la manière dont nous nous sommes comportés dans ce débat montre bien notre esprit de sérieux et de responsabilité. (*Sourires.*)

Voilà pourquoi nous présentons l'amendement n° 128.

Nous proposons que, dans le cadre des nouvelles filières que vous voulez créer, la filière « sociologie » soit mieux insérée.

Vous allez nous répondre qu'il y a déjà des départements de sociologie. D'ailleurs, certains de nos collègues, sur ces bancs, sont experts en la matière. Mais, dans la discussion générale, je vous avais justement fait remarquer que vous aviez annoncé la disparition de l'Ecole des Hautes études urbaines Fernand-Braudel. J'avais regretté la disparition de cette école, qui permettait une réflexion sur les problèmes d'architecture, mais aussi sur les problèmes de violence urbaines et le développement de ce que nous appelons la « civilisation urbaine ».

Si nous voulons voir notre sociologie évoluer et prendre en compte ces problèmes de civilisation urbaine, nous devons permettre à l'Université de prendre des initiatives.

Cela dit, comme je constate que plusieurs de nos collègues commencent à trouver le temps long...

M. Yves Fréville. Il faut faire des recherches sur le sommeil ! (*Sourires.*)

M. Julien Dray. On en a parlé tout à l'heure !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dray.

M. Julien Dray. ... je vous propose une courte suspension de séance.

M. le président. Je croyais que vous alliez nous proposer une citation ! (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Je vais faire la citation avant : « Qu'est-ce que mille ans ? Les temps sont courts à celui qui pense et interminables à celui qui désire. » (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 128. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 129, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière biophysique". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Nous sommes encore une fois au mariage de deux grands champs de la recherche et de la science, la biologie et la physique, singulièrement dans le domaine médical et chirurgical, où elles s'allient aujourd'hui pour améliorer la santé des hommes, en particulier leur résistance à la maladie et à la fatigue.

C'est pour s'inscrire dans cette exigence, que nous ressentons tous, d'améliorer notre capacité de survie et de lutte que je propose de favoriser plus particulièrement dans les filières

nouvelles que vous nous proposez, dans les dérogations que vous souhaitez, la filière « biophysique ». Nos médecins en seront meilleurs et nos travaux mieux suivis. *(Sourires.)*

M. le président. La commission n'a pas examiné l'amendement ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. En effet !

M. le président. Le Gouvernement est contre ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Oui, monsieur le président !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 129. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 130, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, par les mots : "et plus particulièrement pour mieux intégrer dans l'université la filière de la recherche pétrolière". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Si l'on avait mieux intégré la filière de la recherche pétrolière, on aurait évité à la République les désagréments des avions renifleurs. *(Rires.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est vrai !

M. Jacques Guyard. Méditons cette pensée ! *(Rires.)*

M. le président. Nous pouvons considérer l'amendement comme défendu ?

M. Julien Dray. Oui !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Elle ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 130. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par la phrase suivante : "Celle-ci doit être approuvée par une majorité des deux tiers du conseil d'administration de l'université". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous venons de montrer que les filières nouvelles étaient connues des parlementaires, en tout cas sur nos bancs. J'espère qu'il en est de même sur tous les bancs de cette assemblée. Vous voyez, monsieur le ministre, qu'on peut expérimenter dans le cadre actuel !

Cet amendement vise à inscrire dans la loi que, quelles que soient les dérogations, les règles et les garde-fous statutaires que posait la loi Savary doivent être respectés en tout cas.

Par ailleurs, l'amendement vise à éviter toutes les menaces sécessionnistes de départements que ce texte, en l'état, suscite. C'est chercher la guerre à l'intérieur de l'Université que de permettre des sécessions.

Nous sommes prêts, monsieur le ministre, à faire le pari que, quand nous évaluerons les effets de cette loi, d'ici quelque temps, le fait d'avoir réduit des deux tiers à 50 p. 100 la majorité requise pour faire adopter un changement statu-

taire en conseil d'administration aura incité des facultés ou des UFR à se séparer de l'université. Ils se retrouveront dans la situation de facultés monodisciplinaires, ce que nous avons regretté dans tous nos amendements précédents.

Nous avons montré, cher ami Couanau, que toutes ces disciplines dont nous venons de parler, de l'endocrinologie à la recherche pétrolière, en passant par la biophysique, se sont développées grâce aux effets de la multidisciplinarité. Le retour en arrière que constituerait la création de facultés de droit, de facultés de médecine, qui se sépareraient du reste de l'université, aurait des effets néfastes sur notre Université. Vous verrez que c'est ce qui se passera !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement veut faire confiance aux conseils d'administration des universités. Il est donc contre cet amendement restrictif.

M. Jean-Yves Le Déaut. Pourquoi baissez-vous le chiffre, alors ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Considérant l'attitude du Gouvernement et son refus systématique de tous nos amendements, pour mieux réfléchir à la manière dont nous allons nous comporter dans la suite de la discussion des amendements, nous demandons une suspension de séance de cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est reprise.

(La séance, suspendue à trois heures dix, est reprise à trois heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Yves Fréville a présenté un amendement, n° 134, dont la commission accepte la discussion et qui est ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "par délibération prise à la majorité simple des membres en exercice de son conseil". »

La parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Il s'agit d'un amendement de précision, qui est la conséquence logique du rejet de l'amendement n° 15.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission est favorable à cet amendement.

M. le président. Qu'elle a pu examiner ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. En effet ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement et de la recherche. Le Gouvernement est lui aussi favorable à cet amendement, qui précise le texte de la proposition de loi.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 134. *(L'amendement est adopté.)*

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 63, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la deuxième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 : "Celui-ci prend dans un délai de deux mois une décision par arrêté ministériel publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. La procédure prévue ne nous paraît pas conforme à son objet. La décision « par omission » - si le ministre n'a pas répondu dans les deux mois, l'accord est tacitement donné et de nouveaux statuts ou des statuts modifiés entrent en vigueur - est à coup sûr insuffisante s'agissant d'un acte qui peut changer profondément la vie de l'université.

Une décision « positive » du ministre s'impose : il faut qu'un arrêté soit pris et publié, de façon que l'ensemble des personnels soient informés et, surtout, que les autres établissements d'enseignement supérieur, leurs enseignants, leurs personnels et les représentants des étudiants, connaissent la novation apportée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'amendement est contraire à l'esprit du texte, inspiré par le souci qu'une plus grande liberté soit donnée aux établissements et, surtout, que les relations entre le ministre et les conseils d'administration soient fondées sur la confiance. C'est la raison pour laquelle il est fort justement prévu que seules les décisions de refus feront l'objet d'un arrêté du ministre.

Je propose que l'on s'en tienne à cette disposition.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 63.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 65, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la deuxième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 : "Celui-ci, après consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la conférence des présidents de l'université prend dans un délai de quatre mois une décision par arrêté ministériel publié au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Cet amendement va dans le même sens que le précédent.

Nous souhaiterions que le ministre, avant de prendre sa décision sur la validité des dérogations, consulte le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d'université.

A partir du moment où il y a une volonté de rejet, ou même un doute, il est souhaitable de ne pas laisser au seul ministre un pouvoir discrétionnaire. Il convient par ailleurs de prévoir la forme juridique de sa décision positive.

Nous souhaiterions de plus que le délai dans lequel le ministre prend sa décision par arrêté soit porté de deux à quatre mois.

Le délai de quatre mois est courant en droit public et permet en outre de meilleures conditions de consultation des instances universitaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 65.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 67, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la deuxième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 : "Celui-ci après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, prend dans un délai de deux mois une décision par arrêté ministériel publié au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Cet amendement est de repli, mais il maintient le cap de nos précédentes propositions.

Le délai de quatre mois ayant été refusé, nous proposons d'en rester à deux, mais dans les mêmes formes.

Monsieur le ministre, vous avez dit que vous souhaitiez affirmer la relation de confiance entre vous-même, ou vos successeurs et les conseils d'université. Cette relation, que nous souhaitons comme vous, est nécessaire au bon fonctionnement de notre enseignement supérieur. Elle n'implique cependant pas une procédure secrète ou pour le moins très discrète comme celle qui est ici proposée. Pour une modification, qui pourra être très profonde, des statuts, il y aura une décision du conseil d'administration qui ne fera pas l'objet d'une publication hors de l'université, puis consultation de vous-même et de vos services et, en cas d'absence de réponse de votre part, les textes nouveaux passeront dans les faits.

La relation de confiance, objectif que nous partageons, je le répète, ne peut qu'être confortée par la publication de la décision, qui doit être prise par arrêté. Elle le sera encore plus s'il y a consultation d'un organisme dont le rôle est de donner un avis pour éclairer le ministre avant des décisions importantes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 66, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la deuxième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 : "Celui-ci, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, prend dans un délai de quatre mois une décision par arrêté ministériel publié au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Il s'agit d'un autre amendement de repli visant à codifier, si je puis dire, la relation de confiance que veut établir le ministre chargé des universités avec ceux qui seront conduits à lui faire des propositions dérogatoires.

Le doublement du délai de deux mois doit d'abord permettre au ministre de prendre réellement en considération les propositions qui lui sont faites. Ses réponses seront donc fondées sur une étude sérieuse, et c'est celle-ci qui permettra d'établir une relation de confiance.

De plus, comme la réflexion sera appuyée sur une concertation avec un certain nombre d'organismes et qu'une publication au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* est prévue, notre amendement va dans le sens de la démarche proposée par M. Fillon.

En fait, le problème n'est pas la personne du ministre, mais son rôle. Codifier les choses est nécessaire : les ministres passent, mais les lois restent ! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 66.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 68, ainsi rédigé :

« Supprimer les deux dernières phrases du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Cet amendement est très important car il concerne le pouvoir discrétionnaire du ministre.

Le contrôle qui nous est proposé n'est pas jacobin, il est bonapartiste. Un homme ou une femme « providentiel ministre » devient seul garant de l'unité du système d'enseignement supérieur. C'est le fait du prince.

D'ailleurs, dans les phrases dont nous demandons la suppression, l'utilisation du terme « notamment » avant l'énumération des motifs de refus n'est pas limitative, mais traduit des lacunes révélatrices.

Rien n'est dit du droit à l'égalité de traitement face au modèle statutaire ; nous avons travaillé en commission, nous aurions pu en parler !

Rien n'est dit de l'indépendance des enseignants ; si nous avons travaillé en commission, nous aurions pu en parler !

Rien n'est dit de la liberté de l'enseignement ; si nous avons travaillé en commission, nous aurions pu en parler !

De plus, la proposition de loi institue un régime d'approbation implicite permettant au ministre d'invoquer l'inertie de ses services de tutelle pour justifier *a posteriori* son inaction devant le juge administratif saisi en cas de contestation de dérogations inconstitutionnelles. Dans ces conditions, le contrôle ministériel ne constitue pas une garantie suffisante contre les dérives qui impliquent logiquement la généralisation des régimes dérogatoires.

Si l'heure n'était pas aussi avancée - je répète que nous travaillons dans de mauvaises conditions - nous demanderions un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission a examiné tous les problèmes que vient de soulever M. Le Déaut, mais cet amendement ne lui a pas été soumis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement ne peut pas accepter que l'on supprime le contrôle du ministre sur le système d'expérimentation que la proposition de loi veut mettre en place.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous disons qu'il ne sera pas effectif !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toute la soirée, vous nous avez demandé plus de contrôle, et maintenant vous voulez le supprimer ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous souhaitons que le texte soit maintenu en l'état.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 68.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 72, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le début de la troisième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 :

« Après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la conférence des présidents d'université sauf observations... (*Le reste sans changement.*) »

La parole est à M. Jacques Guyard

M. Jacques Guyard. Nous ne croyons pas souhaitable, monsieur le ministre, un tête-à-tête entre vous-même et les universitaires. Bien avant même que la démocratie ne s'installe dans notre pays, le caractère indispensable d'un corps intermédiaire est apparu à tous les observateurs de la vie politique. Je ne citerai pas Montesquieu, bien que plusieurs de mes collègues lui aient déjà fait cet honneur.

Le fait, avant de rendre votre avis - ou de ne pas le rendre et par là même d'acquiescer -, de consulter le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou la conférence des présidents d'université, ou les deux, vous apporterait une sécurité supplémentaire et vous offrirait l'occasion de faire évoluer les textes qui vous sont proposés sans rompre la relation de confiance que vous cherchez mais en vous donnant des arguments et des éléments d'intervention supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 72.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 73, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le début de la troisième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 :

« Après avis conforme du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, sauf observations... (*Le reste sans changement.*) »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Il s'agit toujours, après le rejet de nos amendements, de trouver la manière de renforcer la décision du ministre en évitant qu'elle ne prenne la forme bonapartiste évoquée par Jean-Yves Le Déaut. Je sais que cette tentation existe lorsque l'on exerce le pouvoir et il est important, pour nous qui sommes des républicains de toujours, de prévoir dans la loi les moyens de l'éviter.

Etablir une relation qui pèse sur la décision du ministre au travers d'un avis conforme du conseil national de l'en-

seignement supérieur dans le cadre d'une décision non pas positive, mais négative, c'est-à-dire d'une décision de refus, nous semble utile. L'avis conforme du CNESER renforcerait en effet le ministre dans sa décision puisque celle-ci serait appuyée par des instances démocratiques dans lesquelles siègent toutes les composantes de la communauté universitaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est toujours contre, pour les mêmes raisons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 73.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 71, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le début de la troisième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 :

« Après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, sauf observations... *(Le reste sans changement.)* »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Il s'agit d'un amendement de repli. En effet, si nous souhaitions, dans l'amendement précédent, que le ministre soit appuyé par un avis conforme du CNESER, nous nous limitons ici à un simple avis de ce conseil.

Il me paraît étonnant qu'une telle confiance soit faite *a priori* au seul pouvoir exécutif dans une proposition de loi, donc un texte qui émane de parlementaires, alors qu'établir des modes de participation à la décision et de contrôle du pouvoir est la raison d'être de la représentation nationale.

Qu'un gouvernement se laisse emporter par la volonté d'être le seul interlocuteur des universitaires peut, à la limite, sembler normal, mais il est étonnant qu'une proposition de loi permette une telle situation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 71.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 16, ainsi rédigé :

« Dans l'avant-dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 avant les mots : "sauf observations", insérer les mots : "après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la conférence des présidents d'université et du conseil national des œuvres universitaires et sociales". »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Cet amendement va toujours dans le même sens. Le contrôle *a priori* du ministre est une procédure de défiance. Il s'agit de prévoir la consultation de l'ensemble des instances de la vie universitaire que les dérogations pourraient toucher.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 64, ainsi rédigé :

« Dans la troisième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "deux mois", les mots : "au minimum de quatre mois et n'excédant pas la durée de l'exercice budgétaire en cours". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Nous entrons dans des procédures administratives un peu compliquées. Les dérogations ont des incidences budgétaires importantes. Il nous semble donc nécessaire que le délai de deux mois au terme duquel le défaut de réponse du ministre vaudrait approbation soit porté au minimum à quatre mois pour garantir ce type de décision contre toute aventure.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 64.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 17, ainsi rédigé :

« Dans l'avant-dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "deux mois", les mots : "quatre mois". »

Cet amendement tombe.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 74, ainsi rédigé :

« Au début de la dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer au mot : "peut", le mot : "doit". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Cet amendement est important, car chacun sait toute la différence de force qui existe entre le verbe pouvoir et le verbe devoir. L'un crée la possibilité, l'opportunité, mais laisse libre de la décision, l'autre impose la décision, la procédure. Il s'agit donc de renforcer l'obligation faite au ministre d'être le garant de l'unité du système d'enseignement supérieur. Plus que d'un mot au hasard d'une phrase, c'est de l'esprit des relations entre le ministre de l'enseignement supérieur et des universités dont il a la charge qu'il est question.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Julien Dray et M. Jean-Yves Le Déaut. Il est pour !
(*Sourires.*)

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis embarrassé. Une solution pourrait consister à substituer aux mots « peut s'opposer », le mot « s'oppose ». Accepteriez-vous cette formule ?

M. Jacques Guyard. Nous sommes d'accord !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je dépose donc un amendement dans ce sens.

M. le président. Je suis donc saisi par le Gouvernement d'un amendement, n° 135, ainsi rédigé :

« Au début de la dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "peut s'opposer" les mots : "s'oppose". »

L'indicatif serait une manière de compromis entre le « peut » et le « doit », c'est bien cela ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Absolument, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 74 est-il retiré ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Oui, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 74 est retiré.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 135 ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Il me semble acceptable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 135.
(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après les mots : "dans ce délai", insérer les mots : "par arrêté, pris après avis de u ministre du budget pour les dérogations visant les articles 41 et 42". »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet amendement introduit deux notions nouvelles : l'arrêté et l'avis du ministre du budget. Cela va de soi, mais cela va peut-être mieux en le disant.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais il me semble en effet judicieux de préciser la forme juridique du rejet ainsi que la nécessité d'un avis du ministre du budget pour les dérogations visant les articles 41 et 42. Cela éviterait ce que craignaient nos collègues.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. L'état d'impréparation de ce texte est manifeste, puisque le Gouvernement est obligé d'ajouter la mention de l'avis du ministre du budget pour les dérogations visant les articles 41 et 42.

Toutefois, après réflexion, monsieur le président, nous serons pour cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous oubliez, monsieur Le Déaut, qu'il s'agit d'une proposition de loi. Or le Gouvernement peut toujours améliorer un texte d'origine parlementaire sans que les rédacteurs encourrent pour autant le reproche d'une réflexion insuffisante.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.
(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Couanau a présenté un amendement, n° 4, ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du quatrième alinéa au texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer aux mots : "lui paraîtraient contraires", les mots : "seraient contraires". »

La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Cet amendement se justifie par son texte même. Il devrait être de nature à rassurer les membres de l'opposition qui ont paru s'effrayer des pouvoirs du ministre. Nous ajustons le tir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, j'y suis favorable, car il donne des précisions et, surtout, renvoie au titre I^{er} de la loi de 1984.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Favorable.

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. La modification proposée par M. Couanau se comprend très bien dans l'esprit. La rédaction « lui paraîtraient contraires » suppose que c'est le ministre lui-même qui juge la qualité de la demande de dérogation au statut alors que la formulation « seraient contraires » établit un élément d'objectivité. Pour que le caractère objectivement mauvais soit établi, il doit y avoir eu consultation d'un organisme extérieur. La modification proposée par M. Couanau justifie donc *a posteriori* nos amendements qui visaient à introduire un élément de consultation externe.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4.
(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 83, ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, supprimer le mot : "notamment". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. L'utilisation de l'adverbe "notamment", dont nous ne voyons pas l'utilité, relève du mécanisme psychanalytique du déni : en niant une chose, on dévoile la préoccupation ou l'inquiétude qu'elle nous inspire, comme nous avons pu l'observer lors de l'examen d'un projet de loi récent.

M. René Couanau. C'est la filière dont vous me parliez tout à l'heure !

M. Julien Dray. En effet, et elle aurait été utile à M. Marsaud. L'université française aurait dû pencher sur cette filière. Cela aurait évité à M. Pasqua le désagrément qu'il a connu avec sa majorité.

Fort de notre expérience sur ce mécanisme psychanalytique, nous proposons de supprimer l'adverbe "notamment". Le ministre s'oppose aux demandes de dérogations qui seraient contraires aux missions de l'université. C'est cela son travail.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Parmi les amendements que la commission n'a pas examinés, il y avait – notamment – celui-ci.

M. Julien Dray. Encore un exemple du mécanisme psychanalytique du déni ! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette rédaction renforce le pouvoir de contrôle du ministre. Je souhaite donc qu'elle soit maintenue.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 83.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 69, ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, après le mot : "notamment", insérer les mots : "aux principes généraux du droit, aux principes du libre accès des bacheliers à l'université dans la filière de leur choix". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Il s'agit d'un amendement de repli. N'ayant pas réussi à convaincre M. le ministre de la nécessité de supprimer le terme "notamment", nous essayons maintenant de lui donner un contenu en renvoyant aux principes généraux du droit et aux principes du libre accès des bacheliers à l'université dans la filière de leur choix. Ainsi, nous prévenons toutes les interprétations possibles qui pourraient être données à ce "notamment". Si l'Assemblée l'avait supprimé, les motifs de refus opposables par le ministre auraient été clairement définis et nous aurions évité que sa décision ne revête un caractère personnel, puisque cet adjectif la remet à sa libre appréciation. À défaut, l'amendement n° 69 permettrait de mieux l'encadrer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 69.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 70, ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, substituer au mot : "notamment", les mots : "aux principes généraux du droit ainsi qu'". »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Amendement de repli.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. Elle ne l'a pas examiné !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre, car cette précision est évidemment inutile.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 70.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 75, ainsi rédigé :

« Compléter le quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 par les mots : "ainsi qu'à la reconnaissance du baccalauréat comme diplôme donnant libre accès à l'université". »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. La sagesse et l'expérience du passé devraient conduire l'Assemblée à adopter cet amendement. On sait combien les jeunes Français sont attachés à la reconnaissance du baccalauréat comme diplôme donnant libre accès à l'université. Or dans la mesure où ce texte, même si telle n'est pas la volonté de ses auteurs, peut ouvrir la voie, par dérogation au statut actuel de l'Université, à la mise en place de procédures de sélection aggravées et contraires à la tradition universitaire, il y a lieu de rassurer le public étudiant, les familles et les élèves du second degré en indiquant clairement qu'aucune dérogation ne pourra remettre en cause le fait que le baccalauréat est le premier grade de l'enseignement supérieur et donne libre accès à l'université.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vieille méthode que celle qui consiste à tenter de faire peur aux étudiants. En réalité, la reconnaissance du baccalauréat n'est pas en cause et ce principe est évidemment inclus dans la formule de la proposition de loi qui fait référence aux « missions de l'université et au caractère national des diplômes ». J'ajoute que la loi Savary prévoit dans d'autres articles, qui ne sont pas visés par les dérogations, que le baccalauréat donne libre accès à l'université.

M. Jacques Guyard. Dans la mesure où la réponse du ministre figurera au *Journal officiel*, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 75 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2, modifié par les amendements adoptés.

(*L'article 2, ainsi modifié, est adopté.*)

Après l'article 2

M. le président. Nous en arrivons à une série d'amendements, n° 84 à 103, qui pourraient – je hasarde la suggestion – faire l'objet d'une présentation commune.

M. Jean-Yves Le Déaut. Compte tenu de l'heure tardive, nous l'acceptons bien volontiers.

M. le président. Je suis saisi par MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés des amendements n° 84 à 103.

L'amendement n° 84 est ainsi rédigé :

« Après l'article 2 insérer l'article suivant :

« Les présentes dispositions s'appliquent sur l'ensemble du territoire sauf pour les universités situées dans la région "Alsace". »

« Dans cette région, les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984 dans leur rédaction initiale continuent de s'appliquer. »

L'amendement n° 85 est ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« Les présentes dispositions s'appliquent sur l'ensemble du territoire sauf pour les universités situées dans la région "Auvergne". »

« Dans cette région, les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984 dans leur rédaction initiale continuent de s'appliquer. »

« Dans ce département, les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984 dans leur rédaction initiale continuent de s'appliquer. »

L'amendement n° 102 est ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« Les présentes dispositions s'appliquent sur l'ensemble du territoire sauf pour les universités situées dans le département de la Réunion.

« Dans ce département, les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984 dans leur rédaction initiale continuent de s'appliquer. »

L'amendement n° 103 est ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« Les présentes dispositions s'appliquent sur l'ensemble du territoire sauf pour les universités situées dans le département de la Guyane.

« Dans ce département, les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984 dans leur rédaction initiale continuent de s'appliquer. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour défendre ces amendements.

M. Jean-Yves Le Déaut. La présentation de ces articles additionnels devait nous donner l'occasion de dresser l'inventaire du potentiel d'enseignement et de recherche dans les régions et de montrer que, ce potentiel n'étant pas suffisant dans bon nombre d'entre elles, il n'était pas opportun de prendre des mesures dérogatoires, lesquelles ne peuvent profiter qu'aux universités les mieux dotées, qu'il s'agisse du corps professoral ou des moyens financiers.

Au fil de ces amendements, nous aurions évoqué les situations particulières de l'Alsace, de l'Auvergne, de la Basse-Normandie, de la Bourgogne, de la Bretagne, du Centre, de Champagne-Ardenne, de la Corse, de Franche-Comté, de la Haute-Normandie, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de la Lorraine, des Pays de la Loire, de la Picardie, de Poitou-Charentes, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

M. Jean de Boishue. Et l'Ile-de-France ?

M. Jean-Yves Le Déaut. On y trouve plusieurs universités et vous n'avez pas écouté les explications que je viens de donner. En Ile-de-France, la situation des universités en termes de moyens est bien meilleure, si l'on en juge par les crédits que leur accorde le conseil régional. Néanmoins, nous ne voulons pas opposer les régions les unes aux autres.

M. Jean de Boishue. Vous l'avez fait hier !

M. Jean-Yves Le Déaut. Non ! Nous nous avez mal compris. Nous avons voulu dire, je le répète, que les mesures dérogatoires ne pourraient que profiter aux universités déjà favorisées au détriment des autres. Mais si vous voulez qu'on examine les régions une par une ...

M. le président. Non ! non ! Poursuivez, monsieur Le Déaut, ne vous laissez pas interrompre ! (Sourires.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Si M. de Boishue veut bien nous épargner de dresser ce catalogue, nous retirons nos amendements en demandant à M. le ministre de se préoccuper de la situation de toutes ces régions.

M. le président. Les amendements n° 84 à 103 sont retirés.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 104, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« La présente loi s'applique à l'ensemble des universités françaises sauf en ce qui concerne les unités de formation et de recherche de philosophie pour lesquelles les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984, dans leur rédaction initiale, continuent de s'appliquer. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Nous avons énuméré tout à l'heure les filières nouvelles que nous voulions voir créer à l'université.

A l'inverse, les amendements que nous allons maintenant présenter visent à protéger certaines filières traditionnelles de pratiques dérogatoires qui tendraient à les détourner de leurs objectifs initiaux. L'amendement n° 104 a pour objet d'éviter à la philosophie de ne plus être enseignée comme elle l'a été depuis des siècles par les universités françaises.

M. le président. Quel est l'avis de la Commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 104.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 105, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« La présente loi s'applique à l'ensemble des universités françaises sauf en ce qui concerne les unités de formation et de recherche de sciences humaines pour lesquelles les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984, dans leur rédaction initiale, continuent de s'appliquer. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je présenterai conjointement les amendements n° 105, 106 et 107.

Julien Dray a expliqué très brillamment pourquoi il lui semblait important que l'Université s'adapte aux réalités économiques des filières, mais aussi pourquoi le moyen envisagé par la proposition de loi pour y parvenir lui semblait potentiellement dangereux. L'histoire récente ne manque pas d'exemples de détournements des sciences humaines qui ont servi à la manipulation de foules ou d'individus. C'est pourquoi nous avons demandé un traitement particulier pour cette filière, de même que pour les filières de langues et de lettres, afin de garantir la liberté artistique et la connaissance des civilisations étrangères, indispensable dans un monde moderne.

Mais nous retirons ces trois amendements.

M. le président. L'amendement n° 105 est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 106, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« La présente loi s'applique à l'ensemble des universités françaises sauf en ce qui concerne les unités de formation et de recherche de lettres pour lesquelles les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984, dans leur rédaction initiale, continuent de s'appliquer. »

Cet amendement est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 107, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« La présente loi s'applique à l'ensemble des universités françaises sauf en ce qui concerne les unités de formation et de recherche de langues pour lesquelles les articles 21 et 22 de la loi du 26 janvier 1984, dans leur rédaction initiale, continuent de s'appliquer. »

Cet amendement est retiré.

MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 18, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« A l'expiration d'un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport procédant à l'évaluation de toutes les formules dérogatoires mises en place durant cette période est soumis au Parlement. »

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Après le remarquable effort d'accélération du débat que nous venons de consentir, et compte tenu de l'importance de l'article additionnel que nous proposons maintenant, je ne doute pas que nous puissions en obtenir l'intégration dans le texte de la proposition de loi, quitte à le sous-amender.

Le texte qui nous est soumis ouvre la porte à des dérogations de nature très diverse touchant aussi bien à la gestion financière et à l'organisation pédagogique qu'à l'ouverture de nouveaux champs de recherche. Mais si l'on s'en tient à ces deux articles, une fois que le Parlement les aura votés, il n'entendra plus parler de l'application de la loi, sauf peut-être à travers le comité national d'évaluation, dont la vision ne peut être que partielle. La discussion budgétaire ne permet au Parlement ni de procéder à une évaluation ni d'exercer un contrôle sur la politique menée en matière de dérogations. De plus, selon la procédure retenue, il n'y aura pas de publication des décisions prises dans les organes officiels du ministère de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous ne connaissons même pas la liste des dérogations accordées.

Vous conviendrez tous qu'il est nécessaire que le Parlement connaisse le résultat de son travail. Il y aura d'ailleurs, dans cet ensemble de dérogations, certainement des mesures positives, des idées intéressantes. Nous proposons donc, monsieur le ministre, que, trois ans après la publication de la loi - mais nous sommes ouverts à la discussion sur ce délai - un rapport soit remis au Parlement, qui comporte la liste des dérogations retenues par vous-même ou vos successeurs, et qui donne une idée globale de l'évolution de la législation de l'enseignement supérieur.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement serait prêt à accepter cet amendement, pour terminer ce débat dans le bon esprit qui le caractérise depuis quelques heures, si ses auteurs acceptaient un sous-amendement tendant à le rédiger ainsi :

« Trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport relatif à toutes les expérimentations mises en place durant cette période est soumis au Parlement. »

M. Jacques Guyard. La formulation de M. le ministre est incontestablement plus élégante que la nôtre !

M. le président. Monsieur le ministre, puis-je faire une suggestion pour rester dans l'esprit dont j'ai cru comprendre que vous souhaitiez qu'il présidât à la fin de nos débats ? Plutôt que de déposer un sous-amendement qui, en fait, serait un amendement concurrent, ne pourriez-vous pas suggérer au groupe socialiste de rectifier son propre amendement en le rédigeant comme vous l'avez indiqué ? L'amendement n° 18 deviendrait alors l'amendement n° 18 rectifié et répondrait à votre souhait.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis très heureux de participer au travail du groupe socialiste. (Sourires.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Et nous acceptons bien volontiers votre collaboration.

M. le président. Je suis donc saisi par MM. Le Déaut, Dray, Balligand et les membres du groupe socialiste et apparenté d'un amendement, n° 18 rectifié, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« Trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport relatif à toutes les expérimentations mises en place durant cette période est soumis au Parlement. »

La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Pour donner une bonne fin à notre débat, le groupe UDF s'associe à cette proposition commune à l'opposition et au Gouvernement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 18 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Yves Le Déaut. Au terme de ce débat, il apparaît que, malgré trois amendements mineurs qui ont été adoptés, tous les principes qui faisaient la règle de nos universités pourront être l'objet de dérogations. Cela n'ira pas sans risques.

Risque de voir méconnaître de nombreux articles de loi qui garantissaient un équilibre dans les structures et dans les composantes internes des universités.

Risque de voir s'accroître les différences entre les moyens des universités françaises dans un système concurrentiel où certaines disposeraient de tous les moyens et formeraient l'élite, et où d'autres connaîtraient des situations beaucoup plus difficiles.

Risque de retour aux facultés en abandonnant l'esprit de pluridisciplinarité.

Risque d'une insuffisance du contrôle ministériel, dans la mesure où le ministre, déjà chargé de lourdes tâches, sera le seul gardien du temple universitaire.

Autant de sujets d'inquiétude.

M. le ministre a essayé de nous rassurer tout au long du débat en affirmant que ces risques étaient, à son avis, sans fondement. A l'en croire, les dispositions qui nous sont proposées devraient permettre des avancées pour l'Université. Mais quelles avancées ?

Nous sommes d'accord avec vous, monsieur Fillon, pour souhaiter que les étudiants subissent moins d'échecs, que les filières soient adaptées aux besoins du monde moderne, que l'Université forme nos jeunes afin qu'ils trouvent demain leur place sur le marché de l'emploi. Cependant, nous pensons que cette proposition de loi ne permettra pas, avec les seules dispositions qu'elle contient, de résoudre ces problèmes. Nous croyons que ses désavantages l'emportent sur les avantages qui pourraient résulter de certaines des mesures prévues.

Quant au régime financier, je redoute, comme M. Fréville, que la déréglementation mise en place, malgré l'article additionnel relatif au contrôle du Trésor, ne produise de graves conséquences. Si des crédits précédemment affectés aux postes d'enseignants sont remis dans le budget commun des universités et abondés par des mesures de cofinancement, je crains que cette masse budgétaire ne permette aux universités les plus riches de s'attacher des équipes d'enseignants-chercheurs plus performantes, ce qui accroîtrait les différences entre universités.

Je ne crois pas que cette méthode soit bonne pour notre pays, et nous ne voulons pas que les risques que nous avons dénoncés se concrétisent.

Un rapport sur le bilan des expérimentations sera remis au Parlement dans trois ans. C'est une bonne chose. Je souhaite d'ailleurs, monsieur le président, qu'une telle pratique devienne une habitude ; des rapports dressant le bilan des textes adoptés devraient être régulièrement remis au Parlement. Les parlementaires pourraient contrôler effectivement l'exécutif, ce qui est malheureusement de moins en moins le cas dans notre pays.

Je ne crois pas avoir forcé le trait. Aussi, en raison de tous ces risques, réels selon lui, le groupe socialiste ne votera pas cette proposition de loi.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Nous arrivons au terme d'un débat qui fut long. Certaines propositions - la filière parapsychologique, par exemple - nous ont laissés dubitatifs. Je pensais d'ailleurs en écoutant les uns et les autres que, plutôt qu'aux tables tournantes, il eût mieux valu s'intéresser aux sièges éjectables auxquels conduisent certaines politiques. Mais l'expérience en la matière a été faite il y a trois mois.

Ce long débat et vos réponses, dans l'ensemble plutôt maigres, monsieur le ministre, tout comme celles du rapporteur, ont conforté notre conviction initiale sur les dangers fondamentaux que cette proposition de loi fera peser sur l'enseignement supérieur.

Par la modification de la gestion financière et comptable des établissements, par les possibilités de dérogation permanente à des articles essentiels de la loi de 1984, c'est tout à la fois, pour les personnels, la remise en cause des statuts nationaux, l'accélération de la précarité de l'emploi et la dégradation des conditions de travail. C'est surtout l'introduction, au coup par coup, mais dans un mouvement continu, de contenus d'enseignement déterminés par les intérêts à court terme des groupes économiques dominant localement et qui remettent en cause, pour les étudiants, le caractère national des diplômes tout en leur faisant supporter le coût financier des formations.

C'est l'accentuation progressive des inégalités régionales entre les différents établissements selon qu'ils seront dans des régions riches ou dans celles où sévit déjà la désertification industrielle entraînant la désertification humaine.

Cette proposition de loi, qui aggrave la mauvaise loi Lang de juillet 1992 dont, monsieur le ministre, vous revendiquez curieusement l'héritage - mais peut-être n'est-ce pas si curieux que cela ? - s'inscrit dans cette conception marchande de l'éducation qui oblige les jeunes à devenir des consommateurs de formation confrontés à des marchés par la mise en concurrence des établissements.

Pour toutes ces raisons brièvement résumées, le groupe communiste confirme résolument son opposition totale à ce texte et votera donc contre.

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Nous nous félicitons que cette proposition de loi conjointe du RPR et de l'UDF ait pu être examinée et qu'elle ait abouti, au terme d'un débat qui fut parfois confus et abscons.

Notre conception de la démocratie a été au centre de la discussion. On semble assuré, sur la gauche de l'hémicycle, que divers conseils consultatifs, à la représentativité mal établie, en tout cas pas au suffrage universel, pourraient être de meilleurs décideurs que l'Assemblée nationale, élue, elle, au suffrage universel.

Quoi qu'il en soit, nous aurons fait notre travail de parlementaires en commission, après consultation, et le long débat que nous venons d'avoir montre qu'il a été utile.

Sur le fond, c'est une démarche exemplaire pour la décentralisation. Je ne crois pas, en effet, que nous puissions désormais aller vers une décentralisation accrue par de grands édifices législatifs : nous irons plutôt à petits pas. Nous venons pratiquement d'en faire un important en donnant un peu plus d'autonomie aux établissements universitaires.

Quant aux inquiétudes qui, naturellement, avaient été largement surévaluées par l'opposition, elles ont toutes été évacuées au cours du débat : les étudiants disposeront des mêmes garanties, le système dérogatoire sera toujours institué à l'initiative des universités et les grandes règles du service public continueront de s'imposer. Il n'est pas jusqu'à l'Assemblée qui ne puisse être apaisée, puisqu'elle sera, ainsi que nous venons d'en décider en adoptant le dernier amendement, informée des résultats de l'expérience. Toutes les inquiétudes que vous avez exprimées s'effritent totalement au terme de ce débat, messieurs les membres de l'opposition !

Pour toutes ces raisons, je demanderai naturellement à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur cette proposition de loi.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean de Boishue.

M. Jean de Boishue. Le groupe RPR votera cette proposition de loi.

Nous avons toujours considéré, en effet, qu'une formule juridique uniforme pour le fonctionnement de toutes les universités était contraire à l'objectif d'autonomie. Nous pensons en outre que le système proposé donnera précisément aux universités la possibilité d'organiser leur fonctionnement interne et de s'ouvrir plus efficacement à la vie active comme à toutes les formules contractuelles possibles, y compris parapsychologiques. Cette proposition de loi remplit donc pour nous deux fonctions essentielles : elle donne des libertés supplémentaires aux universités et elle repose sur la confiance faite aux institutions universitaires.

Toutes les expériences connues - je sais bien que vous n'aimez pas l'Ile-de-France, monsieur Le Déaut, mais parlez-en à votre collègue M. Guyard qui, lui, connaît bien celles qui y ont été menées - et toutes les précautions prises par le texte nous assurent de deux choses essentielles : ni le principe d'une éducation nationale ni l'égalité des chances devant le service public ne seront remis en cause. Au contraire, ils seront enrichis.

L'opposition, en maniant la défiance vis-à-vis des instances universitaires et parfois la dérision, a manifesté surtout l'échec de la politique universitaire conduite pendant dix ans. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Et Devaquet ?

M. Julien Dray. Vous n'avez pas arrêté de dire que vous étiez dans la continuité !

M. Jean de Boishue. ... le taux d'échec très élevé dans les premiers cycles universitaires est là pour en témoigner, tout comme le plan Université 2000 qui fait le point sur une carte universitaire désastreuse.

Mais, comme l'assurait Cornille, à raconter ses maux, souvent on les soulage !

Vote sur l'ensemble

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	480
Contre	93

L'Assemblée nationale a adopté.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 25 juin 1993, de M. Bruno Bourg-Broc, un rapport, n° 394, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignements privés par les collectivités locales (n° 367).

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Discussion de la proposition de loi de M. Bruno Bourg-Broc, n° 367, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales (rapport n° 394 de M. Bruno Bourg-Broc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à quatre heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 4^e séance

du vendredi 25 juin 1993

SCRUTIN (N° 72)

sur l'amendement n° 24 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (création des établissements après avis de la conférence des présidents d'université et du CNOUS)

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	568
Majorité absolue	285

Pour l'adoption	90
Contre	478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. - M. Georges Durand.

Groupe socialistes (57) :

Pour : 55.

Non-votants : 2. - MM. Henri Emmanuelli et Paul Quilès.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 6. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Pierre Gascher, Jean-Claude Lenoir, Alain Madaille, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votants : 5. - MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Cham-mougon, Jacques Le Nay, Philippe Martin et Jean Urbaniak.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Assasi
Henri d'Attilio
Rémy Auché
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bataux
Gilbert Baumet

Jean-Claude Beauchaud
Michel Besson
Gilbert Bissy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulland
Jean-Pierre Braine

Patrick Brunez
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevinement
Daniel Colliard
Camille Darstères

Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Laurent Fabius
Régis Faucholt
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géra
Jean Glevaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage

Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacquelin
Frédéric Jullion
Mme Janine Jambu
Serge Janquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kucheldin
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Mame
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel

Didier Migon
Ernest Moutoussamy
Alfred Müller
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierma
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delaunoy
Paul Vergès
Aloyse Warhouwer
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelia
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellae
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audriot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Baha
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Barois
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascon
Hubert Basset
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Beau
Jean-Louis Beaumont

René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthoin
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Bolshue
Mme Marie-Thérèse
Bolmeau
Philippe
Bosnacarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine
Bouvoisin
Frank Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgnier
Bruno Bourg-Brac
Jean Bouquet
Mme Christine Bontia
Loïc Bourard
Michel Bourard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger

Lucien Bressot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Bromard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallie
Jean-Pierre Ceye
Robert Cazalet
Richard Cazeneuve
Arnaud Caze
d'Honnin
Charles
Cecaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean Marc Chartoire
Philippe Chaulet
Georges Chavares
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac

Paul Chollet Jean-François Choszy Mme Colette Codaccioni Jean-Pierre Cognat Daniel Colla Louis Colombani Georges Colombier Thierry Coraillet Gérard Coran François Corrent-Gentille René Couzann Mme Anne-Marie Coudere Raymond Couderc Bernard Coulon Charles de Courson Alain Cousin Bertrand Cousin Yves Coussala Jean-Michel Couve René Couvelinhes Charles Cova Jean-Yves Cozan Henri Cuy Jacques Cypria Christian Daalé Alain Daalé Olivier Darrason Olivier Damsault Marc-Philippe Daubresse Gabriel Deblock Bernard Debré Jean-Louis Debré Jean-Claude Decagny Lucien Degauchy Arthur Delaine Jean-Pierre Delalande Francis Delattre Richard Dell'Agnola Pierre Delmar Jean-Jacques Delmas Jean-Jacques Delvaux Jean-Marie Demange Claude Demassieux Christian Demuyck Jean-François Deleau Xavier Deniau Yves Denlaud Léonce Deprez Jean Desautels Jean-Jacques Descamps Alain Devaquet Patrick Devetjian Emmanuel Dewees Claude Dhiaia Serge Didier Jean Diebold Willy Dimiglio Eric Dollé Laurent Domesti Maurice Donnet André Drotcourt Guy Drut Jean-Michel Dubernard Eric Duboc Philippe Dubourg Mme Danielle Dafen Xavier Dugoin Christian Dupuy André Durr Charles Ehrmann Jean-Paul Emorine Christian Estroel Jean-Claude Etienne Jean Falala Hubert Falco Michel Fanget André Faure Jacques-Michel Faure Pierre Favre Jacques Férou	Jean-Michel Ferrand Gratien Ferrari Charles Fèvre Gaston Flosse Nicolas Forissier Jean-Pierre Foucher Jean-Michel Fournous Gaston Franco Marc Frayse Yves Fréville Bernard de Froment Jean-Paul Fuchs Claude Gallard Robert Galley René Galy-Dejean Gilbert Gantier Etienne Garner René Garrec Daniel Garrigue Pierre Gascher Henri de Gasties Claude Galignol Jean de Gaulle Hervé Gaymard Jean Gesev Germain Gengenwin Aloys Geoffroy Alain Gest Jean-Marie Gevenaux Charles Gheerbrant Michel Ghysel Claude Girard Valéry Giscard d'Estaing Jean-Louis Goanduff Claude Gougeon Michel Godard Jacques Godfrain François-Michel Gonnot Georges Gorse Jean Gougy Philippe Goujon Christian Gourmelea Mme Marie-Fanny Gourray Jean Gravier Jean Grénet Gérard Grignon Hubert Grimaud Alain Griotteray François Grosdidier Louis Guédon Ambroise Guellec Olivier Guichard Lucien Guichon Mme Evelynne Guilhem François Guillaume Jean-Jacques Guillot Michel Habig Jean-Yves Haby Gérard Hamel Michel Heanoun François d'Harcourt Joël Hart Pierre Hellier Pierre Hérion Pierre Hérisson Patrick Hoguet Mme Françoise Hostaller Philippe Hostillon Pierre-Rémy Houssin Mme Elisabeth Herbert Robert Huguenard Michel Humeau Jean-Jacques Hyest Amédée Imbert Michel Inchausti Mme Bernadette Isaac-Sibille Yvon Jacob Denis Jacquet Michel Jacquemin Henry Jean-Baptiste	Gérard Jeffray Jean-Jacques Jegon Antoine Joly Didier Julia Jean Juvenin Gabriel Kasperit Aimé Kergueris Christian Kert Jean Kiffer Joseph Kilfa Patrick Labaune Marc Laffineur Jacques Lafleur Pierre Lagullbon Henri Lalanne Jean-Claude Lamant Raymond Lamontagne Edouard Landrain Pierre Lang Philippe Langenieux-Villard Harry Lapp Gérard Larrat Louis Langa Thierry Lazaro Bernard Leccia Pierre Lefebvre Marc Le Fur Philippe Legras Pierre Lellouche Jean-Claude Lemoine Jean-Claude Lenoir Gérard Léonard Jean-Louis Leonard Serge Lepeltier Arnaud Lepercq Pierre Lequillier Bernard Leroy Roger Lestas André Lesueur Edouard Leveau Alain Levayer Maurice Ligo Jacques Limouzy Jean de Lipkowski François Loos Arsène Lux Alain Madalle Claude Malburet Jean-François Mancel Daniel Mandos Raymond Marcellia Yves Marchand Claude-Gérard Marcus Thierry Marissal Hervé Mariton Alain Marleix Alain Marsaud Jean Marsaudon Christian Martin Mme Henriette Martinez Patrice Martin-Lalande Jacques Masden-Arns Jean-Louis Masson Philippe Mathot Jean-François Mattel Pierre Mazaud Michel Mercier Pierre Merli Denis Merville Georges Meunin Gilbert Meyer Michel Meylan Pierre Micoux Jean-Claude Mignon Charles Millon Charles Miossec Mme Odile Molria Aymeri de Montesquieu Mme Louise Moreau Jean-Marie Morlaet Georges Mothron	Alain Moyné-Bressand Bernard Murat Renaud Museller Jacques Myard Maurice Nénon-Pwazho Jean-Marc Nesme Mme Catherine Nicolas Yves Nicolla Michel Noir Hervé Novelli Roland Nungesser Patrick Oiller Arthur Paecht Dominique Paillé Mme Françoise de Panafieu Robert Pandraud Mme Monique Papon Pierre Pascallion Pierre Pasquini Michel Pelchat Jacques Pélissard Daniel Pennec Jean-Jacques de Peretti Michel Péricard Pierre-André Périssol Francisque Perrut Pierre Petit Alain Peyrefitte Jean-Pierre Philibert Mme Yann Plat Daniel Picotia Jean-Pierre Pierre-Bloch André-Maurice Pihouée Xavier Pinat Etienne Piate Serge Poignat Ladislav Poniatowski Bernard Pons Jean-Pierre Pont Marcel Porcher Robert Poujade Daniel Poulou	Alain Poyart Jean-Luc Prél Claude Pringalle Jean Priori Pierre Quillet Jean-Bernard Raimond Eric Raoult Jean-Luc Reitzer Charles Revet Marc Reymann Georges Richard Henri de Richemont Jean Rigaud Mme Simone Rignault Pierre Rinaldi Yves Rispat Jean Roatta Gilles de Robien Jean-Paul de Rocca Serra François Rochebloine Mme Marie-Josée Roig Marcel Roques Serge Roques Jean Rosselot André Rossi José Rossi Mme Monique Rousseau François Roussel Yves Roussel-Rouard Max Rouston Jean-Marie Roux Xavier de Poux Jean Royer Antoine Rufenacht Francis Saint-Ellier Frédéric de Saint Sernin Rudy Salles André Santini Joël Sarlot Bernard Saugy François Sauvadet Mme Suzanne Sauvalgo Jean-Marie Schleret	Bernard Schreiner Jean Seltlinger Bernard Serrou Daniel Soulage Alain Suguenot Frantz Taittinger Guy Teissier Paul-Louis Tenallion Michel Terrot André Thien Ah Koon Jean-Claude Thomas Jean-Pierre Thomas Fravck Thomas-Richard Jean Tiberi Alfred Trassy-Pailloques Gérard Trémège André Trigano Georges Tron Anicet Trinay Jean Uehersschlag Léon Vachet Jean Vallet Yves Van Haecke Christian Vanneste François Vannson Philippe Vasseur Jacques Vernier Yves Verwaerde Mme Françoise de Veyriaas Gérard Vignoble Philippe de Villiers Jean-Paul Virapoulle Claude Vissac Robert-André Vivien Gérard Voisin Michel Voisin Michel Vuibert Roland Vuillaume Jean-Jacques Weber Pierre-André Wiltzer Adrien Zeller.
---	--	---	--	--	---

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammougon, Georges Durand, Henri Emmanuelli, Jacques Le Nay, Philippe Martin, Paul Quilès et Jean Urbaniak.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Henri Emmanuelli et Paul Quilès ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Georges Durand a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 73)

sur l'amendement n° 25 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (création des établissements après avis du Conseil économique et social et du conseil économique et social régional)

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	92
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. - M. Alain Griotteray.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chamougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenolr, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbanlak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Asensi
Henri d'Attilio
Rémy Auchède
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Blessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bourepaux
Jean-Michel Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braine
Patrick Braouezec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre Chevenement
Daniel Collard
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine

Jean-Pierre Defontaine
Bernard Derossier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Gérin
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacques Jacquat
Frédéric Jallon
Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Jomelin
Jean-Pierre Kuchelidze
André Labarrère
Jack Lang

Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Méhus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Moutoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique Nelertz
Louis Pierma
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane Taubira-Delmas
Paul Vergès
Aloÿse Warkover
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abella
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata

Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelet

Jean-Claude Babu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barlaui
François Baroiz
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Basot
Jean-Pierre Bastiani

Dominique Bandis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Benumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Bégula
Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Béteille
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Bliriaux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boisseau
Philippe Bonnacarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine Bonvoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Breaud
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissin
Jacques Brossard
Dominique Busserenu
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carmelo
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazia
d'Houlathua
Charles Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chamougon
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppia
Jean-Marc Chartoire
Philippe Chautet
Georges Chavares
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Choisy
Mme Colette Codaccioni

Jean-Pierre Cogaat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colomblat
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François Cornut-Gentille
René Couanau
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Charles Cova
Jean-Yves Cozao
Henri Cuq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Daullat
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny
Lucien Degauchy
Arthur Dehaene
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demuyck
Jean-François Denieu
Xavier Deniau
Yves Desalau
Léonce Deprez
Jean Desantis
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Dovedjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinaun
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolligé
Laurent Dominati
Maurice Dousset
André Drolcourt
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dabourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Dugoin
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Faaton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Ferré
Gaston Flonne
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher

Jean-Michel Fourgoux
Gaston Franco
Marc Frayse
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gailland
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Gazaler
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geze
Germain Geneswin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gonsduff
Claude Goussuen
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmelet
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
François Grosdidier
Louis Grédon
Ambroise Guellac
Olivier Gulchard
Lucien Guichon
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannoun
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hériard
Pierre Hérisson
Patrick Hogueit
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houllon
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Huanolt
Jean-Jacques Hyeat
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Jullin
Jean Juvenin
Gabriel Kasperik
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kilfa
Patrick Labanne

Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalonde
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landrès
Pierre Lang
Philippe
Langueux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Lécia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Laperq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligo
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malhuret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsand
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masdeo-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazenod
Michel Mercler
Pierre Merli
Denis Merrill
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaux
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Molin

Aymen
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyze-Bressand
Bernard Murat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice
Néou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicollin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Paudraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascallan
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotín
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibonée
Xavier Pintat
Etienne Pinte
Serge Poignant
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Pringalle
Jean Priori
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rignaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaudi
Yves Rispet
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra

François Rochebloine
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rosselot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustau
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufeasch
Francis Saint-Elmer
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugé
François Sauvaget
Mme Suzanne
Sauvalgo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seitzinger
Bernard Serrou
Daniel Soulage
Alain Suganot
Frantz Taltinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Franck
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Tron
Anicet Turinay
Jean Ueberschlag
Jean Urbanak
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannson
Philippe Vasseur
Jacques Vernalier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrinas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vulbert
Roland Vaillanne
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

SCRUTIN (N° 74)

sur l'amendement n° 26 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (création des établissements après avis du Conseil économique et social et du CNOUS).

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	93
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 256.

Non-votants : 2. – MM. Jean-Louis Deoré et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 1. – M. Jean-François Chossy.

Contre : 212.

Non-votants : 2. – MM. Jean-Marc Nesme et Jean Roatta.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. – Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Non-votant : 1. – M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. – M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Asensi
Henri d'Attilio
Remy Anchedé
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolome
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Biessy
Alain Boquet
Jean-Claude Bois
Augustin Boarepanx
Jean-Michel
Boucheron
Didier Bouland
Jean-Pierre Brainé
Patrick Brézec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpeatier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevenement
Jean-François Chossy
Daniel Collard
Camille Darvilliers
Mme Martine David
Bernard Davoine

Jean-Pierre
Defoat
Bernard Derosier
Michel Desot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Daries
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchot
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Geta
Jean-Claude Gaysot
André Gérin
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Gayard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Mugette
Jacquelin
Frédéric Jallon
Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Jomella
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrère
Jack Lang

Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penzec
Alain Le Vorn
Martin Melvy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandean
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Montoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Robert
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Solmon
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delannoy

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo et Alain Griotteray.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Alain Griotteray a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

Paul Vergès

Aloyse Warhouver

Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellœ
Jean-Paul Anclaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Araud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinat
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barlier
Jean Bardel
Didier Barlael
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Basso
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Bégula
Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boismann
Philippe Boissacarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine Boovolsia
Frank Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgassier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Bressat
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat

Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Fossereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Cardo
Grégoire Carmelro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catela
Jean-Charles Cavallière
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazin
d'Honinacthus
Charles Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chamougon
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroplin
Jean-Marc Chartoire
Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chénier
Gérard Cherphon
Jacques Chirac
Paul Chollet
Mme Colette Codaccioli
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombaul
Georges Colomblor
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François Corant-Gentille
René Coussau
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Coustin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danilet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Debiack
Bernard Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Deganchy
Arthur Dehalae
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demazieux
Christian Demaynack
Jean-François Deniau

Xavier Deniau
Yves Deniaud
Léonce Deprez
Jean Desailis
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhizala
Serge Didié
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Dominati
Maurice Dousset
André Droitcourt
Guy Druet
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Dugoin
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Fraysse
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Garaler
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastlaes
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymand
Jean Geary
Germain Gengenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossard
Claude Gossuget
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorne
Jean Googy
Philippe Goujon
Christian Gourmelet
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier

Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guellée
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannoun
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hériaud
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houslin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Hugueard
Michel Hunault
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isano-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenin
Gabriel Kasperleit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamoutague
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lecoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepetit
Arnaud Lapercq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveaux
Alain Leroyer
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle

Claude Malhoret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Maritox
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette Martine
Patrice Martin-Lalande
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattei
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesnia
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaut
Jean-Claude Migoon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Molrin
Aymeri de Montesquiou
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Motron
Alain Moyné-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice Nénou-Pwataho
Mme Catherine Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Pecht
Dominique Paillé
Mme Françoise de Paasieff
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascallon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Jacques Pellissard
Daniel Penec
Jean-Jacques de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotla
Jean-Pierre Pierre-Bloch
André-Maurice Pihouée
Xavier Platel
Etienne Plate
Serge Polignat
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Ponsade
Daniel Poulov
Alain Poyat
Jean-Luc Prél
Claude Priegalle

Jean Priori
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebloise
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rosselet
André Rossi
José Rossi
Mme Monique Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustau
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufensacht
Francis Salat-Ellier
Frédéric de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugoy
François Sauvadet
Mme Suzanne Sauvaigo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seiltenger
Bernard Serru
Daniel Soulaige
Alain Suguenot
Frantz Taittinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thieu Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred Trassy-Pallogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Troa
Anicet Turinay
Jean Ueberschlag
Jean Urbanak
Léon Vachet
Jean Valléix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vaanson
Philippe Vasseur
Jacques Vénier
Yves Verwaerde
Mme Françoise de Veyriaas
Gérard Vigobbe
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Visnac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Valbert
Roland Vuillaume

Jean-Jacques Weber | Pierre-André Wiltzer | Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM Jean-Louis Borloo, Jean-Louis Debré, Jean-Marc Nesme et Jean Roatta.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-François Chassay, Jean-Louis Debré, Jean-Marc Nesme et Jean Roatta ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 75)*sur l'amendement n° 6 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (dérogations possibles pour une période n'excédant pas trois ans)*

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286

Pour l'adoption	90
Contre	481

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe R.P.R. (258) :***Contre : 256.**Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Debré et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).***Groupe U.D.F. (215) :***Contre : 214.**Abstention volontaire : 1. - M. Willy Diméglio.***Groupe socialiste (57) :***Pour : 55.**Non-votants : 2. - MM. Jean-Pierre Balligand et Jean-Yves Le Déaut.***Groupe communiste (23) :***Pour : 23.***Groupe République et Liberté (23) :***Pour : 12.**Contre : 10. - Mme Thérèse Allaud, MM. Edouard Chamougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thlen Ah Koon et Jean Urbanink.**Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.***Non-inscrits (1) :***Contre : 1. - M. Michel Noir.***Ont voté pour****MM.**

Gilbert Annette	Gilbert Blessy	René Carpentier
François Asensi	Alain Bocquet	Laurent Cathala
Henri d'Attilio	Jean-Claude Bois	Bernard Charles
Rémy Auchède	Augustin Boarepaux	Jean-Pierre Chevènement
Jean-Marc Ayrault	Jean-Michel Boucheron	Daniel Colliard
Claude Bartolone	Didier Boulaud	Camille Darzières
Christian Battail	Jean-Pierre Braine	Mme Martine David
Jean-Claude Bateau	Patrick Bronezec	Bernard Davoine
Gilbert Baumet	Jean-Pierre Brard	Jean-Pierre Defontaine
Jean-Claude Beauchaud	Jacques Brunhes	
Michel Berson		

Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Yvette Ducout
Dominique Dapillet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gaysot
André Gérin
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idlart

Mme Muguette Jacquinot
Frédéric Jultou
Mme Janine Jambu
Serge Jaquela
Charles Jossella
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrière
Jack Lang
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pensec
Alain Le Vern
Martin Malry
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migand
Ernest Montoussamy

Alfred Muller
Mme Véronique Neiertz
Louis Pierna
Paul Quillès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Sire
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane Taubira-Delasson
Paul Vergès
Aloÿse Warhouver
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre**MM.**

Yves Bonnet
Yvon Bonnet
Mme Jeanine Bouvoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Breux
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissac
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carmelo
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazin
d'Houlachian
Charles Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chamougon
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppia
Jean-Marc Charroire
Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chérelère
Gérard Cherpin
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Choisy
Mme Colette Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Coraillet

Gérard Corau
François Cornat-Geatille
René Couzannu
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Charles Cora
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jacques Cypres
Christian Daniel
Alain Duaillet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Degauchy
Arthur Dehaive
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demeyack
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Yves Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Devetjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinola
Serge Didier
Jean Diebold
Eric Delfé
Laurent Domlanti
Maurice Doumet
André Droitcourt
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Eric Daboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann

Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fauton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayssé
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaillet
Hervé Gaymand
Jean Gency
Germain Gengenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossdoff
Claude Gossuena
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gossot
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Goumelen
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier
Jean Gréant
Gérard Grigona
Hubert Grimaud
Alain Grotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guélic
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Galliet
Michel Habib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannon
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérinod
Pierre Hérinon
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housnia
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Huzant
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Jachampé
Mme Bernadette Isaac-Schiff

Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juventin
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henni Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lazard
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemolne
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepelletier
Arnaud Laperce
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malburet
Jean-François Mancel
Daniel Mandou
Raymond Marcella
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Marla
Mme Henriette Martiaez
Patrice Martin-Lalande
Jacques Masden-Aras
Jean-Louis Mamon
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaux
Jean-Claude Mignou
Charles Million
Charles Miossec
Mme Odile Molin
Aymen de Montesquieu
Mme Louise Morvan
Jean-Marie Morvan
Georges Mothron

Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Paillé
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascallon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pellissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotin
Jean-Pierre Pierre-Bloch
André-Maurice Pihouée
Xavier Pintat
Etienne Pinte
Serge Poignat
Ladislav Poniatski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulon
Alain Poyart
Jean-Luc Prétel
Claude Pringalle
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzler
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Riakdi
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rocheloin
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Roselot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Ruyer
Antoine Rafenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlet
Bernard Samgey
François Sauvaget

Mme Suzanne Saurigo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Sellinger
Bernard Serron
Daniel Soulage
Alain Suguenot
Frantz Taittinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenailhon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank Thomas-Richard

Jean Tiberi
Alfred Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Trou
Anicet Turinay
Jean Ueberschlager
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannsoa
Philippe Vasseur
Jacques Vernier
Yves Verwaerde

Mme Françoise de Veyrias
Gérard Vigaoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapouille
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vaibert
Roland Valllaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

S'est abstenu volontairement

M. Willy Diméglio.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Pierre Balligand, Jean-Louis Borloo, Jean-Louis Debré et Jean-Yves Le Déaut.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Pierre Balligand et Jean-Yves Le Déaut ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Jean-Louis Debré et Willy Diméglio ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 76)

sur l'amendement n° 7 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (dérogations possibles pour une durée de trois ans)

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285

Pour l'adoption	90
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 253.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Jean de Bolshue et Olivier Gulchard.

Non-votants : 3. - MM. Jean-Louis Debré, Claude Dhinnia et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. - M. Willy Diméglio.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 10. - MM. Gilbert Baume, Bernard Charles, Régis Faucholt, Alain Ferry, Alfred Muller, Gérard Saumade, Jean-Pierre Solsona, Bernard Tapie, Aloyse Warhouwer et Emile Zuccarelli.

Contre : 11.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Borloo et Paul Vergès.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Assasi
Henri d'Attilio
Remy Anchedé
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bataux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Besson
Gilbert Bleszy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bourepanx
Jean-Michel
Boucheron
Didier Bouland
Jean-Pierre Braine
Patrick Braouezec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chervement
Daniel Colliard
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine

Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducoat
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmauelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géria
Jean Glavany
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacquaint
Frédéric Jalton
Mme Janine Jambu
Serge Janquia
Charles Josselin
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère

Jack Lang
Jean-Yves Le Daut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandean
Jean-Pierre Michel
Didier Migand
Ernest Moutoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierma
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sltre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Aloyse Warbouver
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Aimé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellae
Jean-Paul Andaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinat
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Baha
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Barois
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Basnot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Béguin
Didier Béguin
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard

André Bertbol
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Bloadcan
Roland Blum
Gérard Boche
Mme Marie-Thérèse
Boisneau
Philippe
Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine
Bouvoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgasmer
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Lolc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Bresot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Brist
Louis de Broglie
Jacques Bruneau
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde

Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazia
d'Honnin
Charles
Ceccaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chamougeon
Jean-Paul Charé
Serge Cuaries
Jean Charroppin
Jean-Marc Chartolre
Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Choilet
Jean-François Choisy
Mme Colette
Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François
Corant-Gentile
René Cosneau
Mme Anne-Marie
Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson

Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Charles Cova
Jean-Yves Cozma
Henri Cuq
Jacques Cypres
Christian Daniel
Alain Danillet
Olivier Darrasot
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Claude Decaguy
Lucien Deganchy
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demazeaux
Christian Demuyck
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Yves Deniau
Léonce Deprez
Jean Desailis
Jean-Jacques Descamps
Michel Desvaquet
Patrick Devédjian
Emmanuel Dewees
Serge Didier
Jean Diebold
Eric Doligé
Laurent Domlani
Maurice Doussot
André Droitcourt
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufes
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Florea
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayme
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gattignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geney
Germain Gengenwin

Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gereaux
Charles Gheerbrat
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goasduff
Claude Goasguea
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Goasot
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmeles
Mme Marie-Fanny
Gourmay
Jean Gravier
Jean Gresset
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guellec
Lucien Gulches
Mme Evelyne Gullhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Hagib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hamonn
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hériand
Pierre Hérissou
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houzel
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humault
Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenin
Gabriel Kaspareit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labanne
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lafuze
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Far
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir

Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maunice Ligot
Jacques Limozzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lax
Alain Madalle
Claude Malbaret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellia
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masden-Arns
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattei
Pierre Mazaud
Michel Mercier
Pierre Meril
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaux
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Miozsec
Mme Odile Moiriz
Aymeri
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyné-Bressand
Bernard Marat
Renaud Mueller
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolla
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Passafium
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalion
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Jacques Péchard
Daniel Penneac
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotini
Jean-Pierre
Pierre-Bloch

André-Maurice Pibouée
Xavier Piatat
Etienne Pinte
Serge Poignant
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Prigatille
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rignaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Jean Rontte
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloise
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rossetot

André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugy
François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvage
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seiflinger
Bernard Serron
Daniel Soulage
Alain Sugemot
Frantz Tafttinger
Mme Christiane
Taubira-Delannoy
Guy Teissier
Paul-Louis Tesailhon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas

Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Pailloques
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Trou
Anicet Turinay
Jean Ueberschiag
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Velleix
Yves Van Haecke
Christian Vaneste
François Vanson
Philippe Vasseur
Jacques Verolier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrias
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Volsin
Michel Volsin
Michel Vuibert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Groupe socialiste (57) :*Pour* : 50.*Contre* : 2. – MM. Jean-Michel Boucheron et Alain Rodet.*Non-votants* : 5. – MM. Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, André Labarrère, Didier Mathus et Jacques Mellick.**Groupe communiste (23) :***Abstentions volontaires* : 12.*Non-votants* : 11. – MM. François Asensi, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, René Carpentier, Daniel Colliard, André Gérin, Michel Grandpierre, Guy Hermier, Jean-Claude Lefort, Ernest Moutoussamy et Jean Tardilo.**Groupe République et Liberté (23) :***Pour* : 12.*Contre* : 10. – Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.*Non-votant* : 1. – M. Jean-Louis Borloo.**Non-inscrits (1) :***Contre* : 1. – M. Michel Noir.**Ont voté pour****MM.**

Gilbert Annette
Henri d'Artillio
Jean-Marc Ayrault
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Jean-Claude Bois
Augustin Bourdeaux
Didier Boulard
Jean-Pierre Braise
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevènement
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier

Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Darioux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchot
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean Glavany
Jacques Gayard
Jean-Louis Harat
Frédéric Jallon
Serge Jankin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchelida
Jack Lang
Jean-Yves Le Déant
Louis Le Pen
Alain Le Vern

Martin Malvy
Marius Masse
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Alfred Müller
Mme Véronique
Nielertz
Paul Quilès
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sire
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Mme Christiane
Taubira-Delannoy
Paul Vergès
Aloÿse Warhouver
Emile Zaccarelli.

Se sont abstenus volontairement

MM. Jean de Boishue et Olivier Guichard.

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Jean-Louis Debré, Claude Dhinnin, Willy Diméglio et Paul Vergès.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean de Boishue, Jean-Louis Debré, Claude Dhinnin, Willy Diméglio et Olivier Guichard ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 77)sur l'amendement n° 34 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (dérégulations possibles pour une durée de trois ans renouvelable une fois)

Nombre de votants 555
Nombre de suffrages exprimés 542
Majorité absolue 272

Pour l'adoption 62
Contre 480

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe R.P.R. (258) :***Contre* : 252.*Abstention volontaire* : 1. – M. Jean-Charles Cavallé.*Non-votants* : 5. – MM. Jean-Paul Churié, Olivier Guichard, Jean de Lipkowski, Patrick Ollier et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).**Groupe U.D.F. (215) :***Contre* : 215.**Ont voté contre****MM.**

Jean-Pierre Abella
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellae
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arsaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelet
Jean-Claude Babu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barinaud
François Baroin
Raymond Barre

Jacques Barrot
André Bascot
Hubert Basot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Bégault
Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besnon
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse
Bolmeau

Philippe
Bouaccarrère
Yves Bouquet
Yvon Bouquet
Mme Jeanine
Bouvoisin
Frank Borotra
Jean-Michel
Boucheron
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgasmer
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bovard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Brist
Louis de Broissin
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvet
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Cardo

Grégoire Carneiro
Anoïne Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazin
d'Honincthua
Charles
Ceccaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougoua
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chartolre
Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chénalère
Gérard Cherpiou
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chossy
Mme Colette
Codacci-Pisanelli
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François
Cormat-Gentille
René Couanau
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Coudere
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussais
Jean-Michel Couve
René Couvelinhes
Charles Cova
Jean-Yves Cozzani
Henri Cui
Jacques Cypres
Christian Daniel
Alain Daaliet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Dandresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decsgay
Lucien Degauchy
Arthur Dehalne
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demassieux
Jean-François Denlon
Xavier Denles
Yves Denlaud
Léonce Deprez
Jean Desautels
Jean-Jacques Descamps
Alain Deraquet
Patrick Deredjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhlania
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige

Laurent Dominati
Maurice Dousset
André Droitcourt
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dugoin
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanger
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayse
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gattignol
Jean de Gaulle
Hervé Gayraud
Jean Gney
Germain Gengenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossuff
Claude Gossuena
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Gounot
Georges Gorse
Jean Gossy
Philippe Goujon
Christian Gourmelet
Mme Marie-Fanny
Gournay
Jean Gravier
Jean Grevet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Grotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guélic
Lucien Guichou
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hamon
François d'Harcourt
Joël Hart

Pierre Heillier
Pierre Hérian
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostalier
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Hugueard
Michel Hunault
Jean-Jacques Huest
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kliffer
Joseph Kliffe
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fay
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Limozzy
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malheret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Merleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Martin-Lalande
Jacques Mandes-Arus
Jean-Louis Mannon
Philippe Mathot

Jean-François Mattei
Pierre Mazzaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Serge Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaux
Jean-Claude Mignao
Charles Millou
Charles Miossec
Mme Odile Molria
Aymeri
de Montesquion
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisse
Georges Mothron
Alain Moyné-Bressand
Bernard Murat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicollin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nongesser
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascallon
Pierre Pasquain
Michel Pelchat
Jacques Pellissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Féricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotia

Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibouée
Xavier Piatat
Etienne Plute
Serge Polmann
Ladislav Poniatsowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pout
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Pringalie
Jean Priollet
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigand
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblaine
Alain Rodet
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rossetot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Roussseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Salat-Serain

Rudy Selles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugey
François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvalgo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seillinger
Bernard Serron
Daniel Soulage
Alain Snguesot
Frantz Talttinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Tremège
André Trigano
Georges Trom
Anicet Turianay
Jean Ueberschlager
Jean Urbanik
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vannote
François Vannote
Philippe Vassier
Jacques Verrier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyriaas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Volck
Michel Vuibert
Roland Vallisme
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM. Rémy Auchédé, Gilbert Blessy, Alain Bocquet, Jacques Brunhes, Jean-Charles Cavallé, Jean-Claude Gaysot, Maxime Cremetz, Georges Hage, Mmes Muguette Jacquaint et Janine Jambu, MM. Georges Marchais, Paul Mercleca et Louis Pierma.

N'ont pas pris part au vote

D'une part:

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

François Auzani
Jean-Pierre Bailligand
Claude Bartolone
Jean-Louis Berloo
Patrick Braouezec
Jean-Pierre Brard
René Carpentier

Jean-Paul Charé
Daniel Colliard
André Géra
Michel Grandpierre
Olivier Guichard
Guy Hermier
André Laborière

Jean-Claude Lefort
Jean de Lipkowsky
Didier Mathias
Jacques Mellick
Ernest Montoumery
Patrick Ollier
Jean Tardieu.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Jean-Michel Boucheron, André Labarrière, Didier Mathus, Jacques Mellick et Alain Rodet ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Jean-Charles Cavallé, Jean-Paul Charié, Olivier Guichard, Jean de Lipkowski et Patrick Ollier ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. François Aseul, Patrick Bracozec, Jean-Pierre Brard, René Carpentier, Daniel Collard, André Géra, Michel Grandpierre, Guy Hermier, Jean-Claude Lefort, Ernest Montouxamy et Jean Tardito ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

SCRUTIN (N° 78)

sur le sous-amendement n° 131 rectifié de M. Jean-Pierre Brard à l'amendement n° 38 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations)

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	575
Majorité absolue	289

Pour l'adoption	93
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe R.P.R. (258) :**

Pour : 1. - M. Jacques Chaban-Lelmas.

Contre : 256.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chamaugon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Maria, Jean Royer, André Thureau-Kaen et Jean Urbanak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Bertho.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour**MM.**

Gilbert Avenne
François Auzel
Henri d'Aulhac
Maurice Audoubert
Jean-Marc Ayraud
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Berton
Gilbert Besson
Jean-Claude Boucheron
Michel Bours
Gilbert Dray
Alain Dupont
Jean-Claude Dubé
Augustin Dumoulin

Jean-Michel Boucheron
Didier Boulland
Jean-Pierre Breton
Patrick Bracozec
Jean-Pierre Brard
Jacques Bruchas
René Carpentier
Laurent Cathelin
Jacques Chaban-Lelmas
Bernard Charlier
Jean-Pierre Chevènement
Daniel Collard
Camille Courrière

Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre Delamare
Bernard Desvieux
Michel Deslot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupont
Jean-Paul Durieux
Hicri Emmanuel
Laurent Fabius
Régis Fendak
Alain Ferry
Jacques Flah
Pierre Gaudin

Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géra
Jean Glavary
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Miant
Mme Muguet
Jacques Natanson
Frédéric Jaton
Mme Janine Jambon
Serge Jancin
Charles Josselin
Jean-François Kachel
André Labarrière

Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Mabry
Georges Marchais
Marius Mame
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Merleau
Louis Mezard
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Montouxamy
Alfred Muller
Mme Véronique Neiertz

Louis Pierra
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Segolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Sier
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane Tassiers-Delmas
Paul Vergès
Aloyse Warhouver
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre**MM.**

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Aime
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Ancelet
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arraud
Jean-Claude Asphé
Philippe Aubreyer
Emmanuel Aulbert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Anclair
Gautier Audinet
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Babin
Patrick Babin
Claude Babin
Gibert Babin
Jean Bardet
Didier Barthe
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Basso
Hubert Basso
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bigault
Didier Bignon
Christian Bignard
Jean-Louis Bernard
André Bernhet
Jean-Benoît
Bernard Besson
Jean-Marie Besson
Léon Besson
Jean Besson
Raoul Bissière
Jérôme Bignon
Jean-Claude Biron
Claude Biron
Jacques Biron
Michel Biron
Roland Biron
Gérard Boche
Jean de Boissac
Mme Marie-Thérèse Boissac
Philippe Boissac
Bernard Boissac
Yves Boissac
Yvon Boissac
Mme Jeanine Boissac

Franck Borotra
Mme Emmanuelle Boisson
Alphonse Bourgeois
Bruno Bourg-Broc
Jean Bourque
Mme Christine Bousin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyer
Jean-Guy Branger
Lucien Brossat
Philippe Briand
Jean Briand
Jacques Brist
Louis de Broglie
Jacques Brocard
Dominique Broussard
Christian Cabal
Jean-Pierre Cabrel
Jean-Pierre Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carrière
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carreau
Gérard Castagnier
Mme Nicole Cécile
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cavalet
Richard Cœur
Arnaud Cazin
d'Honnin
Charles
Cécile-Raymond
René Chabot
Jean-Yves Chamaugon
Edouard Chamaugon
Jean-Paul Charié
Serge Charrier
Jean Charrois
Jean-Marc Charteau
Philippe Chénier
Georges Chénier
Ernest Chénier
Gérard Chénier
Jacques Chénier
Paul Chénier
Jean-François Chéry
Mme Colette
Coudane
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colla
Louis Colombat
Georges Colombier
Thierry Cornille
Gérard Cornu
François
Cormier-Gentile
René Courson
Mme Anne-Marie
Coudane
Raymond Coudane
Bernard Coudane
Charles de Courson
Alain Coudane

Bertrand Comin
Yves Coussin
Jean-Michel Covert
René Courrière
Charles Cora
Jean-Yves Cozan
Henri Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danil
Olivier Darrohan
Olivier Darnault
Marc Philippe
Darnault
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decroix
Lucien Degouchy
Arthur Delmas
Jean-Pierre Delmas
Francis Delattre
Richard Dell'Angola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delmas
Jean-Marie Demange
Claude Demange
Christian Demeryack
Jean-François Desautels
Xavier Desautels
Yves Desautels
Léonce Deprez
Jean Desautels
Jean-Jacques Desautels
Alain Desautels
Patrick Desautels
Emmanuel Desautels
Claude Desautels
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Di Giorgio
Eric Dillig
Laurent Dillig
Mauro Dillig
André Dillig
Guy Druet
Jean-Michel
Dubard
Eric Dubac
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufrenoy
Xavier Dufrenoy
Christian Dupuy
Georges Dupuy
André Dur
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emery
Christian Estrad
Jean-Claude Etienne
Jean Falade
Hubert Falade
Michel Fargat
André Fargat
Jacques-François Fargat
Jacques Fargat
Jean-Michel Fargat
Gratien Ferrari

Charles Fèvre
Caston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gastier
Etienne Garaiet
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gattignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaynard
Jean Geney
Germain Gengenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gosseluff
Claude Gourgues
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gomaot
Georges Gorze
Jean Gouzy
Philippe Gouxon
Christian Gourmelec
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Grietteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guélic
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelynne Guilhem
François Guillemae
Jean-Jacques Guillet
Michel Habib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hanssens
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hériand
Pierre Hérinon
Patrick Hugnet
Mme Françoise Hostalier
Philippe Humblot
Pierre-Rémy Humblot
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguencourt
Michel Humblot
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Ischaumet
Mme Bernadette Isaac-Schille
Yvon Jacob
Denis Jacquot
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffroy
Jean-Jacques Jégo
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvonin
Gabriel Kasperik
Aimé Kergueris
Christian Kert

Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Laffeur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamazet
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Leseur
Edouard Leves
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malheret
Jean-François Mascel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marand
Jean Marandou
Christien Martin
Philippe Martin
Mme Henriette Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masden-Arns
Jean-Louis Masson
Philippe Mathet
Jean-François Mattel
Pierre Mazenod
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaut
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Mionec
Mme Odile Moirio
Aymeri
de Montaignon
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morinot
Georges Mothron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Protache
Jean-Marc Nonne
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicola
Michel Noir
Hervé Novelli

Roland Naugeser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Faillé
Mme Françoise
de Passafium
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalien
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pellissard
Daniel Penne
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotia
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihouët
Xavier Piat
Etienne Piate
Serge Poignant
Ladislav Powiatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poudjole
Daniel Pochon
Alain Poyart
Jean-Luc Préal
Claude Priugalle
Jean Preriol
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzler
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigand
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Ripart
Jean Rosta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochelbloise
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Romelet
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Roumeau
François Roumel
Yves Roussel-Roulet
Max Roustin
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Elmer
Frédéric
de Saint-Servin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlet
Bernard Scagay
François Savardet
Mme Suzanne
Sauvalgo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seckinger
Bernard Serres
Daniel Seukage
Alain Seguenot
Frantz Taltling
Guy Telsier
Paul-Louis Tessillon
Michel Terret

André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tibéri
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Trou
Anicet Turisy

Jean Ueberschlag
Jean Urbanik
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vasson
Philippe Vasseur
Jacques Versier
Yves Verwerde
Mme Françoise
de Veyrias

Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vulbert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part:

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

M. Jean-Louis Borloo.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4 du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jacques Chaban-Delmas a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 79)

sur l'entendement n° 38 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations)

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288

Pour l'adoption	91
Contre	483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. - M. Gilles de Robien.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 56.

Contre : 1. - M. Alain Rodet.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Allaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbanik.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Amato
François Anquet
Henri d'Antille
Remy Anselmi

Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Barilone
Christian Bataille

Jean-Claude Bataux
Gilbert Bonnet
Jean-Claude Bonchard
Michel Borne

Gilbert Biessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Boirepau
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braine
Patrick Brannezec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chervement
Daniel Colliard
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli

Laurent Fubies
Régis Fanchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmesdia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Gériu
Jean Glavasy
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacquaint
Frédéric Jallon
Mme Janine Jambu
Serge Jankia
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchida
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Malvy

Georges Marchais
Manus Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Moutoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique
Neltetz
Louis Pierna
Paul Quilès
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Sauzade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henn Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delannoy
Paul Vergès
Aloyse Warhouver
Emile Zaccarelli

Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Develdjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinia
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Dominati
Maurice Doussot
André Droitcourt
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Esmerine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Faugon
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Févre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayze
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
Etienne Garaier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymaré
Jean Geay
Germain Geaganwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry

Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hame
Michel Hanneau
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérizud
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostalier
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Hoesslin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humault
Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamostagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Laugeneux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lazaro
Bernard Leclerc
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lelouch
Jean-Claude Lemoune
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lesort
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lericq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lemaire
Edouard Levean
Alain Leroyer
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loez
Arsène Loez
Alain Médalle
Claude Malburet
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez

Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masdeu-Arns
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mettel
Pierre Mazaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meyla
Pierre Micau
Jean-Claude Mignou
Charles Millot
Charles Miossec
Mme Odile Moirra
Aymen
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyse-Bressand
Bernard Marat
Renard Muselier
Jacques Myard
Maurice
Néou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nuogesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallé
Mme Françoise
de Pansien
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalion
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Jacques Pellissard
Daniel Penne
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Perissol
Francisque Ferrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotin
Jean-Pierre
Pierre-Block
André-Maurice Pihoné
Xavier Piat
Etienne Pinte
Serge Poignat
Ladislav Poulatowski
Bernard Poes
Jean-Pierre Post
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Priet
Claude Pringalle
Jean Priot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoul
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rinaldi
Yves Ripart
Jean Rotta
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochébois
Alain Rodet

Ont voté contra

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Aimé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellue
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Anberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinat
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barial
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascos
Hubert Basset
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baudou
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Bégault
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Beson
Raoul Béteille
Jérôme Bigon
Jean-Claude Bivon
Claude Biron
Jacques Blanc
Michel Blondino

Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse
Boissac
Philippe
Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine
Bovoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgasier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bourard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Bresot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnera
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallie
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Casenave
Arnaud Cazia
d'Honinchen
Charles
Cecaldi-Raymond
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Charnod
Edouard Chamougon
Jean-Paul Charé
Serge Charrier
Jean Chervin
Jean-Marc Charrière

Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Cholet
Jean-François Chossy
Mme Colette
Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collu
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François
Cornut-Genille
René Comaau
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Coudere
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henn Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danilet
Olivier Darrason
Olivier Darnault
Marc-Philippe
Dauvergne
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Degrugny
Lucien Degauchy
Arthur Dehaes
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demangeux
Christian Demuyck
Jean-François Deslan
Xavier Deslans
Yves Deslans
Léonce Duprez
Jean Desmoulin

Philippe Chauvet
Georges Chavanes
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Cholet
Jean-François Chossy
Mme Colette
Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collu
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François
Cornut-Genille
René Comaau
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Coudere
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henn Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danilet
Olivier Darrason
Olivier Darnault
Marc-Philippe
Dauvergne
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Degrugny
Lucien Degauchy
Arthur Dehaes
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demangeux
Christian Demuyck
Jean-François Deslan
Xavier Deslans
Yves Deslans
Léonce Duprez
Jean Desmoulin

Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Develdjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinia
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Dominati
Maurice Doussot
André Droitcourt
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Esmerine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Faugon
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Févre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayze
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
Etienne Garaier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymaré
Jean Geay
Germain Geaganwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossard
Claude Gosselin
Michel Godard
Jacques Godfray
François-Michel
Gossot
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmelen
Mme Marie-Fanny
Gouray
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotterry
François Groudidier
Louis Guidon
Ambroise Guillec
Olivier Guichard
Lucien Guichen
Mme Evelynne Guillec
François Guillec

Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hame
Michel Hanneau
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérizud
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostalier
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Hoesslin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humault
Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamostagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Laugeneux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lazaro
Bernard Leclerc
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lelouch
Jean-Claude Lemoune
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lesort
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lericq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lemaire
Edouard Levean
Alain Leroyer
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loez
Arsène Loez
Alain Médalle
Claude Malburet
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez

Mme Marie-Josée Roig
 Marcel Roques
 Serge Roques
 Jean Rosselot
 André Rossi
 José Rossi
 Mme Monique Rousseau
 François Roussel
 Yves Roussel-Rorard
 Max Roustan
 Jean-Marie Roux
 Xavier de Roax
 Jean Royer
 Antoine Rafenachr
 Francis Salat-Eillier
 Frédéric de Saint-Sernin
 Rudy Salles
 André Santal
 Joël Sariot
 Bernard Saugéy
 François Sauvadet

Mme Suzanne Sauvaigo
 Jean-Marie Schleret
 Bernard Schreiner
 Jean Seillinger
 Bernard Serrou
 Daniel Soulage
 Alain Saguesnot
 Frantz Talftliager
 Guy Teissier
 Paul-Louis Tenaillon
 Michel Terrot
 André Thien Ah Koon
 Jean-Claude Thomas
 Jean-Pierre Thomas
 Francis
 Thomas-Richard
 Jean Tiberi
 Alfred Trassy-Paillogues
 Gérard Trémège
 André Trigano
 Georges Trou
 Anicet Turinay

Jean Ueberschlag
 Jean Urbanik
 Léon Vachet
 Jean Valleix
 Yves Van Haecke
 Christian Vanneste
 François Vannson
 Philippe Vasseur
 Jacques Verzier
 Yves Verwaerde
 Mme Françoise de Veyrinas
 Gérard Vignoble
 Philippe de Villiers
 Jean-Paul Virapoullé
 Claude Vissac
 Robert-André Vivien
 Gérard Voisin
 Michel Voisin
 Michel Vuibert
 Roland Vuillaume
 Jean-Jacques Weber
 Pierre-André Wiltzer
 Adrien Zeller.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. – Mme Thérèse Allaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbanik.

Non-votant : 1. – M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. – M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
 Henri d'Attilio
 Rémy Anchedé
 Jean-Marc Ayrault
 Jean-Pierre Balligand
 Claude Bartolone
 Christian Bataille
 Jean-Claude Bateux
 Gilbert Baumet
 Jean-Claude Beauchaud
 Michel Berson
 Gilbert Biessy
 Alain Bocquet
 Jean-Claude Bois
 Jean-Michel Boucheron
 Didier Boulaud
 Jean-Pierre Bralme
 Patrick Braouezec
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunhes
 René Carpentier
 Laurent Cathala
 Bernard Charles
 Jean-Pierre Chevènement
 Daniel Colliard
 Camille Darsières
 Mme Martine David
 Bernard Davoine
 Jean-Pierre Defontaine

Bernard Derosier
 Michel Destot
 Julien Dray
 Pierre Ducout
 Dominique Dupilet
 Jean-Paul Durieux
 Henri Emmanuelli
 Laurent Fabius
 Régis Faucholt
 Alain Ferry
 Jacques Floch
 Pierre Garmendia
 Kamilo Gata
 Jean-Claude Garmot
 André Géri
 Jean Glavany
 Michel Grandpierre
 Maxime Greszet
 Jacques Guyard
 Georges Hage
 Guy Hermier
 Jean-Louis Idiat
 Mme Muguette Jacquelin
 Frédéric Jalton
 Mme Janine Jambu
 Serge Jaquin
 Charles Josselin
 Jean-Pierre Kacheida
 André Labarrère
 Jack Lang
 Jean-Yves Le Déant
 Jean-Claude Lefort

Louis Le Pen
 Alain Le Vern
 Martin Malry
 Georges Marchais
 Marius Masse
 Didier Mathus
 Jacques Mellick
 Paul Mercieca
 Louis Mexandeau
 Jean-Pierre Michel
 Didier Migaud
 Ernest Moutoussamy
 Alfred Maller
 Mme Veronique Nelertz
 Louis Perna
 Paul Quilès
 Alain Rodet
 Mme Ségolène Royal
 Georges Sarre
 Gérard Sannade
 Roger-Gérard Schwartzberg
 Henri Siere
 Jean-Pierre Soisson
 Bernard Tapie
 Jean Tardito
 Mme Christiane Taubira-Delamont
 Paul Vergès
 Aloyse Warhouver
 Emile Zaccarelli.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo et Gilles de Robien.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Alain Rodet a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Gilles de Robien a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 80)

sur le sous-amendement n° 133 de M. Jean-Pierre Brard à l'amendement n° 48 de M. Jean-Yves Le Déant à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations)

Nombre de votants 74
 Nombre de suffrages exprimés 573
 Majorité absolue 287

Pour l'adoption 90
 Contre 483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (259) :

Contre : 256.

Abstention volontaire : 1. – M. Jacques Boyon.

Non-votant : 1. – M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 56.

Contre : 1. – M. Augustin Bourepaux.

Groupe communiste (23) :

Pour : 22.

Non-votant : 1. – M. François Asensal.

MM.

Jean-Pierre Abelin
 Jean-Claude Abrioux
 Bernard Accoyer
 Mme Thérèse Allaud
 Léon Almé
 Pierre Albertini
 Mme Nicole Ameline
 Jean-Paul Anciaux
 Jean-Marie André
 René André
 André Angot
 Daniel Arata
 Henri-Jean Aracud
 Jean-Claude Asphe
 Philippe Auberger
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Raymond-Max Aubert
 Jean Anclair
 Gautier Andinot
 Mme Martine Aurillac
 Pierre Bechelet
 Mme Roselyne Bachelot
 Jean-Claude Bada
 Patrick Balkany
 Claude Barate
 Gilbert Barbier
 Jean Bardet
 Didier Bariani
 François Baroin
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 André Bascou
 Hubert Bascot
 Jean-Pierre Bastian
 Dominique Baudin

Jacques Baumel
 Charles Baer
 Jean-Louis Beaumont
 René Beaumont
 Pierre Bédier
 Jean Bégault
 Didier Béguin
 Christian Bergelin
 Jean-Louis Bernard
 André Berthel
 Jean-Gilles Berthommier
 Jean-Marie Bertrand
 Léon Bertrand
 Jean Besson
 Raoul Bételle
 Jérôme Bigot
 Jean-Claude Bircau
 Claude Birraux
 Jacques Blanc
 Michel Blondeau
 Roland Blum
 Gérard Boche
 Jean de Boissac
 Mme Marie-Thérèse Boissieu
 Philippe Boismecarrier
 Yves Bouquet
 Yvon Bouquet
 Augustin Bourepaux
 Mme Jeanine Bouvoin
 Franck Boretta
 Mme Emmanuelle Bouquillon
 Alphonse Bourgaud
 Bruno Bourg-Broc

Jean Bousquet
 Mme Christine Boutin
 Loïc Bourard
 Michel Bourard
 Jean-Guy Branger
 Lucien Brenot
 Philippe Briand
 Jean Briane
 Jacques Briat
 Louis de Broissin
 Jacques Brouard
 Dominique Bussereau
 Christian Cabal
 Jean-Pierre Calvet
 François Calvet
 Jean-François Calvo
 Bernard Carayon
 Pierre Carde
 Grégoire Carrière
 Antoine Carré
 Gilles Carrez
 Michel Cartaud
 Gérard Castagniers
 Mme Nicole Catala
 Jean-Charles Cavallité
 Jean-Pierre Cava
 Robert Cazalet
 Richard Cazenave
 Arnaud Cazia
 d'Honnichan
 Charles Ciccaldi-Raymond
 Jacques Chaban-Delmas
 René Chabot
 Jean-Yves Chamard
 Edouard Chamougon
 Jean-Paul Charité

Serge Charles Jean Charroplin Jean-Marc Chartoire Philippe Chaulet Georges Chavares Ernest Chénier Gérard Cherblon Jacques Chirac Paul Chollet Jean-François Chossy Mme Colette Codaccioni Jean-Pierre Cognat Daniel Colla Louis Colomban Georges Colombier Thierry Coraillet Gérard Coran François Conant-Gentille René Coussano Mme Anne-Marie Couderc Raymond Couderc Bernard Courlon Charles de Courson Alain Cousin Bertrand Cousin Yves Coussala Jean-Michel Couve René Couvelinhes Charles Cora Jean-Yves Cozan Henri Cug Jacques Cyprien Christian Daniel Alain Danilet Olivier Darrason Olivier Dassault Marc-Philippe Daubresse Gabriel Deblock Bernard Debré Jean-Louis Debré Jean-Claude Decagny Lucien Degauchy Arthur Delaune Jean-Pierre Delalande Francis Delattre Richard Dell'Agnola Pierre Delmar Jean-Jacques Delmas Jean-Jacques Delvaux Jean-Marie Demange Claude Demassieux Christian Demeynack Jean-François Deniau Xavier Deslaux Yves Deslaur Léonce Deprez Jean Desautels Jean-Jacques Descamps Alain Devaquet Patrick Devéjine Emmanuel Dewees Claude Dhannin Serge Didier Jean Diebold Willy Diméglio Eric Dolige Laurent Dominati Maurice Doumet André Droitcourt Guy Dret Jean-Michel Duvernois Eric Duboc Philippe Dubourg Mme Danielle Dufeu Xavier Dupuis Christian Dupuy Georges Durand André Durr Charles Ehrmann Jean-Paul Emorine Christian Estroff Jean-Claude Etienne Jean Falala	Hubert Falco Michel Faugot André Fauton Jacques-Michel Faure Pierre Farie Jacques Féron Jean-Michel Ferrand Gratien Ferrari Charles Fèvre Gaston Flosse Nicolas Forissier Jean-Pierre Foucher Jean-Michel Fourgous Gaston Franco Marc Frayse Yves Fréville Bernard de Froment Jean-Paul Fuchs Claude Gaillard Robert Gauley René Galy-Dejean Gilbert Gantier Etienne Garaler René Garrec Daniel Garrigue Pierre Gascher Henri de Gastines Claude Gattignol Jean de Gaillet Hervé Gaymard Jean Geay Germain Gengenwin Aloys Geoffroy Alain Gest Jean-Marie Geveaux Charles Gheerbrant Michel Ghysel Claude Girard Valéry Giscard d'Estaing Jean-Louis Gonsdoff Claude Gonsques Michel Godard Jacques Godfrain François-Michel Gonnot Georges Gorse Jean Gougy Philippe Goujon Christian Gourmelen Mme Marie-Fanny Gournay Jean Gravier Jean Grenet Gérard Grignon Hubert Grimaud Alain Griotteray François Grosdidier Louis Guédon Ambroise Guéllac Olivier Guichard Lucien Guichon Mme Evelyne Gaillien François Guillaume Jean-Jacques Guillet Michel Habib Jean-Yves Haby Gérard Hamel Michel Hannoun François d'Harcourt Joël Hart Pierre Hellier Pierre Hériand Pierre Hérison Patrick Hoguet Mme Françoise Hostaller Philippe Houillon Pierre-Rémy Houssin Mme Elisabeth Hubert Robert Huguesard Michel Humault Jean-Jacques Hyest Annette Imbert Michel Inchausti Mme Bernadette Innocent	Yvon Jacob Denis Jacquat Michel Jacquemin Henry Jean-Baptiste Gérard Jeffray Jean-Jacques Jegou Antoine Joly Didier Julia Jean Juvenin Gabriel Kaspereit Aimé Kergueris Christian Kert Jean Kiffer Joseph Klifa Patrick Labaune Marc Laffineur Jacques Lafleur Pierre Lagullhon Henri Lalancé Jean-Claude Lamant Raymond Lamontagne Edouard Lanuain Pierre Lang Philippe Langenieux-Villard Harry Lapp Gérard Larrat Louis Langa Thierry Lazaro Bernard Leclerc Pierre Lefebvre Marc Le Fur Philippe Legras Pierre Lellouche Jean-Claude Lemolne Jacques Le Nay Jean-Claude Lenoir Gérard Léonard Jean-Louis Leonard Serge Lepeltier Arnaud Laperce Pierre Lequiller Bernard Leroy Roger Lestas André Lesueur Edouard Leveau Alain Levoyer Maurice Ligot Jacques Limouzy Jean de Lipkowski François Loos Arsène Lux Alain Madalle Claude Malbaret Jean-François Maucel Daniel Masdon Raymond Marcellin Yves Marchand Claude-Gérard Marcus Thierry Mariani Hervé Mariton Alain Merleix Alain Marsaud Jean Marsaudon Christian Martin Philippe Martin Mme Henriette Martinez Patrice Martin-Lalande Jacques Masdev-Arus Jean-Louis Masdon Philippe Matbot Jean-François Mattel Pierre Mazaud Michel Mercier Pierre Merli Denis Merville Georges Meslin Gilbert Meyer Michel Meylan Pierre Micaut Jean-Claude Mignot Charles Millon Charles Minoc Mme Odile Moirin Aymeri de Montesquieu	Mme Louise Moreau Jean-Marie Morisset Georges Mothron Alain Moyné-Bressand Bernard Murat Renaud Muselier Jacques Myard Maurice Nénou-Pwataho Jean-Marc Nesme Mme Catherine Nicolas Yves Nicolin Michel Nolr Hervé Novelli Roland Nungesser Patrick Ollier Arthur Pascht Dominique Paillé Mme Françoise de Panafleu Robert Pandraud Mme Monique Papon Pierre Pascallon Pierre Pasquini Michel Peichat Jacques Pellissard Daniel Pennec Jean-Jacques de Peretti Michel Péricard Pierre-André Périssol Francisque Perrut Pierre Petit Alain Peyrefitte Jean-Pierre Philibert Mme Yann Piat Daniel Picotia Jean-Pierre Pierre-Bloch André-Maurice Pihouée Xavier Pintat Etienne Plate Serge Poignat Ladislav Poniatowski Bernard Pons Jean-Pierre Pont Marcel Porcher	Robert Poujade Daniel Poulou Alain Poyart Jean-Luc Priel Claude Priogalle Jean Proriot Pierre Quillet Jean-Bernard Raimond Eric Raoult Jean-Luc Reitzer Charles Revet Marc Reymann Georges Richard Henri de Richemont Jean Rigaud Mme Simone Rignault Pierre Rinaldi Yves Rispat Jean Roatta Gilles de Robien Jean-Paul de Rocca Serra François Rochebloine Mme Marie-Josée Roig Marcel Roques Serge Roques Jean Rosselot André Rossi José Rossi Mme Monique Rousseau François Roussel Yves Roussel-Rouard Max Roustau Jean-Marie Roux Xavier de Roux Jean Royer Antoine Rufenacht Francis Salat-Elhier Frédéric de Saint-Sernin Rudy Salles André Santini Joël Sarlot Bernard Saughey François Sauvadet Mme Suzanne Sauvalgo	Jean-Marie Schleret Bernard Schreiner Jean Seittlinger Bernard Serrou Daniel Soulage Alain Suguenot Frantz Taittinger Guy Teissler Paul-Louis Tenaillon Michel Terrot André Thien Ah Koon Jean-Claude Thomas Jean-Pierre Thomas Frank Thomas-Richard Jean Tiberi Alfred Trassy-Pailloles Gérard Trémège André Trigano Georges Tron Anicet Turinay Jean Uberschlag Jean Urbaniak Léon Vachet Jean Vallet Yves Van Haecke Christian Vanneste François Vannson Philippe Vasseur Jacques Vercler Yves Verwaerde Mme Françoise de Veyriaux Gérard Vignoble Philippe de Villiers Jean-Paul Virapoulle Claude Vissac Robert-André Vivien Gérard Voisla Michel Voisla Michel Vulbert Roland Vuillaume Jean-Jacques Weber Pierre-André Wiltzer Adrien Zeller.
--	---	--	--	--	---

S'est abstenu volontairement

M. Jacques Boyon.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. François Asensi et Jean-Louis Borloo.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. François Asensi et Augustin Bonrepaux ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Jacques Boyon a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 81)

sur l'amendement n° 48 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations).

Nombre de votants	566
Nombre de suffrages exprimés	566
Majorité absolue	284

Pour l'adoption

83

Contre

483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 48.

Non-votants : 9. - MM. Jean-Marc Ayrault, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Mme Martine David, MM. Michel Destot, Dominique Dupilet, Jacques Floch, Jean Glavany et Didier Migaud.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chamougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thlen Ah Koon et Jean Urbaniak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Asensi
Henri d'Attilio
Rémy Auchède
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Bleszy
Alain Bocquet
Jean-Michel Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braïe
Patrick Brannezec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brantes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre Chevènement
Daniel Collet
Camille Darstères
Bernard Davoine
Jean-Pierre Defontalae

Bernard Derosier
Julien Dray
Pierre Ducout
Jean-Paul Durieux
Henri Esmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Pierre Garmendia
Kamillo Gata
Jean-Claude Gaysot
André Géria
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idlart
Mme Muguette Jaquaint
Frédéric Jaiton
Mme Janine Jambu
Serge Janquin
Charles Jomella
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déant
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec

Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mesandean
Jean-Pierre Michel
Ernest Moutonassamy
Alfred Muller
Mme Veronique Neltz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Sire
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane Taubira-Delannoy
Paul Vergès
Aloÿse Warhouver
Emile Zaccarelli

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abellu
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Alland
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Asberger

Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Anclair
Gautier Audinat
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani

François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascon
Hubert Basnot
Jean-Pierre Bastian
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baer
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergella

Jean-Louis Bersard
André Berthol
Jean-Gilles Bertorami
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Bolshue
Mme Marie-Thérèse Boisseau
Philippe Bonnemari
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine Bonvoisin
Frank Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carle
Grégoire Carmelo
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carraud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazin
d'Houlachus
Charles Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chamougon
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Charroire
Philippe Chauet
Georges Chavares
Ernest Chénère
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chossy
Mme Colette Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colla
Louis Colomban
Georges Colombier
Thierry Coraillet
Gérard Cornu
François Cornut-Gentille
René Couran
Mme Anne-Marie Couderc

Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussaia
Jean-Michel Couve
René Couvelahes
Charles Cova
Jean-Yves Cozau
Henri Cuq
Jacques Cypres
Christian Daniel
Alain Dazillet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Degauchy
Arthur Dehalae
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnoia
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demuyneck
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Yves Deniau
Léonce Deprez
Jean Desailis
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhanla
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Domiat
Maurice Doumet
André Droitcourt
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufes
Xavier Dugois
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estroff
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Faugé
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flouze
Nicolas Foranier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fougere
Gaston Franco
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gallard
Robert Gallay
René Galy-Dejean
Gilbert Gastier
Etienne Garrier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher

Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geney
Germain Gengenwa
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghyssels
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossuff
Claude Gossuon
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnnot
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmelet
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier
Jean Great
Gérard Grigau
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guélec
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannou
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hériard
Pierre Hérissou
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housnia
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Hunault
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquaemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julla
Jean Juvetilla
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Pierre Lagailhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamont
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia

Pierre Lefebvre	Jean-Marc Nesme	José Rossi
Marc Le Far	Mme Catherine	Mme Monique
Philippe Legras	Nicolas	Rousseau
Pierre Leliouche	Yves Nicolin	François Roussel
Jean-Claude Lemoine	Michel Noir	Yves Rousset-Rouard
Jacques Le Nay	Hervé Norelli	Max Roustian
Jean-Claude Lenoir	Roland Nungesser	Jean-Marie Roux
Gérard Léonard	Patrick Ollier	Xavier de Roux
Jean-Louis Leonard	Arthur Paecht	Jean Royer
Serge Lepeltier	Dominique Paillé	Antoine Rufenacht
Arnaud Lepercq	Mme Françoise	Francis Salut-Ellier
Pierre Lequiller	de Panafieu	Frédéric
Bernard Leroy	Robert Pandraud	de Saint-Sernin
Roger Lestas	Mme Monique Papon	Rudy Salles
André Lesueur	Pierre Pascallou	André Sautral
Edouard Leveau	Pierre Pasquiol	Joël Sarlot
Alain Levoyer	Michel Pelchat	Bernard Saugey
Maurice Ligot	Jacques Pélissard	François Sauvadet
Jacques Limouzy	Daniel Penec	Mme Suzanne
Jean de Lipkowski	Jean-Jacques	Sauvaigo
François Loos	de Peretti	Jean-Marie Schleret
Arsène Lux	Michel Péricard	Bernard Schreiner
Alain Madalle	Pierre-André Périssol	Jean Seiltlinger
Claude Malharet	Françoise Perrut	Bernard Serrou
Jean-François Maucel	Pierre Petit	Daniel Soulage
Daniel Mandon	Alain Peyrefitte	Alain Suguenot
Raymond Marcellin	Jean-Pierre Philibert	Frantz Taltinger
Yves Marchand	Mme Yann Plat	Guy Teissier
Claude-Gérard Marcus	Daniel Picotin	Paul-Louis Tennillon
Thierry Mariani	Jean-Pierre	Michel Terrot
Hervé Mariton	Pierre-Bloch	André Thien Ah Koon
Alain Marleix	André-Maurice Pibouée	Jean-Claude Thomas
Alain Marsaud	Xavier Platat	Jean-Pierre Thomas
Jean Marsaudon	Etienne Plate	Franck
Christian Martin	Serge Poignant	Thomas-Richard
Philippe Martin	Ladislav Poulutowski	Jean Tiberi
Mme Henriette	Bernard Pons	Alfred
Martinez	Jean-Pierre Pout	Trassy-Palligues
Patrice	Marcel Porcher	Gérard Trémège
Martin-Lalande	Robert Poujade	André Trigano
Jacques Masdeu-Aras	Daniel Poulau	Georges Trou
Jean-Louis Masson	Alain Poyart	Anicet Turiaay
Philippe Mathot	Jean-Luc Prél	Jean Ueberschlager
Jean-François Mattel	Claude Priugalle	Jean Urbaniak
Pierre Mazaud	Jean Froriot	Léon Vachet
Michel Mercier	Pierre Quillet	Jean Vallet
Pierre Merli	Jean-Bernard Raimond	Yves Van Haecke
Denis Merville	Eric Raoult	Christian Vanneste
Georges Mesnil	Jean-Luc Reitzer	François Vannson
Gilbert Meyer	Charles Revet	Philippe Vasseur
Michel Meylan	Marc Reymann	Jacques Vernaler
Pierre Micaut	Georges Richard	Yves Verwaerde
Jean-Claude Mignon	Henri de Richemont	Mme Françoise
Charles Millon	Jean Rigaud	de Veyrias
Charles Miossec	Mme Simone Rignault	Gérard Vignoble
Mme Odile Moiriz	Pierre Rinaldi	Philippe de Villiers
Aymen	Yves Rispat	Jean-Paul Virapoulle
de Montesquiou	Jean Roatta	Claude Vissac
Mme Louise Moreau	Gilles de Robies	Robert-André Vivien
Jean-Marie Morisset	Jean-Paul	Gérard Voisin
Georges Mothron	de Rocca Serra	Michel Voisin
Alain Moyse-Bressand	François Rochebloyne	Michel Vulbert
Bernard Murat	Mme Marie-Josée Roig	Roland Vuillaume
Renaud Muselier	Marcel Roques	Jean-Jacques Weber
Jacques Myard	Serge Roques	Pierre-André Wiltzer
Maurice	Jean Roselot	Adrien Zeller.
Nénon-Pwataho	André Rossi	

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Jean-Marc Ayrault	Jean-Louis Borloo	Jacques Floch
Jean-Claude Bois	Mme Martine David	Jean Glavaay
Augustin Bourepaux	Michel Destot	Didier Migaud.
	Dominique Dupilet	

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Marc Ayrault, Jean-Claude Bois, Augustin Bourepaux, Mme Martine David, MM. Michel Destot, Dominique Dupilet, Jacques Floch, Jean Glavaay et Didier Migaud ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 82)

sur l'amendement n° 41 de M. Jean-Yves Le Déant à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations)

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287

Pour l'adoption	93
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 213.

Abstention volontaire : 1. - M. Daniel Collin.

Non-votant : 1. - M. Philippe Vasseur.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 13.

Contre : 8. - Mme Thérèse Allaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Borloo et Jean Urbaniak.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette	Jean-Pierre	Jean-Yves Le Déant
François Assani	Defontaine	Jean-Claude Lefort
Henri d'Attilio	Bernard Derosier	Jacques Le Nay
Rémy Audebert	Michel Destot	Louis Le Penec
Jean-Marc Ayrault	Julien Dray	Alain Le Vern
Jean-Pierre Balligand	Pierre Ducoat	Martin Malry
Claude Bartolone	Dominique Dupilet	Georges Marchais
Christian Batallie	Jean-Paul Durieux	Marius Mame
Jean-Claude Bateau	Henri Emmanuelli	Didier Mathus
Gilbert Baumet	Laurent Fabius	Jacques Mellick
Jean-Claude Beauchaud	Régis Fauchot	Paul Mercleca
Michel Bersos	Alain Ferry	Louis Mexandean
Gilbert Biemy	Jacques Floch	Jean-Pierre Michel
Alain Bocquet	Pierre Garmendia	Didier Migaud
Jean-Claude Bois	Kamilo Gata	Ernest Montemany
Augustin Bourepaux	Jean-Claude Gayssot	Alfred Müller
Jean-Michel	André Géra	Mme Véronique
Boucheron	Jean Glavaay	Nelertz
Didier Boulard	Michel Grandpierre	Louis Pierna
Jean-Pierre Bralae	Maxime Gremetz	Paul Quilès
Patrick Brannezec	Jacques Geyard	Alain Rodet
Jean-Pierre Brard	Georges Hage	Mme Ségolène Royal
Jacques Brunhes	Guy Hermier	Georges Sarre
René Carpentier	Jean-Louis Idiart	Gérard Saumade
Laurent Cathala	Mme Muguet	Roger-Gérard
Bernard Charles	Jacquelin	Schwartzberg
Jean-Pierre	Frédéric Jallon	Henri Sicre
Chevènement	Mme Janine Jamba	Jean-Pierre Solmon
Daniel Colliard	Serge Jaurès	Bernard Tapie
Camille Darnières	Charles Josselin	Jean Tardito
Mme Martine David	Jean-Pierre Kuchelida	Mme Christiane
Bernard Daveloe	André Labarrère	Tambira-Delanoes
	Jack Lang	

Paul Vergès

Aloyse Warbouver

Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abellin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Alliaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Azpe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinat
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Basset
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bétellie
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boleau
Philippe Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnet
Mme Jeanine Bouvoisin
Frank Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgnier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat

Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carlo
Grégoire Carmelo
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carraud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallière
Jean-Pierre Cava
Robert Cazalet
Richard Cazeauve
Arnaud Cazia
d'Houlacthon
Charles Cécaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougou
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chartolre
Philippe Chautet
Georges Chavares
Ernest Chénier
Gérard Cherphon
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chosy
Mme Colette Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Louis Colomban
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François Cornu-Gentille
René Comanau
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussals
Jean-Michel Couve
René Couvelinbes
Charles Cora
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danilet
Olivier Darras
Olivier Desmault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny
Lucien Degachy
Arthur Delaue
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demanoux
Christian Deamyack

Jean-François Deulan
Xavier Deulan
Yves Deulan
Léonce Deprez
Jean Desailis
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Deydjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhanin
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Domiat
Maurice Doucet
André Droitcourt
Guy Drot
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Duguin
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Faugot
André Fauton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Graziem Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgons
Gaston Franco
Marc Frayme
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Garner
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gattigou
Jean de Gaulle
Hervé Gaynard
Jean Geney
Germain Geagenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gent
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry Glacard d'Estang
Jean-Louis Goudeff
Claude Gougeon
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Goussot
Georges Gorée
Jean Gouzy
Philippe Goujon
Christian Gourzalet
Mme Marie-Fanny Gournay

Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Grotteray
François Grosdider
Louis Guéden
Ambroise Guéllac
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Gaillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannou
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Héland
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houssla
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Huanult
Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julla
Jean Juvenat
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labanne
Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landrale
Pierre Lang
Philippe Langeleux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jean-Claude Lemoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Léporeq
Pierre Lepouiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lemaire
Edouard Leveau
Alain Levyer
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle

Claude Malhuret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette Martine
Patrice Martin-Lalande
Jacques Masden-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Meslin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micanx
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Moirin
Aymeri de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyne-Brenaud
Bernard Marat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice Nénon-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise de Pasaflo
Robert Pasdraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalion
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Penec
Jean-Jacques Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotin
Jean-Pierre Pierre-Bloch
André-Maurice Pibonée
Xavier Piolet
Etienne Piate
Serge Poignant
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poudé
Daniel Poulon
Alain Poyart
Jean-Luc Prétel

Claude Pringalle
Jean Priori
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rocheloin
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Romelet
André Rossi
José Rossi
Mme Monique Rousseau
François Rousseau
Yves Rousseau-Rond
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufesacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric de Saint-Sernia
Rudy Salles
André Saetia
Joël Sarlot
Bernard Saugy
François Savardet
Mme Suzanne Sauvage
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seiflinger
Bernard Serron
Daniel Soulage
Alain Suganot
Frantz Taltinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trignao
Georges Tron
Anicet Turian
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vanneste
Jacques Vernier
Yves Verwaerde
Mme Françoise de Veyria
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vinnac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Volain
Michel Vailbert
Roland Vaillanne

Jean-Jacques Weber

Pierre-André Wiltzer

Adrien Zeller.

S'est abstenu volontairement

Daniel Collin.

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Jean Urbaniak et Philippe Vasseur.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Daniel Collin et Philippe Vasseur ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 83)*sur l'amendement n° 44 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations)*

Nombre de votants	562
Nombre de suffrages exprimés	562
Majorité absolue	282
Pour l'adoption	86
Contre	476

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe R.P.R. (258) :***Contre : 253.**Non-votants : 5. - MM. Bernard Accoyer, Bernard Debré, Jean-Pierre Delalande, Patrick Devedjian et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).***Groupe U.D.F. (215) :***Contre : 213.**Non-votants : 2. - MM. Charles Ehrmann et Gilbert Gantier.***Groupe socialiste (57) :***Pour : 54.**Non-votants : 3. - MM. Camille Darsières, André Labarrère et Jacques Mellick.***Groupe communiste (23) :***Pour : 20.**Non-votants : 3. - MM. Guy Hermier, Jean-Claude Lefort et Ernest Moutoussamy.***Groupe République et Liberté (23) :***Pour : 12.**Contre : 9. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chammougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer et André Thien Ah Koon.**Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Borloo et Jean Urbaniak.***Non-inscrits (1) :***Contre : 1. - M. Michel Noir.***Ont voté pour**

MM.

Gilbert Auzette
François Auzé
Henri d'Antille
Rémy Auché
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand

Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson

Gilbert Bleszy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel
Boucheron

Didier Boulaud
Jean-Pierre Braine
Patrick Broutezac
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevenement
Daniel Colliard
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Desrosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducont
Dominique Dupièze
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry

Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Gérin
Jean Glavany
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Jean-Louis Idlart
Mme Mugette
Jacquaint
Frédéric Jaiton
Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchel
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse

Didier Mathus
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Alfred Muller
Mme Veronique
Neiertz
Louis Pierro
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delano
Paul Vergès
Aloyse Warhouver
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrin
Mme Thérèse Aillaud
Léon Aimé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Andinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Babu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Barolo
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Bassot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baume
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergello
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Biguon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse
Boissieu

Philippe
Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonosi
Mme Jeanine
Bouvoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Breaud
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carmelo
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazeau
Arnaud Cazio
d'Honlacthon
Charles
Ceccaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougon
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppa
Jean-Marc Chartoire
Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chénière
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chossy
Mme Colère
Codaccioni

Jean-Pierre Cogeat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Coraillet
Gérard Cornu
François
Cornut-Gentille
René Couanau
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Coudere
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelles
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danilet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Deubresse
Gabriel Deblock
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Degauchy
Arthur Dehaene
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demuyack
Jean-François Deslao
Xavier Deslao
Yves Deslao
Léonce Deprez
Jean Desantis
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Emmanuel Dewees
Claude Dhianala
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Laurent Domiat
Maurice Doumet
André Drolcourt
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc

Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dugois
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Jean-Paul Emorée
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Férou
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Fraysse
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastlès
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geney
Germain Geageawla
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gereaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossuff
Claude Gossuena
Michel Godard
Jacques Godfrala
François-Michel
Gossot
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmelen
Mme Marie-Fanny
Gourmay
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guédou
Ambroise Guélic
Olivier Gulchard
Lucien Gulchou
Mme Evelynne Gallhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hamoun
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hériand
Pierre Hérinon
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housnia
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Hunault

Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenla
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kilfa
Patrick Labanne
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamanat
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Laugeloux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le For
Philippe Legras
Pierre Lelloeche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepercq
Pierre Levaillier
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Levean
Alain Levoyer
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malbaret
Jean-François Mancel
Daniel Mandou
Raymond Marcellia
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marielx
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masden-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesnil
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaux
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Mionec
Mme Odile Molrin

Aymeri
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyné-Bressand
Bernard Murat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolliu
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallé
Mme François
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascallon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Perissol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotie
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihonée
Xavier Piatat
Etienne Piate
Serge Poignant
Ladislav Poulatoski
Bernard Pous
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Priél
Claude Pringalle
Jean Prioriol
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaud
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Robles
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochelolme
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Romelot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Serafin

Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugéy
François Sauvaget
Mme Suzanne
Sauvaigo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seltlinger
Bernard Serrou
Daniel Soulage
Alain Suguenot
Frantz Taltinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon

Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Troa
Anicet Turinay
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Vallex
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannson
Philippe Vasseur

Jacques Vernier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrinas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vulbert
Roland Vaillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Bernard Accoyer
Jean-Louis Borloo
Camille Darrières
Bernard Debré

Jean-Pierre Delalande
Patrick Deredjian
Charles Ehrmann
Gilbert Gantier
Guy Hermier

André Labarrère
Jean-Claude Lefort
Jacques Mellick
Ernest Moutoussamy
Jean Urbanak.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Camille Darrières, Guy Hermier, André Labarrère, Jean-Claude Lefort, Jacques Mellick et Ernest Moutoussamy ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Bernard Accoyer, Bernard Debré, Jean-Pierre Delalande, Patrick Deredjian, Charles Ehrmann et Gilbert Gantier ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 84)

sur l'amendement n° 45 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (limitation des possibilités de dérogations)

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	574
Majorité absolue	288

Pour l'adoption	92
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 256.

Abstention volontaire : 1. - M. Lucien Degauchy.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Allaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbanak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Asensi
Henri d'Attilio
Rémy Auchède
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Biessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braline
Patrick Branzec
Jean-Pierre Brard
Jacques Bruhès
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevenement
Daniel Collard
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davolue

Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Faucholt
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendie
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géro
Jean Glavany
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hiermer
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacquelin
Frédéric Jalton
Mme Janine Jamba
Serge Jaquela
Charles Jossella
Jean-Pierre Kuchida
André Laharrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déant

Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Milgoud
Ernest Montoussamy
Alfred Müller
Mme Véronique
Neiertz
Louis Pierma
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sliere
Jean-Pierre Sniisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delannou
Paul Vergès
Aloise Warhouver
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abello
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Allaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Aucleir
Gautier Audouot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelet
Jean-Claude Baha
Patrick Balkany
Claude Barthe
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascon
Hubert Basset
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Bour
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin

Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertreud
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Biraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse
Boissena
Philippe
Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bessot
Mme Jeanine
Bovoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgasier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissie
Jacques Brosnard
Dominique Bussereau
Christian Cabal

Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazia
d'Holacthun
Charles
Ceccaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougou
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppia
Jean-Marc Chartoire
Philippe Chaulet
Georges Charvanes
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chesny
Mme Colette
Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombar
Thierry Cormillet
Gérard Cornu

François
Cornut-Gentille
René Couauze
Mme Anne-Marie
Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousia
Bertrand Cousin
Yves Coussin
Jean-Michel Couve
René Couvelanes
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jacques Cypres
Christian Daniel
Alain Daillet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalaude
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demynck
Jean-François Deniau
Xavier Deulan
Yves Deulan
Léonce Deprez
Jean Desailis
Jean-Jacques Descamps
Alain Deraquet
Patrick Devetjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhlaala
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolié
Laurent Domiat
Maurice Doumet
André Drolcourt
Guy Drat
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dafeu
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Felala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flomé
Nicolas Fontanier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Gely-Dejean
Gilbert Gantier

Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Galignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geney
Germain Gengenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goasdoff
Claude Goasguez
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnnot
Georges Gorse
Jean Gougny
Philippe Goujon
Christian Gourmelen
Mme Marie-Fanny
Gourray
Jean Gravier
Jean Gremet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Gaillet
Michel Habib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hamon
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérin
Pierre Hérison
Patrick Hoguet
Mme François
Hostalier
Philippe Houllou
Pierre-Rémy Housnia
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Huanalt
Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kasperelli
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Killa
Patrick Labanne
Marc Lafflaeur
Jacques Laffleur
Pierre Leguilhon
Henri Lalaune
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landral
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp

Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Bernard Leray
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levyer
Maurice Ligo
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malhuret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellia
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsand
Jean Marsandou
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalaude
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merille
Georges Mesmli
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaut
Jean-Claude Mignon
Charles Millan
Charles Miossec
Mme Odile Molria
Aymeri
de Montesquiou
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Mueller
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Pwataho
Jean-Marc Neame
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolia
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papou
Pierre Pascallon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Penne

Jean-Jacques de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotia
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibouée
Xavier Pinat
Etienne Piat
Serge Poignant
Ladislav Posiatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Pousjade
Daniel Poulou
Alain Puyart
Jean-Luc Prél
Claude Pringalle
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rissaldi
Yves Rispat

Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebloine
Mme Marie-Josée Rolg
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rosselot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Salat-Ellier
Frédéric de Salat-Sernin
Rudy Salles
André Santial
Joël Sarlot
Bernard Saugey
François Saavadet
Mme Suzanne Sauvaigo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Sellinger
Bernard Serrou
Daniel Souleage
Alain Seguesnot
Frantz Taittinger
Guy Teissier

Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred Trassy-Paillogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Tron
Anicet Turiaay
Jean Ueberschlag
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannesson
Philippe Vasseur
Jacques Vernal
Yves Verwaerde
Mme Françoise de Veyriaas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Volsin
Michel Voisin
Michel Vuibert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

S'est abstenu volontairement

M. Lucien Degauchy.

N'ont pas pris part au vote

D'une part:

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part:

M. Jean-Louis Borloo.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Lucien Degauchy a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 85)

sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (participation des personnels et des usagers)

Nombre de votants	564
Nombre de suffrages exprimés	564
Majorité absolue	283

Pour l'adoption	82
Contre	482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 1. - M. Serge Lepeltier.

Contre : 256.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. - M. Claude Mathuret.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 54.

Contre : 1. - M. Augustin Bonrepaux.

Non-votants : 2. - MM. Claude Bartolone et Didier Mathus.

Groupe communiste (23) :

Pour : 15.

Non-votants : 8. - MM. François Asensi, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, René Carpentier, Daniel Colliard, André Gérin, Michel Grandpierre et Jean Tardito.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
Henri d'Attilio
René Buché
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Biessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Jean-Michel Boucheron
Didier Boulard
Jean-Pierre Braine
Jacques Branes
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre Chervement
Camille Dastières
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot

Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamillo Gata
Jean-Claude Gaysot
Jean Glavany
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacques Janquaint
Frédéric Jallot
Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Serge Lepeltier

Louis Le Penec
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Ernest Moutoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique Nelertz
Louis Pernin
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Sire
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Mme Christiane Taubira-Delannou
Paul Vergès
Aloÿse Warbouver
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abella
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Aimé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arsta
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Anclair
Gautier Audinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate

Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Bariani
François Barola
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Bassot
Jean-Pierre Bastiani
Jean-Louis Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégaud
Didier Béguin
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles Berthommler
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon

Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boisseau
Philippe Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Augustin Bonrepaux
Mme Jeanine Bonvoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle Boquillon
Alphonse Bourgasier
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger

Lucien Brenot	Jean-Jacques Delvaux	Christian Gourmelen	Jacques Limonzy	Mme Monique Papon	Xavier de Roux
Philippe Briand	Jean-Marie Demange	Mme Marie-Fanny Gournay	Jean de Lipkowski	Pierre Pascaillon	Jean Royer
Jean Briane	Claude Demassieux	Jean Gravier	François Loos	Pierre Pasquini	Antoine Rufenacht
Jacques Briat	Christian Demuyck	Jean Grenet	Arsène Lux	Michel Pelchat	Francis Saint-Ellier
Louis de Broissia	Jean-François Deniau	Gérard Grignon	Alain Madalle	Jacques Pélissard	Frédéric de Saint-Sernin
Jacques Brossard	Xavier Deniau	Hubert Grimault	Jean-François Mancel	Daniel Pennec	Rudy Salles
Dominique Bussereau	Yves Deniaud	Alain Griotteray	Daniel Mandon	Jean-Jacques de Peretti	André Santioi
Christian Cabal	Léonce Deprez	François Grosdidier	Raymond Marcellin	Michel Péricard	Joël Sarrat
Jean-Pierre Calvel	Jean Desanis	Louis Guédon	Yves Marchand	Pierre-André Périssol	Bernard Saugé
François Calvet	Jean-Jacques Descamps	Ambroise Guellec	Claude-Gérard Marcus	Francisque Perrut	François Sauvadet
Jean-François Calvo	Alain Devaquet	Olivier Guichard	Hervé Mariton	Pierre Petit	Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Carayon	Patrick Devedjian	Lucien Guichon	Alain Marleix	Alain Peyrefitte	Jean-Marie Schleret
Pierre Cardo	Emmanuel Dewees	Mme Evelynne Guilhem	Alain Marsaud	Mme Yann Piat	Bernard Schreiner
Grégoire Carneiro	Claude Dinuvin	François Guillaume	Jean Marsaudon	Daniel Picotin	Jean Seiltlinger
Antoine Carré	Serge Didot	Jean-Jacques Guillet	Christian Martin	Jean-Pierre	Bernard Serron
Gilles Carrez	Jean Diebold	Michel Habig	Philippe Martin	Pierre Bloch	Daniel Soulage
Michel Carlaud	Willy Diméglio	Jean-Yves Haby	Mme Henriette Martine	André-Maurice Pihouée	Alain Suguenot
Gérard Castagnéra	Eric Dolige	Gérard Hamel	Patrice Martin-Lalande	Xavier Pintat	Frantz Taittinger
Mme Nicole Catala	Laurent Dominati	Michel Hannoun	Jacques Masdeu-Arus	Etienne Pinte	Guy Teissier
Jean-Charles Cavallé	Maurice Dousset	François d'Harcourt	Jean-Louis Masson	Serge Poignant	Paul-Louis Tenailhon
Jean-Pierre Cave	André Droitcourt	Joël Hart	Philippe Mathot	Ladislav Poulatowski	Michel Terrot
Robert Cazalet	Guy Druet	Pierre Hellier	Jean-François Mattei	Bernard Pons	André Thien Ab Koon
Richard Cazenave	Jean-Michel Dubernard	Pierre Hériard	Pierre Mazeaud	Jean-Pierre Pont	Jean-Claude Thomas
Arnaud Cazin	Eric Duboc	Pierre Hérisson	Michel Mercier	Marcel Portcher	Jean-Pierre Thomas
d'Honninbua	Philippe Dubourg	Patrick Hoguet	Pierre Merli	Robert Poujade	Franck Thomas-Richard
Charles	Mme Danielle Dufeu	Mme Françoise Hostalier	Denis Merville	Daniel Poulou	Jean Tiberi
Ceccaldi-Raynaud	Xavier Dugoin	Philippe Houillon	Georges Mesmin	Alain Poyart	Alfred Trassy-Paillogues
Jacques	Christian Dupuy	Pierre-Rémy Houssin	Gilbert Meyer	Jean-Luc Prél	Gérard Trémège
Chaban-Delmas	Georges Durand	Mme Elisabeth Hubert	Michel Meylan	Claude Priagalle	André Trigano
René Chabot	André Durr	Robert Huguenard	Pierre Micaut	Jean Proriot	Georges Tron
Jean-Yves Chamard	Charles Ehrmann	Michel Hunault	Jean-Claude Mignon	Pierre Quillet	Anicet Turinay
Edouard Chammougou	Jean-Paul Emorine	Jean-Jacques Hyst	Charles Millon	Jean-Bernard Raimond	Jean Ueberschlag
Jean-Paul Charié	Christian Estrosi	Amédée Imbert	Charles Miossec	Eric Raoult	Jean Urbanik
Serge Charles	Jean-Claude Etienne	Michel Inchauspé	Mme Odile Moirin	Jean-Luc Reitzer	Léon Vachet
Jean Charruppin	Jean Falala	Mme Bernadette Isaac-Sibille	Aymeri de Montesquiou	Charles Revet	Jean Valleix
Jean-Marc Chartoire	Hubert Falco	Yvon Jacob	Mme Louise Moreau	Marc Reyman	Yves Van Haecke
Philippe Chaulet	Michel Fanget	Denis Jacquat	Jean-Marie Morisset	Georges Richard	Christian Vanneste
Georges Chavaues	André Fanton	Michel Jacquemin	Georges Mothron	Henri de Richemont	François Vannson
Ernest Chénier	Jacques-Michel Faure	Henry Jean-Baptiste	Alain Moyne-Bressaud	Jean Rigaud	Philippe Vasseur
Gérard Cherphon	Pierre Favre	Gérard Jeffray	Bernard Murat	Mme Simone Rignault	Jacques Vernaier
Jacques Chirac	Jacques Féron	Jean-Jacques Jegou	Renaud Muselier	Pierre Rinaldi	Yves Verwaerde
Paul Chollet	Jean-Michel Ferrand	Antoine Joly	Jacques Myard	Yves Rispat	Mme Françoise de Veyrin
Jean-François Chossy	Gratien Ferrari	Didier Julia	Maurice Nénou-Pwataho	Jean Roatta	Gérard Vigne
Mme Colette Codaccioni	Charles Fèvre	Jean Juventie	Jean-Marc Nesme	Gilles de Robien	Gérard Volsin
Jean-Pierre Cognat	Gaston Flosse	Gabriel Kaspereit	Mme Catherine Nicolas	Jean-Paul	Michel Voisin
Daniel Colin	Nicolas Forissier	Aimé Kergueris	Yves Nicolin	de Rocca Serra	Michel Vuibert
Louis Colombani	Jean-Pierre Foucher	Christian Kert	Michel Noir	François Rochebloine	Roland Vuillaume
Georges Colombier	Jean-Michel Fourgous	Jean Kiffer	Hervé Novelli	Mme Marie-Josée Roig	Jean-Jacques Weber
Thierry Cornillet	Gaston Franco	Joseph Klifa	Roland Nungesser	Marcel Roques	Pierre-André Wiltzer
Gérard Cornu	Marc Frayse	Patrick Labaune	Patrick Ollier	Serge Roques	Adrien Zeller
François	Yves Fréville	Marc Laffineur	Arthur Paecht	Jean Rosselot	
Coraut-Gentille	Bernard de Froment	Jacques Lafleur	Dominique Paillé	André Rossi	
René Couanau	Jean-Paul Fuchs	Pierre Laguilhon	Mme Françoise de Panafieu	José Rossi	
Mme Anne-Marie Couderc	Claude Gaillard	Henri Lalanne	Robert Pandraud	Mme Monique Rousseau	
Raymond Couderc	Robert Galley	Jean-Claude Lamant		François Roussel	
Bernard Coulon	René Galy-Dejean	Raymond Lamontagne		Yves Roussel-Rouard	
Charles de Courson	Gilbert Gantier	Edouard Landrain		Max Roustan	
Alain Cousin	Etienne Garnier	Pierre Lang		Jean-Marie Roux	
Bertrand Cousin	René Garrec	Philippe Langenieux-Villard			
Yves Coussain	Daniel Garrigue	Harry Lapp			
Jean-Michel Couve	Pierre Gascher	Gérard Larrat			
René Couvelhes	Henri de Gastines	Louis Lauga			
Charles Cova	Claude Gatignol	Thierry Lazaro			
Jean-Yves Cozan	Jean de Gaulle	Bernard Leccia			
Henri Cuq	Hervé Gaymard	Pierre Lefebvre			
Jacques Cyprès	Jean Gecey	Marc Le Fur			
Christian Daniel	Germain Gengenwin	Philippe Legras			
Alain Danillet	Aloys Geoffroy	Pierre Lellouche			
Olivier Darrason	Alain Gest	Jean-Claude Lemolne			
Olivier Dassault	Jean-Marie Gereaux	Jacques Le Nay			
Marc-Philippe Daabresse	Charles Gheerbrant	Jean-Claude Lenoir			
Gabriel Deblock	Michel Ghysel	Gérard Léonard			
Bernard Debré	Claude Girard	Jean-Louis Leonard			
Jean-Louis Debré	Valéry Giscard d'Estaing	Arnaud Lepereq			
Jean-Claude Decagny	Jean-Louis Gossduff	Pierre Lequiller			
Lucien Deganchy	Claude Gossuén	Bernard Leroy			
Arthur Delahue	Michel Godard	Roger Lestas			
Jean-Pierre Delalande	Jacques Godfrain	André Lesueur			
Francis Delattre	François-Michel Gonnat	Edouard Leveau			
Richard Dell'Agnola	Georges Gorse	Alain Leroyer			
Pierre Delmar	Jean Gougy	Maurice Ligot			
Jean-Jacques Delmas	Philippe Goujon				

N'ont pas pris part au vote

D'une part:

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part:

MM. François Asensi, Claude Bartolone, Jean-Louis Borloo, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, René Carpentier, Daniel Colliard, André Gérin, Michel Grandpierre, Claude Malhuret, Didier Mathus et Jean Tardito.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale.)

MM. François Asensi, Claude Bartolone, Augustin Bonne-paux, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, René Carpentier, Daniel Colliard, André Gérin, Michel Grandpierre, Didier Mathus et Jean Tardito ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Serge Lepeltier et Claude Malhuret ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 86)

sur l'amendement n° 12 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (voix délibérative pour les personnels et les usagers)

Nombre de votants 572
 Nombre de suffrages exprimés 572
 Majorité absolue 287

Pour l'adoption 569
 Contre 3

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe R.P.R. (258) :**

Pour : 256.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Yves Chamard et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 212.

Contre : 3. - MM. Valéry Giscard d'Estaing, Charles Millon et Pierre-André Wiltzer.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 56.

Non-votant : 1. - M. Roger-Gérard Schwartzberg.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 21.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Borloo et Jacques Le Nay.

Non-inscrits (1) :

Pour : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Abelin
 Jean-Claude Abrioux
 Bernard Accoyer
 Mme Thérèse Ailland
 Léon Almé
 Pierre Albertini
 Mme Nicole Amellac
 Jean-Paul Anciaux
 Jean-Marie André
 René André
 André Augot
 Gilbert Annette
 Daniel Arta
 Henri-Jean Arnaud
 François Asensi
 Jean-Claude Asphe
 Henri d'Antillo
 Philippe Aubergier
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Raymond-Max Aubert
 Remy Auchède
 Jean Auclair
 Gautier Audriot
 Mme Martine Aurillac
 Jean-Marc Ayrault
 Pierre Bachelot
 Mme Roselyne Bachelot
 Jean-Claude Bahu
 Patrick Balkany
 Jean-Pierre Balligand
 Claude Barate
 Gilbert Barbier
 Jean Bardet
 Didier Bariani

François Barola
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 Claude Bartolone
 André Bascon
 Hubert Bassot
 Jean-Pierre Bastiani
 Christian Battaille
 Jean-Claude Bateux
 Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Gilbert Baumet
 Charles Baur
 Jean-Claude Beauchaud
 Jean-Louis Beaumont
 René Beaumont
 Pierre Bédier
 Jean Bégault
 Didier Béguin
 Christian Bergelin
 Jean-Louis Bernard
 Michel Berson
 André Berthol
 Jean-Gilles Berthomier
 Jean-Marie Bertrand
 Léon Bertrand
 Jean Beson
 Raoul Bételle
 Gilbert Biesty
 Jérôme Bignon
 Jean-Claude Bireau
 Claude Birraux
 Jacques Blacq
 Michel Blomès
 Roland Blum
 Gérard Boche

Alain Bocquet
 Jean-Claude Bois
 Jean de Boishue
 Mme Marie-Thérèse Boissau
 Philippe Bonaccarrère
 Yves Bonnet
 Yvon Bonnot
 Augustin Boorepau
 Mme Jeanine Bouvoisin
 Franck Borotra
 Jean-Michel Boucheron
 Didier Boulaud
 Mme Emmanuelle Bouquillon
 Alphonse Bourgasser
 Bruno Bourg-Broc
 Jean Bousquet
 Mme Christine Boutin
 Loïc Bouvard
 Michel Bouvard
 Jacques Boyon
 Jean-Pierre Brailac
 Jean-Guy Branger
 Patrick Braouezec
 Jean-Pierre Brard
 Lucien Brenot
 Philippe Briand
 Jean Briane
 Jacques Briat
 Louis de Broissin
 Jacques Brocard
 Jacques Brunes
 Dominique Buserrea

Christian Cabal
 Jean-Pierre Calvel
 François Calvet
 Jean-François Calvo
 Bernard Carayon
 Pierre Carde
 Grégoire Carneiro
 René Carpentier
 Antoine Carré
 Gilles Carrez
 Michel Cartaud
 Gérard Castagnère
 Mme Nicole Catala
 Laurent Cathala
 Jean-Charles Cavallé
 Jean-Pierre Cave
 Robert Cazalet
 Richard Cazenave
 Arnaud Cazin
 d'Hosinethua
 Charles
 Ceccaldi-Raynaud
 Jacques Chaban-Delmas
 René Chabot
 Edouard Chammougou
 Jean-Paul Charé
 Bernard Charles
 Serge Charles
 Jean Charroppin
 Jean-Marc Chartoire
 Philippe Chaulet
 Georges Chavanes
 Ernest Chénier
 Gérard Cherpion
 Jean-Pierre Chervènement
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Jean-François Chossy
 Mme Colette Codaccioni
 Jean-Pierre Cognat
 Daniel Colin
 Daniel Colliard
 Louis Colombani
 Georges Colombier
 Thierry Coraillet
 Gérard Coras
 François Cornut-Gentille
 René Couanan
 Mme Anne-Marie Couderc
 Raymond Couderc
 Bernard Coulon
 Charles de Courson
 Alain Cousin
 Bertrand Cousin
 Yves Coussala
 Jean-Michel Couve
 René Cosvelanes
 Charles Cova
 Jean-Yves Cozan
 Henri Coq
 Jacques Cyrès
 Christian Daniel
 Alain Danillet
 Olivier Darrason
 Camille Darzières
 Olivier Dassaunt
 Marc-Philippe Daubresse
 Mme Martine David
 Bernard Davoine
 Gabriel Debloek
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Jean-Claude Decagny
 Jean-Pierre Defontaine
 Lucien Degauchy
 Arthur Delahaye
 Jean-Pierre Delalande
 Francis Delattre
 Richard Dell'Agnola
 Pierre Delmar
 Jean-Jacques Delmas
 Jean-Jacques Delvaux
 Jean-Michel Demange
 Claude Demassieux

Christian Demuyne
 Jean-François Deniau
 Xavier Deniau
 Yves Deniaud
 Léonce Deprez
 Bernard Derosier
 Jean Desanlis
 Jean-Jacques Descamps
 Michel Destot
 Alain Devaquet
 Patrick Devedjian
 Emmanuel Dewees
 Claude Dhianina
 Serge Didier
 Jean Diebold
 Willy Diméglio
 Eric Dolige
 Laurent Dominati
 Maurice Dousset
 Julien Dray
 André Droitcourt
 Guy Druat
 Jean-Michel Debernard
 Eric Duboc
 Philippe Dubourg
 Pierre Ducoat
 Mme Danielle Dufen
 Xavier Dugoin
 Dominique Dupilet
 Christian Dupuy
 Georges Durand
 Jean-Paul Durieux
 André Durr
 Charles Ehrmann
 Henri Emmanuelli
 Jean-Paul Emorine
 Christian Estrosi
 Jean-Claude Etienne
 Laurent Fabius
 Jean Falala
 Hubert Falco
 Michel Faugot
 André Fanton
 Régis Faucholt
 Jacques-Michel Faure
 Pierre Favre
 Jacques Féron
 Jean-Michel Ferrand
 Gratien Ferrari
 Alain Ferry
 Charles Ferre
 Jacques Floch
 Gaston Flosse
 Nicolas Forissier
 Jean-Pierre Foucher
 Jean-Michel Fourgous
 Gaston Franco
 Marc Frayse
 Yves Friville
 Bernard de Froment
 Jean-Paul Fuchs
 Claude Galliard
 Robert Galley
 René Galy-Dejean
 Gilbert Gantier
 Pierre Garnaudia
 Etienne Garaler
 René Garrec
 Daniel Garrigue
 Pierre Gascher
 Henri de Gastines
 Kamilo Gata
 Claude Gatignol
 Jean de Gaulle
 Hervé Gayraud
 Jean-Claude Gaysot
 Jean Geney
 Germain Gengenwin
 Aloys Geeffroy
 André Gérin
 Alain Gest
 Jean-Marie Geveaux
 Charles Gheerbrant
 Michel Ghysel
 Claude Girard
 Jean Glavary
 Jean-Louis Gossadiff
 Claude Gossuon
 Michel Godard
 Jacques Godfrain

François-Michel Guano
 Georges Gorse
 Jean Gougy
 Philippe Goujon
 Christian Gourmelen
 Mme Marie-Fanny Gournay
 Michel Grandpierre
 Jean Gravier
 Maxime Gremetz
 Jean Grenet
 Gérard Grigau
 Hubert Grimault
 Alain Griotteray
 François Grosdidier
 Louis Guédon
 Ambroise Guellec
 Olivier Guichard
 Lucien Guichon
 Mme Evelynne Guilhem
 François Guillaume
 Jean-Jacques Guillet
 Jacques Guyard
 Michel Habig
 Jean-Yves Haby
 Georges Hage
 Gérard Hamel
 Michel Haunou
 François d'Harcourt
 Joël Hart
 Pierre Hellier
 Pierre Hériaud
 Pierre Hérisson
 Guy Hermier
 Patrick Hoguet
 Mme Françoise Hostalier
 Philippe Houillon
 Pierre-Rémy Hoassia
 Mme Elisabeth Hubert
 Robert Huguenard
 Michel Hunault
 Jean-Jacques Hyest
 Jean-Louis Idart
 Amédée Imbert
 Michel Inchauspé
 Mme Bernadette Isaac-Sibille
 Yvon Jacob
 Mme Muguette Jacquinat
 Denis Jacquat
 Michel Jacquemin
 Frédéric Jalton
 Mme Janine Jamba
 Serge Janquin
 Henry Jean-Baptiste
 Gérard Jeffray
 Jean-Jacques Jegou
 Antoine Joly
 Charles Josselin
 Didier Julia
 Jean Juventin
 Gabriel Kaspereit
 Aimé Kergueris
 Christian Kert
 Jean Kiffer
 Joseph Klifa
 Jean-Pierre Kuchedia
 André Labarrière
 Patrick Labonne
 Marc Laffineur
 Jacques Laffleur
 Pierre Laguilhon
 Henri Lalanne
 Jean-Claude Lamant
 Raymond Lamostagne
 Edouard Landrain
 Jack Lang
 Pierre Lang
 Philippe Langenieux-Villard
 Harry Lapp
 Gérard Larrat
 Louis Langa
 Thierry Lazzaro
 Bernard Leccia
 Jean-Yves Le Déaut
 Pierre Lefebvre
 Jean-Claude Lefort

Marc Le Far
Philippe Agnus
Pierre Lelièvre
Jean-Claude Lemoine
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Louis Le Pen
Arnaud Leperey
Pierre Lepelletier
Edmond Leroy
Roger Levas
André Lewer
Edouard Lewes
Alain Le Vern
Alain Levayer
Maurice Lévy
Jacques Lignery
Jean de Lipkowski
François Loes
Arnaud Lux
Alain Madalle
Claude Maillere
Martin Mahy
Jean-François Maceel
Daniel Maes
Raymond Marcello
Georges Marchais
Yves Marchand
Claude-Gérard Martin
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Martel
Alain Martin
Jean Martinon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martins-Lelonde
Jacques Maréchal-Aras
Marius Mame
Jean-Louis Mamm
Philippe Mathat
Didier Mathon
Jean-François Mattel
Pierre Maurand
Jacques Meilich
Paul Mercier
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mennin
Louis Merxandou
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micoux
Jean-Pierre Michel
Didier Mignard
Jean-Claude Mignou
Charles Mignac
Mme Odile Molin
Aymen
de Montequieu
Mme Louise Moron
Jean-Marie Morisset
Georges Mathieu
Ernest Montanary
Alain Moyse-Brenand
Alfred Muller
Renard Muret
Renard Murelier
Jacques Myard

Mme Veronique
Niertz
Maurice
Vernon-Prestabo
Jean-Marie Nesime
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolas
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paschi
Dominique Pablie
Mme Françoise
de Paganico
Robert Paudras
Mme Monique Papon
Pierre Pavaillon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pélissier
Daniel Pénard
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Perleard
Pierre-André Perissol
Francisque Perrat
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillibert
Mme Yann Piat
Daniel Picot
Louis Pienas
Jean-Pierre
Pierre Bloch
André-Maurice Pithouet
Xavier Pissat
Etienne Platte
Serge Polignat
Ladislav Pomistowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pout
Marcel Potcher
Robert Poujade
Daniel Pouchou
Alain Poyart
Jean-Luc Priet
Claude Pringelle
Jean Prieur
Paul Quilès
Pierre Quilès
Jean-Bernard Raimond
Eric Rault
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Remy
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rimaldi
Yves Ripert
Jean Rosta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Sacca Serra
François Rochetolain
Alain Rader
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rosta
André Rost
José Roux

Mme Monique
Roques
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Mme Segolène Royal
Jean Royer
Antoine Ruffenacht
Francis Saint-Ellier
Fredenc
de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlet
Georges Sarre
Bernard Sarrey
Gérard Sarrade
François Savardet
Mme Suzanne
Sauvage
Jean-Marie Schliet
Bernard Schreiner
Jean Seidinger
Bernard Serrou
Henri Sire
Jean-Pierre Solomon
Daniel Soslage
Alain Ségneux
Franz Taitinger
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delannoy
Guy Teissier
Paul-Louis Teauilla
Michel Terrot
André Thica Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tibert
Alfred
Trassy-Paillegues
Gérard Trémège
André Trignone
Georges Tron
Anicet Turley
Jean Ueberschiag
Jean Urbanik
Jean Vachet
Jean Vallet
Yves Vas Hoesche
Christian Vassette
François Vassrau
Philippe Vassrau
Paul Vergès
Jacques Verrault
Yves Verrault
Mme Françoise
de Veyrier
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vireac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Roland Vailhane
Aloise Warbuer
Jean-Jacques Weber
Adnen Zeller
Emile Zaccarelli

MM. Jean-Louis Borloo, Jean-Yves Chamard, Jacques Le Nay et Roger-Gérard Schwartzberg.

Mises au point au sujet du présent scrutin (Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Yves Chamard, Valéry Giscard d'Estaing, Charles Millon, Roger-Gérard Schwartzberg et Pierre-André Wiltzer ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 87)

sur l'amendement n° 49 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 1^{er}
de la proposition de loi relative aux établissements publics à
caractère scientifique, culturel et professionnel (rapport au Parle-
ment sur l'évaluation des expérimentations en cours)

Nombre de votants	570
Nombre de suffrages exprimés	569
Majorité absolue	285

Pour l'adoption	89
Contre	480

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 256.

Non-votants : 2. - MM. Patrick Balkany et Philippe Séguin
(Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 213.

Abstention volontaire : 1. - M. Hervé Mariton.

Non-votant : 1. - M. Michel Faugat.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 56.

Non-votant : 1. - M. Georges Sarre.

Groupe communiste (23) :

Pour : 22.

Non-votant : 1. - M. Jean-Claude Lefort.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 11.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Cham-
pagnon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude
Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André
Thica Ah Koon et Jean Urbanik.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Louis Borloo et Paul Vergès.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Amette
François Assi
Henri d'Astille
Remy Anché
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balignat
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bataux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Beron
Gilbert Bissy
Alain Boquet
Jean-Claude Bok
Augustin Bonapoux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boudin
Jean-Pierre Brune

Patrick Brunezac
Jean-Pierre Brard
Jacques Brubas
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Cheviement
Daniel Colliard
Camille Darnières
Mme Martine David
Bernard Devos
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derouier
Michel Destot
Julien Drey
Pierre Decout
Dominique Dupilat
Jean-Paul Durieux

Henri Emmanuel
Laurent Fabius
Régis Fauchet
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmadin
Kamil Gato
Jean-Claude Gayme
André Gelin
Jean Glavay
Michel Grandpierre
Maxime Grouzet
Jacq. Guyard
Georg. Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Hérit
Mme Mugnette
Jacquelin
Frédéric Jolton
Mme Janine Jambou

Ont voté contre

MM. Valéry Giscard d'Estaing, Charles Millon et Pierre-
André Wiltzer.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

Serge Jaquin
Charles Jamella
Jean-Pierre Kuckeida
André Labarrière
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Mahy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus

Jacques Mellick
Paul Mercleca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Moutoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique
Neketz
Louis Plerus
Paul Quilès
Alain Rodet

Mme Ségolène Royal
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sier
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delamou
Aloyste Warhouer
Emile Zaccarelli

Henri de Gastines
Claude Gatigoul
Jean de Gaulle
Hervé Gayraud
Jean Geay
Germain Geneswini
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Ghesbriant
Michel Ghyssels
Claude Girard
Valéry

Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Lecaard
Serge Lepetit
Arnaud Lepage
Pierre Legallier
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Lertan
Alain Leroy
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Liphowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malhuret
Jean-François Maucel
Daniel Maodon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Mauleu-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Matbot
Jean-François Mattei
Pierre Mazenod
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaut
Jean-Claude Mignon
Charles Million
Charles Miossec
Mme Odile Molin
Aymen
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Prataho
Jean-Marc Neme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolas
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nugues
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Pansel
Robert Pansel
Mme Monique Papon
Pierre Paschou
Pierre Pasquiel
Michel Pélissier
Jacques Péliard
Daniel Ponce
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Pércard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotini
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibouée
Xavier Piatat
Etienne Pinte
Serge Poignant
Ladislav Połastowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Priel
Claude Pringalle
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Ripart
Jean Rosta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheloin
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rossetot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousselle
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Sernis
Rudy Salles
André Santal
Joël Sarlot
Bernard Saugé
François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvage
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreier
Jean Seltzer
Bernard Serron
Daniel Soule
Alain Seguenot
Frantz Taltinger
Guy Telsier
Paul-Louis Tonnillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Pailloques
Gérard Trépo
André Trigo
Georges Trou
Anicet Turbay
Jean Uebachs
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vanneste

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrieux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Arzelle
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Ambert
Raymond-Max Aubert
Jean Anciaux
Gautier Audinet
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelet
Jean-Claude Babin
Claude Barette
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barrot
François Barrot
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Basset
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudin
Jacques Baumel
Charles Beau
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bidier
Jean Bigault
Didier Bignon
Christian Borgeat
Jean-Louis Bernard
André Bernhet
Jean-Gilles
Bartholomieu
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bigon
Jean-Claude Bizeau
Claude Bizoux
Jacques Blanc
Michel Blondiaux
Roland Blum
Gérard Boche
Jera de Bolhuis
Mme Marie-Thérèse
Bolton
Philippe
Bonnecarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnet
Mme Jeanine
Bouvier
Frank Bouvier
Mme Emmanuelle
Bouillon
Alphonse Bourgeois
Bruno Bourg-Broc
Jean Bourque
Mme Christine Bouthin

Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissin
Jacques Bromard
Dominique Buzareau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carreiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallière
Jean-Pierre Cava
Robert Cazalet
Richard Cazeneuve
Arnaud Cazin
d'Honnin
Charles
Cercadillo-Raynaud
Jacques
Chaben-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Charnard
Edouard Chamonegon
Jean-Paul Chavé
Serge Charles
Jean Charrois
Jean-Marc Charteire
Philippe Chantel
Georges Chavares
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Choisy
Mme Colette
Coccard
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François
Cornet-Gentille
René Coussas
Mme Anne-Marie
Coutere
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Couzin
Bertrand Couzin
Yves Coussin
Jean-Michel Couve
René Couvelin
Charles Cova
Jean-Yves Covan
Henri Cuy
Jacques Cyria
Christian Daniel
Alain Dauffin
Olivier Darmon

Olivier Dassault
Marc-Philippe
Dantrez
Gabriel Debblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Degrahy
Arthur Dehaene
Jean-Pierre Dejalade
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demuyck
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Yves Desnais
Léonce Deprez
Jean Desautels
Jean-Charles Descamps
Alain Devaquet
Patrick Devetjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinais
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Dinéglio
Eric Dolige
Laurent Dominati
Maurice Doucet
André Droitcourt
Guy Druat
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Dugois
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrman
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
André Faustin
Jacques-Michel Faure
Pierre Fayre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flocas
Nicolas Forster
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgon
Gaston Franco
Marc Faryne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Galliard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Garner
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher

Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gosseloff
Claude Gosselin
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnat
Georges Gorce
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gournelen
Mme Marie-Fanny
Gouray
Jean Gravier
Jean Grasset
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guidon
Ambroise Guélic
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evlyne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannou
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérinod
Pierre Hérinon
Patrick Hugnet
Mme Françoise
Hostaler
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humant
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Jachonpé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquot
Michel Jacquemin
Henry Jena-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenin
Gabriel Kasperick
Aimé Kerguelis
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kilfa
Patrick Labonne
Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhou
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamsat
Raymond Lamentagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langoulet-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lange
Thierry Laroche
Bernard Leocla

Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Lecaard
Serge Lepetit
Arnaud Lepage
Pierre Legallier
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Lertan
Alain Leroy
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Liphowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malhuret
Jean-François Maucel
Daniel Maodon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Mauleu-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Matbot
Jean-François Mattei
Pierre Mazenod
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaut
Jean-Claude Mignon
Charles Million
Charles Miossec
Mme Odile Molin
Aymen
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Prataho
Jean-Marc Neme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolas
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nugues
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Pansel
Robert Pansel
Mme Monique Papon
Pierre Paschou
Pierre Pasquiel
Michel Pélissier
Jacques Péliard
Daniel Ponce
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Pércard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotini
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibouée
Xavier Piatat
Etienne Pinte
Serge Poignant
Ladislav Połastowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Priel
Claude Pringalle
Jean Proriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Ripart
Jean Rosta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheloin
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rossetot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousselle
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Sernis
Rudy Salles
André Santal
Joël Sarlot
Bernard Saugé
François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvage
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreier
Jean Seltzer
Bernard Serron
Daniel Soule
Alain Seguenot
Frantz Taltinger
Guy Telsier
Paul-Louis Tonnillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Pailloques
Gérard Trépo
André Trigo
Georges Trou
Anicet Turbay
Jean Uebachs
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vanneste

Philippe Vasseur
Jacques Vernaier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyriaas
Gérard Vignoble

Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin

Michel Vulbert
Roland Voillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

S'est abstenu volontairement

M. Hervé Mariton.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Patrick Balkany, Jean-Louis Borloo, Michel Fanget, Jean-Claude Lefort, Georges Sarre et Paul Vergès.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Claude Lefort et Georges Sarre ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Patrick Balkany, Michel Fanget et Hervé Mariton ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 88)

sur l'amendement n° 2 de Mme Janine Jambu tendant à supprimer l'article 2 de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (modalités de détermination des nouvelles dispositions statutaires)

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286

Pour l'adoption	91
Contre	479

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 254.

Non-votants : 4. - MM. Pierre Bédier, Philippe Chaulet, Gaston Franco et Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. - M. Willy Diméglio.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 56.

Abstention volontaire : 1. - M. Michel Destot.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Noy, Jean-Claude Lemoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbanak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrites (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.
Gilbert Auzette
François Assaut

Henri d'Attilio
Rémy André

Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand

Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baomet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Blessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulard
Jean-Pierre Braine
Patrick Braouezec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunher
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chervement
Daniel Colliard
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine
Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Julien Dray
Pierre Ducout

Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmauelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamilo Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géria
Jean Glavany
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idart
Mme Muguet
Jacques
Frédéric Jaitoa
Mme Janine Jambu
Serge Janquia
Charles Jomelin
Jean-Pierre Kuchelidze
André Labarrière
Jack Lang
Jean-Yves Le Déast
Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vern

Martin Malry
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandean
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Moutoussamy
Alfred Müller
Mme Véronique
Neliertz
Louis Pierra
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saunade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Solmon
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Tassin-Delannoy
Paul Vergès
Aloyse Warhouver
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abella
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellae
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Asberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Bache
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barial
François Barois
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Baxton
Hubert Benoit
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Jean Bégaud
Didier Béguin
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Biron
Claude Biron
Jacques Blanc

Michel Blondeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boissac
Mme Marie-Thérèse
Boisseau
Philippe
Escacarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine
Bouvoisin
Franch Borotra
Mme Emmanuelle
Bouquillon
Alphonse Bourgaume
Bruno Bourg-Brac
Jean Bourquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Buzereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallité
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Casanova
Arnaud Casin
d'Honclathus
Charles
Cecaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Debras
René Chabot
Jean-Yves Charnard
Edouard Cham-mougon
Jean-Paul Charé

Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chartoire
Georges Charvates
Ernest Chérelère
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollat
Jean-François Choury
Mme Colette
Codacci
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colla
Louis Colozani
Georges Colombier
Thierry Coraillet
Gérard Corne
François
Cornet-Gentille
René Cosneau
Mme Anne-Marie
Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Coussin
Bertrand Couvin
Yves Coussais
Jean-Michel Courve
René Couvelles
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Coq
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Danillet
Olivier Darman
Olivier Darnault
Marc-Philippe
Debroux
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Degauchy
Arthur Delahie
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demanieux
Christian Desmuyck
Jean-François Dumas

Xavier Desail
Yves Desail
Léonce Deprez
Jean Desail
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Deredjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhlana
Serge Dhlér
Jean Diebold
Eric Dollé
Laurent Dominati
Maurice Donsnet
André Drotcourt
Guy Drot
Jean-Michel
Dubernard
Eric Dubac
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Faugot
André Fauston
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferraud
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Fleuse
Nicolas Forissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gaudier
Henri de Gaudin
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geney
Germain Gengevian
Aloys Geoffroy
Alain Gout
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goudault
Claude Gougeon
Michel Godard
Jacques Gouffrain
François-Michel
Goussot
Georges Gorse
Jean Gouy
Philippe Goujon
Christian Gourmelet
Mme Marie-Fanny
Gourmy
Jean Gravier
Jean Grout
Gérard Grigson
Hubert Grigson
Alain Griotterey
François Grondier
Louis Guidon
Ambroise Guillec
Olivier Guichard
Lucien Guichon

Mme Evelyne Gullhem
François Guillaume
Jean-Jacques Gulliet
Michel Habib
Jean-Yves Haüy
Gérard Hamel
Michel Hansson
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérault
Pierre Hérisson
Patrick Hogue
Mme Françoise
Hostalier
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housnia
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Hualat
Jean-Jacques Hyst
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juventin
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Killa
Patrick Labanae
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Lagallien
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lazaro
Bernard Leclerc
Pierre Lefebvre
Marc Le Far
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Amaud Lepereq
Pierre Lequiller
Bernard Levy
Roger Lestas
André Lemmer
Edouard Leveau
Alain Levyer
Maurice Ligot
Jacques Limoux
Jean de Liptowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malheret
Jean-François Maucel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Marlot
Alain Marleix
Alain Marnand
Jean Marnaudon
Christian Martin
Philippe Martin

Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Massieu-Arns
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattei
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesnia
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micau
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Moirra
Aymen
de Montesquieu
Mme Louise Morvan
Jean-Marie Morlaet
Georges Mochron
Alain Moyné-Bressand
Bernard Marat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice
Néon-Pontabo
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalien
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrat
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotin
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihouée
Xavier Piatat
Etienne Piste
Serge Poignant
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Post
Marcel Potcher
Robert Poujade
Daniel Poulsen
Alain Poyart
Jean-Luc Friel
Claude Pringalle
Jean Proutal
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Rosak
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rimaldi
Yves Ripet
Jean Roatta
Gilles de Robien

Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochelolne
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rosset
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Salot-Elmer
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santal
Joël Sarlot
Bernard Saugey

François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvage
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreier
Jean Seftlinger
Bernard Serron
Daniel Soulage
Alain Saguesot
Frantz Taittinger
Guy Teissier
Paul-Louis Texallion
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tibert
Alfred
Tramy-Palligues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Tros
Anicet Turiasy

Jean Ueberschlager
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannesson
Philippe Vasseur
Jacques Vernier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyriaas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vismac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vuibert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

S'est abstenu volontairement

M. Michel Destot.

N'ont pas pris part au vote

D'une part:

M. Philippe Ségula, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part:

MM. Pierre Bédier, Jean-Louis Borloo, Philippe Chauvet, Willy Diméglio et Gaston Franco.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Michel Destot a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Pierre Bédier, Philippe Chauvet, Willy Diméglio et Gaston Franco ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 89)

sur l'amendement n° 14 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 2 de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (nécessité d'une majorité qualifiée pour demander à bénéficier des dérogations)

Nombre de votants	572
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286

Pour l'adoption	93
Contre	478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258):

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Ségula (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215):

Pour : 1. - M. René Coussan.

Contre : 210.

Abstention volontaire : 1. - M. Jacques Blanc.

Non-votants : 3. - MM. Denis Jacquet, Daniel Mandou et Georges Mesnia.

Groupe socialiste (57):

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chammougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Aseani
Henri d'Attilio
Rémy Auchède
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Gilbert Biessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braine
Patrick Braouezec
Jean-Pierre Brand
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre Chevènement
Daniel Colliard
René Cozmann
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine

Jean-Pierre Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducont
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Faucholt
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamil Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géria
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Louis Idiat
Mme Mugette Jacqualat
Frédéric Jalton
Mme Janine Jambu
Serge Juquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut

Jean-Claude Lefort
Louis Le Penec
Alain Le Vera
Martin Malry
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Montoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique Neiertz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane Taubira-Delanoon
Paul Vergès
Aloyse Warbouvier
Emile Zaccarelli

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Amellae
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barthelemy
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot

André Bascou
Hubert Bassot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baucael
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Bégula
Christian Bergelin
Jean-Louis Bernard
André Berthel
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besnon
Raoul Bételle
Jérôme Bigaon
Jean-Claude Bireau
Claude Bizeux
Michel Bloodreau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boissieu
Mme Marie-Thérèse Bouché
Philippe Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot

Mme Jeanine Boeroisla
Frank Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyou
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissis
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Cardo
Grégoire Carmelo
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carraud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaillès

Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazeauve
Arnaud Cazin
d'Hooninbun Charles
Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougon
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppo
Jean-Marc Chartoire
Philippe Chautet
Georges Chavanes
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chossy
Mme Colette Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Coraillet
Gérard Cornu
François Cornut-Gentille
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bernard Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveilhac
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Jacques Cyrès
Christian Daniel
Alain Danillet
Olivier Darrason
Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decaguy
Lucien Degouchy
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demaynack
Jean-François Deniau
Xavier Desiaux
Yves Deslauné
Léonce Deprez
Jean Desantis
Jean-Jacques Descamps
Alain Deraquet
Patrick Devetjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinola
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Domiat
Maurice Doucet
André Drotocourt
Guy Druet
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufrenoy

Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emarine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Faure
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Fournier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgons
Gaston Franco
Marc Frayssé
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillani
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gastier
Etienne Garaler
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaymard
Jean Geay
Germain Gesgenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghyssels
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossault
Claude Gossiaux
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gombot
Georges Gorse
Jean Gouzy
Philippe Goujon
Christian Gourmelon
Mme Marie-Fanny Gouray
Jean Gravier
Jean Grevet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grosdidier
Louis Guédon
Ambroise Guédec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelynne Gullhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Habib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannouin
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Heiller
Pierre Hérian
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humant

Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenin
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labaune
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lemaat
Raymond Lamontagne
Edouard Lasdrala
Pierre Lang
Philippe Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Laugel
Thierry Lazzaro
Bernard Leclerc
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepetit
Arnaud Lepage
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lox
Alain Madalle
Claude Malheret
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Marizel
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Merla
Mme Henriette Martineau
Patrice Martin-Lalande
Jacques Masdeu-Aros
Jean-Louis Maszon
Philippe Matbot
Jean-François Mattel
Pierre Mazand
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merrill
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micau
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Moirio
Aymeri de Montesquieu
Mme Louise Moreau

Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyac-Bressand
Bernard Murat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice
Néau-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Arthur Paecht
Dominique Pallié
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalion
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotín
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihouée
Xavier Pintat
Etienne Pinte
Serge Polgnant
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade

Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Préti
Claude Pringalle
Jean Prioriot
Pierre Quillet
Jean-Bernard Ralmond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rlaaldi
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rosselot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Rousset-Rouard
Max Roustau
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Frédéric
de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugey
François Sanvadet
Mme Suzanne
Sauvaigo
Jean-Marie Schleret

Bernard Schreiner
Jean Seittlinger
Bernard Serrou
Daniel Soulage
Alain Sagueot
Frantz Taittinger
Guy Teissier
Paul-Louis Ternillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberl
Alfred
Trassy-Paillogues
Gérard Trémege
André Trigano
Georges Tron
Anicet Turinay
Jean Ueberschlag
Jean Urbaniak
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannson
Philippe Vasseur
Jacques Vernier
Yves Verwerde
Mme Françoise
de Veyrinas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vuibert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. – M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Non-votant : 1. – M. Willy Diméglio.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 55.

Non-votants : 2. – MM. Claude Bartolone et Didier Mathus.

Groupe communiste (23) :

Pour : 1. – M. Guy Hermier.

Non-votants : 22.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. – Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Cham-mougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Non-votant : 1. – M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. – M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
Henri d'Autillo
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumeat
Jean-Claude Beauchaud
Michel Berson
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulard
Jean-Pierre Braine
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevenement
Camille Darlières
Mme Martine David
Bernard Davoie
Jean-Pierre
Defontaine

Bernard Dersier
Michel Desot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupilet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamillo Gata
Jean Glavany
Jacques Guyard
Guy Hermier
Jean-Louis Idiart
Frédéric Jaltan
Serge Janquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchelsa
André Labarrière
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Louis Le Penec

Alain Le Vern
Martin Malvy
Marius Masse
Jacques Mellick
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Alfred Muller
Mme Yvonneque
Neierz
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
George, Sarre
Gérardo Saumade
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Mme Christiane
Taubira-Delannou
Paul Vergès
Aloÿse Warhouver
Emile Zuccarelli.

S'est abstenu volontairement

M. Jacques Blanc.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Denis Jacquat, Daniel Mandon et Georges Mesmin.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jacques Blanc, René Couanau, Denis Jacquat, Daniel Mandon et Georges Mesmin ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 90)

sur l'amendement n° 13 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'article 2 de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (avis requis des représentants du personnel et des étudiants pour demander à bénéficier des dérogations)

Nombre de votants 550
Nombre de suffrages exprimés 550
Majorité absolue 276

Pour l'adoption 68
Contre 482

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Aagot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aobert
Jean Auclair
Gautier Audinot

Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barleni
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Bassot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumost

René Beaumost
Pierre Bédier
Jean Béguin
Didier Béguin
Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles
Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Blondeau
Roland Blam
Gérard Roche

Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boisseau
Philippe Bonnacarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine Bonvoisin
Franck Boretra
Mme Eimanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Bassereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Cardo
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Cartaud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazin
d'Holacethun
Charles
Ceccaldi-Raynaud
Jacques
Chaban-Deimas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougou
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chartoire
Philippe Chaulet
Georges Chavanes
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chossy
Mme Colette
Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombaai
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François
Cornut-Gentille
René Couanan
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousia
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couveloules
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Cuy
Jacques Cyprien
Christian Daniel
Alain Daclet
Olivier Darrason

Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagay
Lucien Degauchy
Arthur Dehaiae
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demuyonck
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Yves Denlaud
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Jean-Jacques Descamps
Alain Devaquet
Patrick Develdjian
Emmanuel Dèvees
Claude Dhiannin
Serge Didier
Jean Diebold
Eric Dollé
Laurent Dominati
Maurice Dousset
André Droitcourt
Guy Druet
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufeu
Xavier Dugola
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emerine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Forlazier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Fraysse
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Galliard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Garaler
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gattigou
Jean de Gaulle
Hervé Gaymaré
Jean Geze
Germain Geogenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Gevaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gosseloff
Claude Gougeon

Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Jean Gougy
Philippe Goujon
Christian Gourmelen
Mme Marie-Fanny Gournay
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grossdidier
Louis Guédon
Ambroise Gaillec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyne Guibem
François Guillaume
Jean Desanlis
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hazael
Michel Hannoun
François d'Harcourt
Joël Harat
Pierre Hellier
Pierre Mériaud
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humeau
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegon
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenila
Gabriel Kasperreit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Klifa
Patrick Labanne
Marc Laffleur
Jacques Lafleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landral
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lauga
Thierry Lazaro
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Far
Philippe Legras
Pierre Lelouché
Jean-Claude Lemolue
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepetit
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lesau
André Lesueur
Edouard Levran

Alsin Levnyer
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lux
Alain Madaille
Claude Mailberet
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Maritot
Alain Marleix
Alain Marsaud
Jean Marsaudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette Martine
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattei
Pierre Mazenod
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaux
Jean-Claude Migaon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Molrin
Aymeri
de Montesquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Alain Moyné-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine Nicolas
Yves Nicola
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Paillé

Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascalien
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pellissard
Daniel Penneec
Jean-Jacques de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotin
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihonee
Xavier Piatat
Etienne Piate
Serge Poignat
Ladislas Poniatowski
Bernard Poas
Jean-Pierre Poat
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Priegalle
Jean Priori
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Jean Routa
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Ronselet
André Rossi
José Rossi
Mme Monique Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard

Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Elmer
Frédéric
de Salat-Sernin
Rudy Salles
André Santini
Joël Sario
Bernard Saugay
François Sauvadet
Mme Suzanne
Savaign
Jean-Marie Schieret
Bernard Schreiner
Jean Seiltlinger
Bernard Serron
Daniel Soulaie
Alain Suguenot
Frantz Talttinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Palligues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Tron
Anicet Turinay
Jean Ueberschlag
Jean Urbanak
Léon Vachet
Jean Vallès
Yves Van Haecke
Christian Vaneste
François Vanson
Philippe Vasseur
Jacques Vernal
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyriaas
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Veibert
Roland Valliaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

François Assensi
Remy Auchedé
Claude Bartolone
Gilbert Biechy
Alain Bocquet
Jean-Louis Borloo
Patrick Bruzeaux
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes

René Carpentier
Daniel Collard
Willy Diméglio
Jean-Claude Gaysnot
André Géra
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Georges Hage
Mme Mugette
Jacquaint

Mme Janine Jambu
Jean-Claude Lefort
Georges Marchais
Didier Mathus
Paul Mercieca
Ernest Montoussamy
Louis Pierra
Jean Tardito.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Claude Bartolone et Didier Mathus ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Willy Diméglio a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

M. Guy Hermier a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 91)

sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	480
Contre	93

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 211.

Contre : 2. - MM. Jean-Louis Beaumont et Pierre Hérisson.

Non-votants : 2. - MM. Marcel Roques et Gérard Vignoble.

Groupe socialiste (57) :

Contre : 57.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 11.

Contre : 11. - MM. Gilbert Baume, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Alfred Müller, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Paul Vergès et Emile Zuccarelli.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

Non-inscrits (1) :

Pour : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abloux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Allaud
Léon Almé
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Augot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphe
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Aclaïr
Gautier Audinot
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Berate
Gilbert Barbier

Jean Bardet
Didier Bariani
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Basson
Hubert Bassot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergella
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Jean-Gilles Berthommier
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besnon
Raoul Bételle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc

Michel Blondeau
Roland Blam
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boismean
Philippe Bonaccarrère
Yves Bonnet
Yvon Bonnot
Mme Jeanine Bonvoisin
Franck Borotra
Mme Emmanuelle Bonquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Mme Christine Bostin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Brissac
Jacques Brin
Louis de Broissac

Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Jean-François Calvo
Bernard Carayon
Pierre Cardo
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carraud
Gérard Castagnéra
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Arnaud Cazin
d'Houlacthun
Charles Ceccaldi-Raynaud
Jacques Chaban-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chamougon
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroplin
Jean-Marc Chartolre
Philippe Chaulet
Georges Chavares
Ernest Chénier
Gérard Cherphon
Jacques Chirac
Paul Chollet
Jean-François Chossy
Mme Colette Codreoni
Jean-Pierre Cugat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
Thierry Cornillet
Gérard Cornu
François Courant-Genille
René Conanau
Mme Anne-Marie Coudere
Raymond Coudere
Bernard Coulon
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couvelahes
Charles Cova
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Jacques Cyprès
Christian Daillet
Alain Danillet
Olivier Darrason
Olivier Dassanli
Marc-Philippe Daubresse
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny
Lucien Degauchy
Arthur Delaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demassieux
Christian Demuyssack
Jean-François Deleau
Xavier Denlan
Yves Denlaud
Léonce Deprez
Jean Desailis
Jean-Jacques Descamps

Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhinnin
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Dolige
Laurent Dominati
Maurice Doussot
André Droitcourt
Guy Druet
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufen
Xavier Dugoin
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emorine
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Fanget
André Fanton
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Gratien Ferrarl
Charles Fèvre
Gaston Flosse
Nicolas Fortissier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayssé
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Gailey
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gasties
Claude Gatignol
Jean de Gaille
Hervé Gaymard
Jean Geney
Germain Gengenwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Geveaux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossdard
Claude Gossuquen
Michel Godard
Jacques Godfrala
François-Michel Gossot
Georges Gorse
Jean Gouzy
Philippe Goujon
Christian Gourmelec
Mme Marie-Fanny Gouray
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grossdiller
Louis Guédon
Ambroise Guéllac
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyne Guilhem

François Guillaume
Jean-Jacques Gullet
Michel Hagib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hannoua
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Héraud
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostalier
Philippe Houillon
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Hunault
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jégou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kliffer
Joseph Killa
Patrick Labanne
Marc Laffiaeur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalaune
Jean-Claude Lamant
Raymond Lamontagne
Edouard Landraia
Pierre Lang
Philippe Langeaieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lazaro
Bernard Lecclia
Pierre Lefebvre
Marc Le Far
Philippe Legras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemolne
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lesueur
Edouard Levean
Alain Levoyer
Maurice Ligt
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loos
Arsène Lax
Alain Madalle
Claude Malhuret
Jean-François Mancel
Daniel Mandon
Raymond Marcellia
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Martini
Hervé Mariton
Alain Mariet
Alain Marraud
Jean Marraudon
Christian Martin
Philippe Martin

Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Lalande
Jacques Masden-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattei
Pierre Mazeaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesmla
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micaut
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Molria
Aymeri
de Montesquiou
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Motron
Alain Moyne-Bressand
Bernard Morat
Renaud Museller
Jacques Myard
Maurice
Nénoe-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicolin
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nuagesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallé
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascaillon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Jacques Pélissard
Daniel Pennec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périssol
Francisque Perrut
Pierre Petit

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phllibert
Mme Yann Piat
Daniel Picotia
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pihouée
Xavier Piatat
Etienne Plote
Serge Polgnant
Ladislas Poniatsowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Pouloo
Alain Poyart
Jean-Luc Prél
Claude Priagalle
Jean Prariol
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reltzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rigault
Pierre Rinaldi
Yves Rispat
Jean Roatta
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
Mme Marie-Josée Roig
Serge Roques
Jean Rosselot
André Rossi
José Rossi
Mme Monique
Rousseau
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustau
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Salat-Ellier
Frédéric
de Salat-Sernin
Rudy Salles
André Santial

Joël Sarlot
Bernard Saugey
François Sanvadet
Mme Suzanne
Seuvalgo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seilinger
Bernard Serrou
Daniel Soulage
Alain Suguenot
Frantz Taittinger
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Franck
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Trassy-Pailloques
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Tron
Anicet Turinay
Jean Uberschlag
Jean Urbanjak
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haecke
Christian Vanneste
François Vannson
Philippe Vasseur
Jacques Vernier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrinas
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Vissac
Robert-André Vivien
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Vuibert
Roland Vuillaume
Aloÿse Warhouwer
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.

Gilbert Annette
François Asensi
Henri d'Attilio
Rémy Auchède
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Bailligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Beauchaud
Jean-Louis Beaumont
Michel Berson
Gilbert Biessy
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Augustin Bonrepaux
Jean-Michel
Boucheron
Didier Boulaud
Jean-Pierre Braine
Patrick Braouezec
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Laurent Cathala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Chevenement
Daniel Colliard
Camille Darsières
Mme Martine David
Bernard Davoine

Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derosier
Michel Destot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupillet
Jean-Paul Durieux
Henri Emmauelli
Laurent Fabius
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Floch
Pierre Garmendia
Kamil Gata
Jean-Claude Gayssot
André Géri
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Gremetz
Jacques Guyard
Georges Hege
Pierre Hérisson
Guy Hermier
Jean-Louis Idiat
Mme Mugnette
Jacquilot
Frédéric Jalton
Mme Janine Jambu
Serge Janquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchaida
André Labarrère
Jack Lang

Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pensec
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Masse
Didier Mathus
Jacques Mellick
Paul Mercleca
Louis Mexandeau
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Ernest Moutoussamy
Alfred Muller
Mme Véronique
Nelertz
Louis Pierna
Paul Quilès
Alain Rodei
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sicre
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tardito
Mme Christiane
Taubira-Delannou
Paul Vergès
Emile Zuccarelli.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Marcel Roques et Gérard Vignoble.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Pierre Hérisson, Marcel Roques et Gérard Vignoble ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu 1 an	114	912	
33	Questions 1 an	113	594	
03	Table compte rendu.....	55	95	
93	Table questions.....	54	103	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	104	574	
35	Questions 1 an	103	375	
05	Table compte rendu.....	55	89	
95	Table questions.....	34	57	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 en	704	1 707	
27	Série budgétaire..... 1 en	213	334	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 668	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

